This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

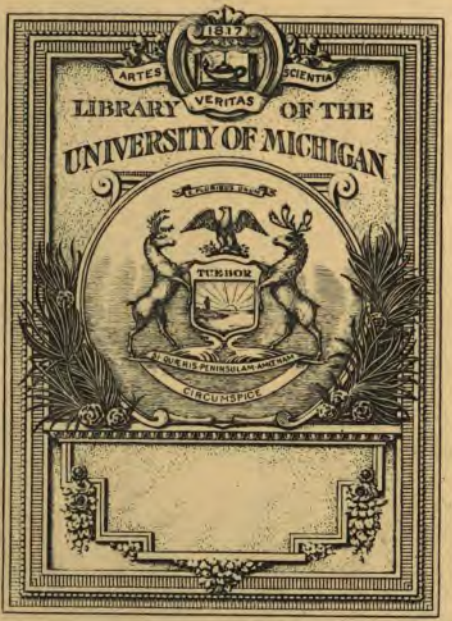
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

LA CONSPIRATION

DE

CELLAMARE.

—

TOME II.

2e Édition.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 24.

Le Duc d'Orléans,
Régent.

LA CONSPIRATION
DE
CELLAMARE.

ÉPISODE DE LA RÉGENCE.

PAR J. VATOUT.

TOME DEUXIÈME.

2e Edition.

A PARIS,
CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE
DE S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS,
RUE DE CHABANNAIS, N° 2.

1832.

848
V348cp
1832
v.2

702 861-129

LA CONSPIRATION DE CELLAMARE.

CHAPITRE VII.

Le Palais-Royal.

Il y a des monumens qui se recommandent à la fois et par leurs souvenirs et par leur magnificence : tel est le Palais-Royal. D'abord simple hôtel de Richelieu, il s'a-

grandit avec la fortune du premier ministre, on l'appelle *Palais-Cardinal* (1); il s'embellit sous le pinceau de Philippe de Champagne (2), il inspire la muse du grand Corneille (3), et lorsque l'orgueil de Richelieu mourant choisit pour héritier le monarque dont il avait fait son esclave, il prend le nom de *Palais-Royal* (4); la santé de Louis XIII, qui suit de près au tombeau

(1) 1636.

(2) Peintre favori du cardinal de Richelieu, qui avait peint les grandes actions de ce ministre sous des figures allégoriques.

(Voir Sauval et l'Histoire du Palais-Royal.)

(3) Non, l'univers entier ne peut rien voir d'égal
Aux superbes frontons du Palais-Cardinal.

(Corneille, le Menteur, acte II, scène V.)

(4) 1642.

son ministre et son maître, ne lui permet point de l'habiter; mais sa veuve, Anne d'Autriche, s'y établit avec le jeune Louis XIV(1); il devient alors le confident de toutes les intrigues et de toutes les folies de la Fronde, et les Condé, les Mazarin, les Retz, les Mathieu Molé, apparaissent sur ce théâtre comme des figures trop hautes pour cette parodie de la Ligue si féconde en grands personnages et en petits événemens; après la paix de Saint-Germain (2), la cour revient au Louvre, et le Palais-Royal est donné pour asile à la veuve de Charles Ier (3). Bientôt le deuil de cette reine fait place aux pompes

(1) 1643.

(2) 1652.

(3) Marie-Henriette d'Angleterre.

d'un mariage; sa fille épouse Philippe d'Orléans, frère du roi (1), et le Palais-Royal, devenu l'apanage de la maison d'Orléans, excite la jalousie de Versailles sous le charme de cette Henriette qui vit Louis XIV à ses genoux, et dont la mort remplit Saint-Cloud de douleur et d'épouvante (2). Le régent porte, dans les embellissemens de cet édifice, la passion qu'il avait pour les arts, et ses salons se décorent de toutes les magnificences de la peinture; fils dévot d'un prince voluptueux, Louis d'Orléans s'effraie de la nudité de plusieurs de ces tableaux, il les livre aux flammes, et à la lueur de ce chaste incendie, il court se réfugier à l'abbaye de

(1) 1661.

(2) Bossuet.

Sainte-Geneviève (1); Louis-Philippe, son successeur, rend au Palais-Royal son premier éclat, et tout Paris retentit de l'éclat de ses fêtes et de ses libéralités (2). En 1781, ce n'est plus seulement la demeure d'un prince, c'est le temple du commerce et de l'industrie; en 1789, la liberté y arbore pour la première fois ses couleurs (3); le souffle de 93 le touche et le flétrit; le tribunat, cette dernière ombre des libertés publiques, y apparaît un jour et s'éva-

(1) C'est là que ce prince mourut en 1752, après avoir légué sa bibliothèque et son cabinet de médailles à cette abbaye, dont les bâtimens font partie du collége de Henri IV, où ses arrière-petits-fils participent aux bienfaits d'une éducation populaire.

(2) On l'appelait le *roi de Paris!*

(3) Camille Desmoulins.

nouit (1); enfin un prince revient de l'exil (2), et le Palais-Royal, qui était le palais de ses pères (3), s'élève sous sa main au rang des plus beaux monumens de la capitale. Qui n'a été témoin de sa beauté dans un jour de fête? Qui n'a vu ces salons parés des plus riches produits de l'industrie nationale, ces vastes galeries ornées des chefs-d'œuvre des peintres français, ces immen-

(1) 1807.

(2) 1814.

(3) Lorsqu'il se présenta la première fois au Palais-Royal, le suisse, qui portait encore la livrée impériale, fit beaucoup de difficultés pour le laisser entrer. Mais lorsqu'il le vit tomber à genoux, les larmes aux yeux, et baiser les marches du grand escalier, il reconnut à l'émotion de celui qu'il avait pris pour un étranger, que c'était le duc d'Orléans.

ses colonnades, ces amphithéâtres de fleurs, ces toits de verre étincelans de mille feux; ces terrasses parfumées d'orangers; enfin, toute cette pompe d'une féerie orientale (1)? Un jour, un spectacle plus solennel succède à l'appareil des fêtes; on entend des chants de victoire; les mandataires de la nation française s'avancent à travers les flots d'une population ivre d'enthousiasme, ils élèvent un duc d'Orléans sur le pavois!... Mais où m'entraîne une impression encore toute palpitante! je n'ai point à parler de celui que le peuple a mis sur le trône en 1830, mais de celui qui était près du trône en 1718, et je me hâte de me dérober aux

(1) Bal du 31 mai 1830.

brillans travaux de *Fontaine* pour rentrer dans les salons d'Oppenor (1), et d'oublier le Palais-Royal de nos jours pour raconter le Palais-Royal d'autrefois (2).

Ce palais était le rendez-vous de tout ce que la ville et la cour possédaient de plus élégant et de plus distingué, et la famille du régent en était le premier ornement. Là se faisaient remarquer sa mère, Charlotte de Bavière, si fière de sa naissance, si naïve sur sa laideur, si pittoresque dans ses

(1) Architecte du régent.

(2) Le duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français, a confié à nos artistes modernes le soin de reproduire dans des tableaux historiques les scènes principales qui ont illustré le Palais-Royal depuis Richelieu jusqu'à nos jours.

écrits (1); et la duchesse d'Orléans, belle, spirituelle et paresseuse avec délices; et la duchesse de Berry, si jolie, si vive, qui expia par une mort prématurée sa folle ardeur pour les plaisirs; et cette abbesse de Chelles qui, née avec toutes les grâces, préféra les austérités du cloître aux séductions de la cour; et mademoiselle de Valois au regard si tendre, au cœur si français; et mademoiselle de Montpensier qui monta à quinze ans sur un trône étranger et revint mourir dans sa patrie; enfin, mademoiselle de Beaujolais et la princesse de Conti qui toutes deux avaient l'esprit et la beauté de

(1) Cette princesse a laissé des mémoires extrêmement curieux.

leur mère, et qui toutes deux ne brillèrent qu'un jour dans le monde.

Le régent est un de ces princes sur lesquels les jugemens ne sont pas d'accord : d'un côté, on n'a point osé être vrai; de l'autre, on a mieux aimé adopter une opinion toute faite que de prendre la peine de s'en composer une. Deux causes principales ont influé sur la conduite et sur la réputation du régent : la première, c'est sa place auprès du trône et sa position à la cour; la seconde, c'est l'esprit de son tems. Il avait reçu de la nature tous les dons qui peuvent concilier la faveur : une belle figure, beaucoup d'esprit, de l'éloquence naturelle, une grâce plus persuasive encore, un grand courage, une bonté inépuisable, une faci-

lité extrême à oublier les injures, en un mot, tout ce qui fait aimer ou pardonner le pouvoir. Une funeste influence, la jalousie innée dans les branches aînées contre les branches cadettes, vint paralyser à la fleur de l'âge ces brillantes qualités. Louis XIV, qui était l'égoïsme couronné, n'avait point pardonné à Philippe d'Orléans, son frère, la victoire de Cassel : il ne se montra pas moins envieux du fils, dont les premières campagnes avaient révélé la valeur et les talens (1); il se refusa long-tems à lui donner

(1) A la bataille de Steinkerque, M. Darcy voulant user de sa qualité de gouverneur, pour modérer l'ardeur du duc de Chartres : « Corbleu! s'écria le jeune prince, je vous préviens que je ne connais ici que mon épée pour gouverneur. » Et il s'élança au

un commandement, et même il est à remarquer que lorsqu'il y consentit, des pleins pouvoirs remis secrètement à un autre général venaient enchaîner le courage et la volonté du prince(1). C'est à cet éloignement, à l'oisiveté qui en fut la suite, qu'il faut attribuer les premiers désordres de sa jeunesse, plus encore peut-être qu'aux

fort de la mêlée, et quoique blessé, il entraîna sur ses pas la maison du roi qui, par une charge brillante, décida la victoire.

(1) Sous les murs de Turin, le duc d'Orléans, commandant de l'armée d'Italie en 1708, jaloux de se mesurer avec le prince Eugène, brûlait de donner la bataille. Le conseil de guerre partageait son avis, lorsque le maréchal de Marsin exhiba l'ordre du roi qui défendait de livrer le combat. On laissa ainsi passer le moment favorable, et le lendemain l'armée française fut attaquée et mise en déroute.

mauvais conseils de l'abbé Dubois; livré à lui-même, sans guide et sans frein, réduit à s'étourdir dans une cour dévote, hypocrite et galante, il reporta vers les plaisirs toute la jeunesse d'une âme impatiente du repos, et fit descendre à des distractions frivoles (1) les élans d'un génie inoccupé. Ce génie ne se développa tout entier que lorsqu'il fut chargé de gouverner l'État: ses instructions au jeune roi étaient pleines de sagesse et d'amabilité; il avait le travail facile, faisait lui-même sa correspondance,

(1) Il cultivait la musique et la peinture; il dessina les gravures de Daphnis et Chloé, qu'il fit imprimer à ses frais; il étudia sous Humbert la chimie; et ses belles collections de médailles et de tableaux occupaient une partie de ses loisirs.

écrivait avec grâce et dignité. Peut-être était-il un peu trop ami des détails, mais cette curiosité provenait d'un long éloignement des affaires qui rend toujours plus piquantes les confidences du pouvoir ; il était discret même au sein des plaisirs ; ferme avec l'étranger, juste et bon envers le peuple, clément avec ses ennemis, fidèle à l'amitié; galant et brave, il ressemblait à cet Henri IV dont il avait fait son héros, et il aimait à s'entendre dire qu'il rappelait ses faiblesses et ses vertus.

Quant à l'esprit du tems où il a vécu, l'hypocrisie qui avait présidé à la longue domination de la veuve de Scarron avait froissé le caractère national; aussi, dès que Louis XIV eut fermé les yeux, on passa

subitement de la contrainte à la licence. Les voluptés du duc d'Orléans reçurent alors du haut rang où il était monté une publicité plus éclatante, et ses détracteurs s'en autorisèrent pour l'accuser avec plus d'amertume. Ils ne virent dans le régent que le continuateur du jeune prince que les dégoûts de la cour avaient jeté dans la débauche; ils jugèrent l'homme de plaisir sans rendre justice à l'homme d'État. Cependant les grands de la terre appartiennent à l'histoire par l'influence politique qu'ils ont exercée, bien plus que par ces faiblesses humaines qui naissent et meurent avec les sens; et si la postérité, ce tribunal sans passions, n'apprécie dans Philippe d'Orléans que le guerrier, le politique et le

dépositaire du pouvoir royal, elle assignera une place glorieuse au héros de Nerwinde et de Lérida, au protecteur des lettres et des arts (1), et au pacificateur de l'Europe.

Une pensée l'occupait alors tout entier.

(1) Aucun prince ne prodigua aux gens de lettres et aux artistes plus de bienfaits, de grâces et de faveurs. Il eut la gloire de faire imprimer et publier le Télémaque, qui avait été proscrit sous Louis XIV. Il logea dans ses palais Fontenelle, l'abbé de Saint-Pierre, Mongault, Vertot, Lafare, Longepierre, Dufresni, Destouches; il donna à beaucoup d'autres des pensions et des distinctions honorifiques; et tel était son attachement pour ceux qui par leurs écrits ou leurs talens illustraient le royaume, que lorsqu'il remit le pouvoir à Louis XV devenu majeur : « Sire, lui dit-il, je ne demande qu'une grâce à V. M. : c'est de rester toujours *secrétaire d'État de l'Académie.*

(Histoire de l'Académie des Sciences.)

A peine avait-il été investi de la régence que, jetant un regard sur l'héritage de Louis XIV, il n'avait pu voir sans effroi l'état déplorable où les prodigalités de ce monarque et ses guerres désastreuses avaient laissé les finances du pays : aussi rêvait-il sans cesse aux moyens de combler le déficit et de soulager les charges du peuple ; de là cette facilité à accueillir des systèmes brillans en apparence, mais qui n'étaient qu'un voile d'or étendu pour un moment sur l'abîme creusé par Louis XIV ; abîme où vinrent s'engloutir et la fortune publique et la monarchie ; de là aussi le désir si vif de donner la paix à la France épuisée.

Le traité d'Utrecht avait été l'ouvrage de presque toute l'Europe ; cependant elle n'a-

vait pu parvenir à accorder le roi d'Espagne et l'empereur. Charles VI ne reconnaissait pas encore Philippe V en qualité de roi d'Espagne, et Philippe, à son tour, n'avait pas renoncé à ses droits sur les provinces de la monarchie espagnole que la paix d'Utrecht avait transférées à l'empereur. Le régent, prévoyant dès lors que la tranquillité de l'Europe pouvait n'être pas d'une longue durée, rechercha l'alliance de l'Angleterre, qui était la puissance la plus intéressée à maintenir les dispositions du traité, et fit entrer les états-généraux dans la négociation. Il en résulta un traité, connu sous le nom de *Triple-Alliance*, qui fut signé à La Haye, le 4 janvier 1717, entre la France, l'Angleterre et la Hollande,

et où les dispositions du traité d'Utrecht, qui se rapportaient à la succession des deux couronnes d'Espagne et de l'Empire, furent solennellement renouvelées (1). Mais la triple alliance n'avait point déconcerté Albéroni; il était resté fidèle à son projet de faire la guerre à l'empereur, de recouvrer par les armes les États d'Italie démembrés de la monarchie espagnole, et de replacer Philippe V sur le trône de France, dans le cas où Louis XV viendrait à mourir. Le régent ne pouvait ignorer ni souffrir de pareils projets; il comprit que le meilleur moyen de les com-

(1) Cette négociation fut conduite par l'abbé Dubois pour la France, le général Cadogan pour l'Angleterre, et le pensionnaire Heinsius pour la Hollande.

battre, était de faire entrer l'empereur dans la coalition, et de l'amener à renoncer authentiquement à toute espèce de droits sur la couronne d'Espagne, comme l'Espagne avait renoncé à toute espèce de droits sur la couronne de France; il regarda, avec raison, cette double renonciation comme un gage de stabilité pour l'Europe. Le czar, à son voyage à Paris, n'avait pu s'entendre sur ce point avec lui, parce qu'il était jaloux de l'Angleterre. La Suède ne l'inquiétait pas, à cause du boulevard naturel que l'Allemagne opposait à ses efforts. Quant à l'Espagne, il espérait que la folle ambition d'Albéroni s'abaisserait devant une ligue formée de l'Angleterre, de l'Empire, de la Hollande et de la France; enfin

il ne doutait pas qu'une paix durable ne devînt le fruit de sa sollicitude. Tel fut l'esprit du traité de la quadruple alliance que Dubois négociait à Londres.

L'élévation de cet homme fut un des plus étranges caprices de la fortune. Né obscur et pauvre, avec une figure ignoble, où tous les vices de son âme étaient stigmatisés, il parvint aux plus hautes dignités de l'État et de l'Église (1), affecta la toute-puissance de Richelieu (2), et gou-

(1) Premier ministre, cardinal, et même académicien!

(2) Se souvenant que le cardinal de Richelieu avait des gardes et se faisait rendre les honneurs militaires, Dubois eut la fantaisie de monter à cheval, pour passer en revue la maison du roi. Le mouvement

verna en ministre absolu un prince qui le méprisait, et un peuple dont il était haï. Doué du génie de l'intrigue, adroit jusqu'à la fourberie, souple jusqu'à la bassesse, quelquefois hardi jusqu'à l'impudence, sans autre morale que le succès, il spécula sur les faiblesses humaines, il flatta les vices, et substituant le cynisme à l'hypocrisie, qui à la cour de madame de Maintenon était la source de toutes les grâces, il osa fonder sa puissance et sa gloire sur l'effronterie et la corruption; et cependant, telle est la séduction du pouvoir ou la dépravation des peuples, que cet homme qui

qu'il se donna fit crever l'abcès dont il était tourmenté; il ne survécut pas à l'opération : il était âgé de soixante-six ans.

se plaisait à profaner tout ce qui sur la terre a droit à nos hommages, fut admis à toutes les distinctions humaines pendant sa vie, et qu'après sa mort on lui fit, comme à Mazarin, de royales funérailles. Ce n'était pas sans doute à l'homme dépravé que s'adressaient ces honneurs, mais à l'homme d'État, au négociateur habile. En effet, ce serait manquer à la vérité de l'histoire si, après avoir flétri ses vices, on ne rendait pas justice à ses qualités; car pour diriger les affaires d'un État comme la France, pour balancer dans sa main les destinées de l'Europe, il ne faut pas être un homme vulgaire; la correspondance et les notes diplomatiques de l'abbé Dubois (1) attestent

(1) Après avoir lu aux archives des Affaires Étran-

qu'il avait une tête politique fortement organisée, un esprit inépuisable en ressources, une grande netteté de vues, de la fermeté, et une haute idée de la force et de la dignité de son pays. Aussi, est-ce lui qui joua le premier rôle à Londres dans cette célèbre alliance qui paralysa l'ambition d'Albéroni, déconcerta l'espoir de la cour d'Espagne, et donna la paix à l'Europe.

La négociation touchait à son terme, et Dubois avait envoyé au régent la copie du traité prêt à signer entre la France, l'Em-

gères toute la correspondance de l'abbé Dubois sur le traité de la quadruple alliance, nous avons éprouvé le regret de ne pas voir imprimer cette correspondance qui dénote de grandes vues et une haute capacité.

pire, l'Angleterre et la Hollande. Le duc d'Orléans assembla aussitôt le conseil de régence, au Palais-Royal.

Ce conseil se composait du duc de Bourbon, du duc du Maine, du prince de Conti, du duc de Saint-Simon, du duc de Guiche, capitaine des gardes, du duc de Noailles, président du conseil des finances, du duc d'Antin, surintendant des bâtimens, du maréchal d'Huxelles, président du conseil des affaires étrangères, de l'évêque de Troyes, du marquis de la Vrillière, depuis si fameux par les lettres de cachet, du marquis d'Effiat, du duc de La Force, ami du régent; des maréchaux de Villeroy, de Villars, d'Estrées, de Bezons, et du marquis de Torcy, célèbre par ses missions diplo-

matiques. Lorsque tout le monde eut pris place, le régent s'exprima en ces termes (1) :

« MESSIEURS,

« Le traité dont je viens d'entretenir le conseil est un acte de la plus haute importance, non-seulement pour la France, mais pour l'Europe entière, puisqu'il s'agit de consolider les traités d'Utrecht et de Bade (2). Il importait que la trop vaste monarchie de Charles-Quint qui s'étendait

(1) Nous croyons devoir avertir le lecteur que toute cette conférence sur le traité repose sur les documens les plus authentiques.

(2) Par le traité de Bade, en 1714, il s'agissait d'amener l'empereur et le roi d'Espagne à une double et mutuelle reconnaissance ; mais Albéroni s'y opposa.

depuis le Danube jusqu'au Tage, qui couvrait l'Italie et donnait des lois à un autre monde, fût ramenée dans de justes bornes. En cela, Louis XIV eut une grande pensée lorsqu'il établit Philippe V sur le trône d'Espagne. Mais le traité d'Utrecht n'a été qu'une halte, il n'a fait que suspendre la lutte sanglante élevée par la succession de Charles II; si les deux souverains qui se sont partagé cette royale dépouille ont posé les armes, ils étaient sans cesse à la veille de les reprendre et d'allumer encore une fois une guerre générale en Europe. J'ai dû chercher à prévenir ce nouveau choc; il fallait déterminer l'empereur à faire pour l'Espagne une renonciation non moins solennelle que celle de Philippe V: l'empereur y con-

sent; l'Angleterre nous prête son appui, la Hollande reste fidèle aux engagemens de la triple alliance, et j'avais lieu d'espérer l'adhésion de Sa Majesté Catholique. J'ai tout tenté pour éclairer sa religion trompée par son ministre; j'ai envoyé tour à tour à Madrid et le marquis de Louville, et le duc de Saint-Aignan, et le marquis de Nancré: mais vous connaissez l'insolente réponse d'Albéroni (1): c'est lui, c'est ce prêtre ambitieux qui immole les intérêts de son maître à son extravagance; il viole les traités,

(1) « Nous avons tout fait pour remettre le régent dans le chemin de la justice, et Dieu sait ma peine à contenir la juste indignation du roi d'Espagne. Je suis las de parler modération : LL. MM. CC. commencent à s'ennuyer de cette chanson.»

il veut précipiter l'Europe dans une nouvelle guerre : s'il faut la faire, ce n'est pas moi qui refuserai le combat. Je sais trop que ce que l'on pardonne le moins en France, c'est la faiblesse et la peur ; mais du moins j'aurai fait tout ce qui était en moi pour maintenir la paix ; vous allez en juger vous-mêmes. Lisez, marquis de la Vrillière ; et vous, messieurs, dites franchement votre avis : vous savez tout le prix que j'attache à vos lumières et à votre sincérité. »

Le marquis de la Vrillière, secrétaire du conseil, lut le projet du traité (1).

(1) Voir aux pièces justificatives du chapitre VII l'histoire du traité de la quadruple alliance, signé à Londres le 2 avril 1718.

Alors Villars prenant le premier la parole :

« Votre Altesse Royale est accoutumée à ma franchise, et je ne puis m'empêcher de remarquer d'abord que tout dans ce traité est contre l'Espagne et en faveur de l'empereur : cependant ne nous trompons pas sur les vues de ce monarque : Penterrièder, le plus habile de ses ministres, affligé de notre alliance avec l'Angleterre, n'a pas quitté le roi George pendant son séjour à Hanovre, et il ne cessait de lui répéter que rien n'était plus assorti au goût de la nation anglaise qu'une guerre contre la France. Le roi d'Angleterre se rencontrerait parfaitement, dans ce dessein, avec l'empereur, qui n'attend peut-être que l'oc-

casion d'éclater et de répéter ses droits sur l'Espagne. Il me paraît bien plus naturel de soutenir cette monarchie et de souhaiter ses succès du côté de Naples et de l'Italie. Toutes les puissances de ces contrées entreront publiquement ou secrètement dans cette entreprise, et la France en se mettant à la tête de cette ligue, opérera la plus puissante diversion contre son plus capital ennemi (1).

LE MARQUIS DE TORCY.

Sans doute il sera beau pour le roi d'Espagne de joindre l'Italie à sa couronne; mais quelque jour on trouvera plus ma-

(1) Mémoire remis au conseil par le maréchal de Villars.

gnifique encore d'y joindre le royaume de France. Avec un prétendu droit au trône, avec cet accroissement de puissance, ne sera-t-il pas plus à craindre en Italie que l'empereur avec ses succès ? Sans doute, nous devons souhaiter plus d'équilibre en Italie, dans l'intérêt même de la liberté de l'Europe, mais ce n'est pas la faute de Son Altesse Royale si le feu roi a été forcé de consentir aux établissemens que Charles VI possède au-delà des Alpes, et ce serait une gloire mal placée que de vouloir devenir le libérateur de l'Italie aux dépens du repos et des forces du royaume. Dans l'état de lassitude où se trouve l'Europe, c'est la paix, la paix seule qui convient à tous les intérêts.

LE MARÉCHAL D'ESTRÉES.

M. le marquis de Torcy a raison. Une rupture avec l'empereur engendrera en Italie, en Alsace, en Flandre, une lutte qui ne peut que devenir fatale, parce que l'Europe tout entière se liguera contre le prince qui voudrait recommencer le système désastreux du règne dernier. Nous perdrions nos alliés; et si, par le plus grand des malheurs, la succession de France venait à s'ouvrir dans ces conjonctures, si tout à la fois Philippe V voulait ressaisir la couronne de France, et Charles VI reconquérir le royaume d'Espagne, Son Altesse Royale se trouverait sans ressources au dedans et au dehors, parce que toutes les puissances

profiteraient de notre embarras pour nous dicter des lois.

LE MARÉCHAL DE VILLARS.

M. le maréchal d'Estrées vient de soulever le point capital auquel il est à craindre qu'on ne rattache tout l'esprit du traité. Nous sommes très persuadés que Son Altesse Royale désire la vie du roi, comme nous la désirons tous tant que nous sommes; mais il n'y a personne qui puisse s'étonner que Son Altesse Royale ne porte ses vues plus loin. (1)

LE RÉGENT.

Maréchal !...

(1) Paroles expresses de Villars. Voir ses Mémoires.

VILLARS.

Monseigneur, comment les mesures qu'il est libre à tout particulier de prendre dans sa famille pour ne pas laisser échapper une succession qui le regarde, seraient-elles blâmées dans un prince auquel la succession du royaume de France peut légitimement tomber? Vous ne pouvez y avoir de concurrent que le roi d'Espagne: ce prince veut s'agrandir en Italie; aidez-le donc: plus vous contribuerez de ce côté à son agrandissement, moins il sera tenté de vous troubler dans vos prétentions à la couronne de France: la politique et l'honneur sont d'accord dans le conseil que je donne à Votre Altesse Royale.

LE DUC DE NOAILLES.

Trois partis se présentent : le premier est de concourir avec l'Angleterre à rétablir la neutralité de l'Italie;

Le second est de s'unir avec l'Espagne pour faire la guerre à l'empereur;

Le troisième est de décider l'empereur à combler la lacune du traité d'Utrecht.

Le premier parti laisserait Son Altesse Royale dans l'état d'incertitude où elle se trouve en ce moment à l'égard de l'Empire, de l'Espagne et de la Sicile, qui resteraient libres de chercher leurs avantages dans des alliances qui pourraient devenir funestes au royaume.

Le second parti, c'est-à-dire la guerre contre l'empereur, serait trop dangereux : ce

serait renouveler la lutte de l'Espagne et de l'empire, ce serait remettre tout en question.

Le dernier parti, c'est-à-dire la renonciation de l'empereur, me paraît le seul véritablement utile. Il fera disparaître tout prétexte pour éluder la renonciation du roi d'Espagne, donnera des bornes à la puissance de la maison d'Autriche en Italie, assurera la tranquillité de l'Europe, et permettra de désarmer, et par conséquent d'alléger les charges publiques. Enfin, si contre son gré, la France était obligée de recourir aux armes, elle marcherait au combat plus forte de cette pensée, qu'avant de tirer le glaive elle aurait épuisé toutes les voies de conciliation (1).

(1) Mémoires de Noailles.

LE MARÉCHAL D'HUXELLES.

Cependant, M. le duc, comment voulez-vous qu'on interprète cette clause qui oblige l'Espagne d'accepter, dans trois mois, toutes les conditions du traité, sous peine de s'y voir contrainte par la voie des armes? Il est évident que M. l'abbé Dubois a sacrifié l'Espagne à l'empereur et à l'Angleterre.

LE DUC DE SAINT-SIMON.

Et pourtant l'empereur a toujours travaillé à l'abaissement de la France : il ne nous pardonnera jamais ni les coups que lui a portés le cardinal de Richelieu, ni la perte de l'Espagne et des Indes. L'agrandissement de l'Angleterre et du roi George n'est pas moins redoutable; car sous les

trompeuses apparences d'une feinte amitié, les Anglais sont nos plus naturels ennemis, tandis que, sans parler de la proximité du sang, nul intérêt ne peut aliéner l'Espagne de la France, depuis qu'elle n'obéit plus à un roi de la maison d'Autriche (1). Monseigneur, ne vous y trompez pas : si vous déclarez la guerre à Sa Majesté Catholique, on ne manquera pas d'exhumer encore contre vous toutes les horreurs inventées par une certaine faction.

LE RÉGENT.

Duc de Saint-Simon, ne parlons pas de moi; il s'agit ici des intérêts et de l'honneur de la France.

(1) Allocution de Saint-Simon au régent.
(Voir ses Mémoires, tome XVII.)

D'ARGENSON.

On n'aura pas besoin, j'espère, d'exécuter cette clause contre l'Espagne. Philippe V comprendra sans doute qu'il y va de son repos d'adhérer à un traité qui consolide sa couronne sur sa tête, et qui promet aux fils de la reine un brillant avenir en Italie. On peut donc tenir la disposition secrète sans la communiquer d'abord au cabinet de Madrid.

LE MARÉCHAL DE VILLEROY.

Eh! qu'importe que la clause soit secrète ou non? Il faudra bien qu'elle finisse par être connue : d'ailleurs, quoi qu'en dise M. le garde des sceaux, le cardinal Albéroni est trop attaché à son maître pour signer le déshonneur de l'Espagne, et la France ne

prêtera pas les mains pour détruire l'œuvre du grand roi.

LE DUC DE BOURBON.

On se traîne toujours sur l'exemple du passé, comme si le feu roi avait été infaillible, comme s'il n'avait jamais agi que de son plein gré, sans aucune suggestion étrangère. Ce qu'il a fait de bien, il faut le maintenir; ce qu'il a fait de mal, il faut le réparer. Le traité d'Utrecht promettait la paix à l'Europe, j'y ai applaudi : le traité de Londres accomplit cette promesse, c'est un motif pour moi d'y donner mon adhésion; et l'on ne m'entendra pas faire l'éloge d'un ministre étranger qui veut bouleverser l'Europe. En favorisant des projets insensés, en ramassant des bruits injurieux, on sert

une cabale, et on méconnaît les intérêts de son pays.

LE DUC DU MAINE.

Que ce soit le ministère ou le roi d'Espagne qu'on accuse, c'est toujours à l'Espagne que l'on fera la guerre; c'est toujours le petit-fils de Louis XIV qu'on attaquera sur son trône. On impute à Sa Majesté Catholique une infraction aux traités! et pourtant quel prince fut jamais plus recommandable par ses vertus, plus religieusement fidèle à sa parole? Ce sont ceux-là même qui manquent aux traités qui crient à leur violation; car enfin cette négociation de Londres n'est-elle pas une injure à la mémoire du feu roi, dont elle détruit le plus bel ouvrage? C'est peu : au mépris des droits

du sang et des plus tendres souvenirs, on abuse de l'âge de notre jeune roi pour lui faire déclarer la guerre à Sa Majesté Catholique.

LE RÉGENT, bas au duc de Bourbon.

Enfin il se démasque (1)!

LE DUC DU MAINE.

Il est vrai, nous dit-on, que c'est pour le bien de l'Espagne qu'on la dépouille de la Sicile; il est vrai que l'on a pesé sagement l'intérêt de notre France en ouvrant à l'Angleterre l'empire des mers : cette puissance ne parlait pas si haut depuis le jour où Louis XIV avait rappelé à son ambassadeur que, toujours maître chez lui, il l'avait

(1) Mémoires de Saint-Simon.

été quelquefois chez les autres (1). Mais aujourd'hui le même ambassadeur domine en maître au Palais-Royal, et tout annonce, dans le traité, que c'est sous l'influence de ses conseils, et peut-être même de son or, que l'abbé Dubois a négocié à Londres. On a parlé d'une ligue formidable qui doit assurer le repos de la France et de l'Europe; mais je le demande, peut-il en exister une plus favorable à la France que l'union de Naples, de l'Espagne, de l'Italie et de la Sicile? Que pourraient l'Angleterre et l'Em-

(1) Au sujet de la discussion sur le canal de Mardyck, lord Stair ayant haussé la voix, Louis XIV lui dit : « Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été maître chez moi; je l'ai quelquefois été chez les autres; qu'on ne m'en fasse pas souvenir! »

pire contre le midi de l'Europe ainsi coalisé? Loin de là, on délaisse nos amis pour agrandir nos ennemis : c'est ainsi qu'on veut abaisser la marine espagnole pour livrer à l'Angleterre l'Océan et la Méditerranée; en vain l'Angleterre est-elle divisée avec nous d'intérêts, d'industrie, d'ambition; c'est l'Angleterre que l'on caresse, c'est l'Angleterre dont on veut étendre la puissance et l'avenir! A Dieu ne plaise que je me rende ici l'écho de tous les bruits qui circulent sur cette prédilection pour l'Angleterre! mais l'opinion en a cherché les causes, elle a fait des rapprochemens; elle s'est demandé à quel titre le roi George était sur le trône, pourquoi on avait abandonné le prétendant, pourquoi enfin on agissait contre

tout ce qui était légitime; et c'est avoir jugé la guerre contre l'Espagne! Au surplus, soyez-en sûrs : on la déclarerait en vain : il n'est pas un gentilhomme français qui osât tirer son épée contre le petit-fils de Louis XIV : il n'en est pas un qui ne mît cette guerre au rang de ces guerres impies où la victoire même est un crime.

LE RÉGENT.

Le crime est de livrer son pays à l'étranger, et non pas de le défendre. Philippe V est du sang de nos rois, mais il s'est fait Espagnol en acceptant la couronne d'Espagne; et si l'orgueil de son ministre l'entraînait à la guerre, je ne crains pas de voir s'accomplir les prédictions de M. le duc du Maine : non, il a calomnié la noblesse fran-

çaise. Honte, honte éternelle à celui qui, sourd à la voix de son roi, verrait sans rougir le drapeau de l'étranger flotter sur sa patrie!

On nous accuse de violer les traités! mais est-ce nous qui nous sommes emparés de la Sardaigne? Est-ce la France qui a envoyé une flotte contre la Sicile? Nous sacrifions l'Espagne à l'empereur! Cependant avec plus de mémoire on se rappellerait peut-être que, dans toutes ses lettres à Louis XIV, Philippe V ne cessait de répéter « que la paix ne serait stable que du « jour où l'archiduc le reconnaîtrait pour « légitime souverain de l'Espagne (1). » Avec

(1) Lettres de Philippe V à Louis XIV, du 16 mai 1713; du 31 janv. 1714; du 17 mai 1714.

plus de bonne foi on conviendrait que tel est le but du traité de Londres, et que ce n'est pas sacrifier l'Espagne que de la mettre pour toujours à l'abri des attaques de l'empereur, et d'assurer aux fils de la reine l'héritage des Farnèse et des Médicis.

Mais, fidèle à ses traditions, M. le duc du Maine a mieux aimé réduire à une question de personne cette vaste question d'État. Si je daigne y répondre, c'est pour déclarer une fois pour toutes : « qu'il faut bien qu'on se persuade deux choses que je ne souffrirai jamais : la première c'est qu'on attente à la vie du roi, la seconde que l'Espagnol règne en France (1). » J'espère que

(1) Mot du régent : Mémoires de madame de Maintenon.

M. le duc du Maine daignera s'en souvenir et qu'il ne me forcera plus à aller le lui rappeler à Sceaux (1).

Il me reste à répondre sur ma prédilection pour l'Angleterre. Ce n'est pas la première fois qu'on a fait cette observation : déja M. le maréchal de Villars a témoigné quelque regret de ce que je m'enfermais

(1) Après son explication avec Louis XIV sur les bruits injurieux répandus contre lui, le duc d'Orléans était allé à Sceaux, et, la main sur la garde de son épée, avait forcé le duc du Maine, complice de ces calomnies, à faire cette déclaration devant la duchesse du Maine et sa cour : « Je reconnais avec plaisir que M. le duc d'Orléans mérite toute mon estime, et je le prie de me garder un peu de son amitié. »

(Mémoires du tems.)

trop souvent tête à tête avec les ministres anglais. Mais le conseil a-t-il oublié ma réponse à Walpole (1)? Et celui qui a déclaré qu'il n'y a aucun prince en Europe qui

(1) « Dès que mes alliés seront contens, je le serai. Les conquêtes qui se font en Italie les regardent uniquement.

« Quant à l'Allemagne, j'ai déclaré que je n'y faisais la guerre que pour affaiblir mes ennemis, sans dessein de garder ce que j'y prendrai. Je persiste dans cette résolution, et l'Angleterre doit se reposer sur la parole que j'en donne.

« Au surplus, l'offre de la médiation du roi l'Angleterre me plairait s'il n'était point armé ; aussi je veux bien qu'il sache *qu'il n'y a aucun prince en Europe qui puisse me donner la loi, ou de qui je veuille la recevoir.* Tels sont mes sentimens; vous pouvez en rendre compte à votre maître. »

(Lettre autographe du Régent. Archives du Palais-Royal.)

puisse lui donner la loi ou de qui il veuille la recevoir, est-il le complaisant de l'Angleterre ou de toute autre puissance? Si j'ai recherché plus particulièrement l'alliance de Sa Majesté Britanique, c'est que l'union de la France et de l'Angleterre, de deux pays faits pour s'aimer et pour s'estimer, m'a toujours paru le gage le plus sûr pour tenir en respect les autres nations et pour établir l'équilibre en Europe. Croyez-moi, cette pensée, ou plutôt cette conviction, se fécondera comme un dogme politique, elle grandira dans l'avenir et deviendra la base de la paix universelle.

Il est tems, ce me semble, de recueillir les voix : l'Europe attend notre réponse. »

A l'exception du duc du Maine, du ma-

réchal de Villars, du duc de Saint-Simon, du maréchal d'Huxelles et du maréchal de Villeroy, tout le conseil fut de l'avis du régent : mais lorsqu'il s'agit de signer les pleins-pouvoirs à envoyer à Dubois, le maréchal d'Huxelles, président des affaires étrangères, s'y refusa : « Monsieur, dit le régent plus piqué que surpris de cet accès de mauvaise humeur, j'avais prévu votre opposition; je serais le premier à la respecter si elle était dictée par un amour sincère pour le bien du royaume; mais j'en connais les motifs (1) : aussi ai-je donné la

(1) Le maréchal d'Huxelles avait désiré l'ambassade de Londres pour conduire le traité de la quadruple alliance; jaloux de la préférence accordée à l'abbé

signature à M. de Chiverny. Si vous ne signez pas, il faudra bien qu'il signe. » Le maréchal d'Huxelles, étourdi du ton ferme et sévère du régent, et craignant une disgrâce, rougit, baissa les yeux, et au grand regret du duc du Maine et du maréchal de Villeroy, expédia les pleins-pouvoirs de son rival.

Le traité fut signé à Londres le 2 août 1718, les ratifications s'échangèrent le 7, et Dubois revint en triomphe au Palais-Royal.

Dubois, il voua à ce négociateur une haine qui multipliait sans cesse les obstacles. Dubois s'en plaint plusieurs fois dans sa correspondance; mais il fut assez adroit pour en triompher.

Le régent aimait beaucoup Dubois, dont l'ascendant formé sous les auspices du plaisir s'était fortifié plus tard par une grande aptitude aux affaires et une merveilleuse facilité dans le travail. Heureux de voir que son ancien précepteur avait justifié toute sa confiance dans la négociation de Londres, il le reçut à bras ouverts. « Dubois, lui dit-il, tu es mon meilleur ami, mon plus fidèle serviteur; la quadruple alliance vaut mieux que cent victoires! Sais-tu que je m'apercevais de ton absence au Palais-Royal? Maintenant tu ne me quitteras plus, et tu feras, j'espère, une longue alliance avec la santé et la vie.

DUBOIS.

Grand merci, Monseigneur, cela vaut

mieux que le compliment de *Madame* (1). Je viens de la rencontrer à la porte de votre cabinet. « C'est donc toi, l'abbé, me dit-elle, je suis contente de toi pour la première fois de ma vie. S'il y avait une ambassade en Chine ou en Perse, je te la ferais donner sur-le-champ. » — Pourquoi pas dans le soleil ou dans la lune? lui ai-je répondu, le retour serait plus difficile.

LE RÉGENT.

Que veux-tu? tu sais que ma mère n'a jamais été folle de toi, et si je l'avais écoutée, je t'aurais renvoyé à Brives-la-Gaillarde.

DUBOIS.

Bien obligé, Monseigneur! mais le ré-

(1) Charlotte de Bavière, mère du régent.

gent de France ne pouvait laisser dans l'inaction l'homme qui l'a élevé.

LE RÉGENT, souriant.

Ce n'est peut-être pas le plus beau de ta vie! Mais enfin tu n'as pas à te plaindre de moi. Cette ambassade de Londres a fait bien des jaloux, et je crois que le vieux d'Huxelles en mourra de dépit.

DUBOIS.

Tant mieux pour le conseil! Le poète (1) a raison : « d'Huxelles est une caboche, mais jamais on n'a osé dire que ce fût une tête. »

(1) C'est ainsi qu'il avait surnommé Villars, qui avait la manie de citer à tous propos les vers de Corneille et de Racine, et qui ne savait pas l'orthographe.

LE RÉGENT.

Tu te rappelles comment il devint maréchal?

DUBOIS.

C'est le grand dauphin qui lui valut cette faveur, pour avoir entretenu la chienne de mademoiselle Choin, sa maîtresse, de têtes de lapins rôtis!

LE RÉGENT.

Aussi on chantait à Versailles :

« Des chiens admirez la puissance,
« A la cour leur crédit est bon. »

DUBOIS, répliquant.

« Oui, jamais maréchal de France
« N'a mieux mérité le bâton. (1) »

(1) Noëls du tems.

LE RÉGENT.

Pauvre l'Orient!... (1) Mais, à propos, j'ai parlé de toi au roi : je lui ai fait part du service que tu viens de lui rendre, et il m'a répondu avec la naïveté de son âge : « Qu'il ne croyait pas que les abbés fussent aussi utiles. »

DUBOIS.

Le roi George en juge autrement. « Si j'étais régent de France, me disait-il dernièrement, je ne vous laisserais pas longtems conseiller d'État; en Angleterre, vous seriez ministre avant trois jours » (1).

(1) Sobriquet donné par Dubois au maréchal d'Huxelles, qui se tournait toujours vers le soleil levant.

(2) Extrait d'une lettre autographe du roi George à Dubois.

LE RÉGENT.

Vieux coquin, je t'entends! Mais tu as donc le secret d'ensorceler tous les souverains? Le czar lui-même ne m'a-t-il pas fait ton éloge? il regrettait de n'avoir pas un ami tel que toi pour remplacer son pauvre Lefort (1).

DUBOIS.

C'est que le czar avait de bonnes maximes : « Ce ne sont pas les rois, disait-il, qui font les grands ministres, mais les ministres qui font les grands rois. » Vous vous rappelez son admiration pour Richelieu!

(1) Le czar, à Paris, disait au régent : « Je vous félicite d'avoir pour ami le négociateur de la triple alliance ; » et à Dubois : « Je voudrais avoir des hommes de votre trempe à employer. »

LE RÉGENT.

Ah! mon drôle! nous y voilà! et, pour commencer la ressemblance avec ce cardinal, tu me fais demander un archevêché par le roi d'Angleterre (1). Mais vous êtes donc fous tous les deux!

DUBOIS.

Pourquoi donc, Monseigneur? Un jour, à Londres, j'ai rêvé que j'étais archevêque...

LE RÉGENT.

Tu fais des rêves bien ridicules.

(1) Néricault Destouche, secrétaire d'ambassade à Londres, rédigea à ce sujet une lettre des plus pressantes, sous l'inspiration de Dubois, qui eut assez de crédit sur l'esprit du roi d'Angleterre pour la lui faire signer.

DUBOIS.

Je le raconte à Sa Majesté Britannique qui, après m'avoir écouté avec le plus vif intérêt, me dit : « Votre rêve ne peut manquer de se réaliser à Paris ; le régent sera trop heureux de récompenser un serviteur tel que vous. »

LE RÉGENT.

Fripon !

DUBOIS.

Parole d'honneur ! Je lui répondis qu'il me serait plus agréable de devoir cette dignité à sa bienveillante intervention. « Mais comment voulez-vous, reprit-il, qu'un prince protestant se mêle de faire un archevêque en France ? Le régent en rira, et sûrement n'en fera rien. — Pardonnez-moi,

Sire, lui répondis-je, il en rira et ne le fera pas moins. »

LE RÉGENT.

Tu as menti : le régent n'en fera rien. Toi, archevêque! miséricorde!

DUBOIS.

Et pourquoi pas tout comme un autre?

LE RÉGENT.

Tu n'as pas encore fait ta première communion.

DUBOIS.

On la fera, Monseigneur.

LE RÉGENT.

On ne t'a pas seulement conféré les ordres de la prêtrise.

DUBOIS.

Une heure suffit pour cela (1).

LE RÉGENT.

Mais madame Dubois?

DUBOIS.

Je lui défie de se vanter qu'elle est ma femme.

LE RÉGENT.

Il n'y a pas de quoi!

DUBOIS.

Au surplus, je suis tranquille : il n'existe plus de traces de mon mariage. J'en suis quitte pour une pension.

(1) Dubois n'avait, en effet, reçu aucun des ordres sacrés : l'évêque de Nantes, Tressan, lui conféra, *dans une heure*, tous les ordres qui conduisent à la prêtrise et la prêtrise elle-même.

LE RÉGENT.

Que tu paies sur ma cassette. Le drôle a réponse à tout. Vous verrez qu'au premier jour il faudra que je le fasse archevêque; et qui sait? il me demandera peut-être le chapeau de cardinal.

DUBOIS.

J'y songeais, Monseigneur!

LE RÉGENT.

Mais que diable, après tout, l'abbé, d'où te vient donc tant d'orgueil? Tu as réussi, c'est vrai; mais crois-tu que c'est uniquement à ta jolie figure et à ton mérite que tu dois ton succès? Et mes truffes, et mes vins de France, et mes belles étoffes?

DUBOIS.

Il est vrai que les *andriennes* (1) ont fait merveille; la duchesse de Munster surtout en raffolait, et le roi George la trouvait charmante sous cet habit.

LE RÉGENT.

Mais toi-même, tu ne la trouvais pas mal, si j'en juge par l'empressement avec lequel ton cheval la suivait aux courses de New-Markett.

DUBOIS.

Ah! monseigneur!

LE RÉGENT.

Tel cheval, tel maître, n'est-ce pas?

(1) Sorte d'habillement que l'*Andrienne* de Baron avait mis à la mode.

DUBOIS.

Non, Dieu m'en garde! La prodigieuse rotondité de la duchesse me rappelait trop le respect que je devais à Sa Majesté Britannique.

LE RÉGENT.

Cependant tu faisais des frais pour elle : on t'a vu te pavanant devant son hôtel avec le bel habit que je t'avais envoyé.

DUBOIS.

Fatal présent!

LE RÉGENT.

Comment! ingrat, un habit cousu d'or qui t'a valu le titre de *roi de la Chine* (1) !

(1) La première fois que Dubois avait mis à Londres l'habit magnifique qu'il tenait de la générosité du

DUBOIS.

Ce souverain jouit à Londres d'une bien mince considération.

LE RÉGENT.

Oui; on m'a écrit que la foule avait salué ton avénement par de singuliers hommages!

DUBOIS.

Aussi, me suis-je hâté de me dérober à l'enthousiasme du peuple, et de cacher dans ma garderobe les insignes de ma royauté. Après cette brusque abdication, redevenu le ministre de Votre Altesse Royale, je me suis occupé des intérêts de la France;

régent, il fut suivi d'une foule de curieux qui le saluèrent du nom de *roi de la Chine*, et qui mêlèrent des pierres et de la boue à leurs acclamations.

et tandis que d'une main je signais le traité de la quadruple alliance, de l'autre j'écartais de votre tête les coups dirigés par Albéroni.

LE RÉGENT.

Vas-tu m'étourdir encore avec les menées de ce moine espagnol ? Va, le traité de Londres ne lui laissera pas le tems de conspirer.

DUBOIS.

Au contraire, monseigneur, sa fureur contre vous ne fera que s'en accroître.

LE RÉGENT.

Sais-tu bien que si j'avais la maladie de la peur, tu ne m'en guérirais pas ?

DUBOIS.

Vous dédaignez toujours mes avis; ce-

pendant il s'agit ici de vos jours. Stanhope m'a donné les preuves les plus positives des machinations d'Albéroni (1).

LE RÉGENT.

Toujours même chanson : après tout, l'abbé, je ne suis pas immortel, et tout ce que je ferai ne me donnera pas un jour d'existence de plus.

DUBOIS.

Vous croyez donc à la prédestination ?

LE RÉGENT.

Va, nos jours sont comptés : aussi je ne change rien à ma manière de vivre, malgré les prédictions de Chirac (2).

(1) Lettre de Stanhope, ambassadeur d'Angleterre, à Dubois, du 15 novembre 1718.

(2) Médecin du régent.

DUBOIS.

N'a-t-il pas prédit que je mourrais un an avant vous, monseigneur?

LE RÉGENT.

Oui; ainsi tâche de reculer le plus que tu pourras.

DUBOIS.

Remerciez-moi, monseigneur, je me suis mis au régime.

LE RÉGENT.

Oui, au régime de madame Tencin (1): dis-moi, l'abbé, comment fais-tu pour aimer toujours la même femme?

(1) Madame Tencin, célèbre par ses écrits, par sa galanterie et par la naissance de Dalembert, était la maîtresse favorite de l'abbé Dubois.

DUBOIS.

Et vous, monseigneur, comment pouvez-vous en changer tous les jours ?

LE RÉGENT.

Aussi, Chirac me gronde, et me dit que je périrai d'une attaque d'apoplexie.

DUBOIS.

Vous périrez plutôt de la main de la duchesse du Maine.

LE RÉGENT.

Tu veux rire !

DUBOIS.

Non certes ; elle a écrit à la vieille sorcière de Saint-Cyr qu'elle vous tuerait (1).

(1) « Moi, femme et presque naine, j'ai autant et plus de courage que mon fils, mon frère, beau-frère,

LE RÉGENT, en riant.

Comme Judith?

DUBOIS.

Elle en est bien capable; et vous, monseigneur, vous sentez-vous d'humeur à mourir comme Holopherne?

LE RÉGENT.

Eh! l'abbé, cette mort n'est pas sans charmes.

DUBOIS.

Croyez-moi, monseigneur, ne sortez

et surtout mon mari. S'il en est besoin, comme une autre Jaël, je tuerai le duc d'Orléans de ma propre main, et je lui logerai un clou dans le cerveau. »

(Lettre de la duchesse du Maine à madame de Maintenon.)

plus sans être accompagné, sans être armé au moins; vous désolez vos amis en vous exposant constamment aux poignards de vos assassins.

LE RÉGENT.

Là, sérieusement, veux-tu que je m'effraie des criailleries d'une femme, des intrigues de quelques abbés faméliques qu'elle héberge, des menaces de quelques fous qu'elle exalte par ses caresses?

DUBOIS.

Mais Albéroni, mais Cellamare, sont-ils aussi des extravagans dont on doive mépriser les attaques? Tenez, monseigneur, cette insouciance est coupable; vous n'avez pas le droit de compromettre sans cesse une vie d'où dépend le bonheur du royaume.

LE RÉGENT.

Traître de flatteur! Mais crois-tu donc que, parce que j'ai moins peur que toi, j'ignore ce qui se passe? Tiens, j'en sais peut-être plus que toi sur toutes ces intrigues de valets. Par exemple, réponds-moi: Connais-tu le prince de Listhnay?

DUBOIS.

Le prince de Listhnay!...

LE RÉGENT.

Tu ne le connais pas, je le vois.

DUBOIS.

Non, monseigneur.

LE RÉGENT.

Ah! tu ne connais pas le prince de Listhnay? Eh bien! tu ne sais rien, adieu!

DUBOIS.

Mais, monseigneur!...

LE RÉGENT.

Tu te vantes de tout savoir, et tu ne connais pas le prince de Listhnay?

DUBOIS.

De grâce, expliquez-vous!

LE RÉGENT.

Ah! t'y voilà: tu avoues que j'en sais plus que toi et toute ta police. Eh bien! écoute-moi, et rougis, si tu le peux.

L'abbé Veyrac vint un jour m'apprendre que quelques intrigans subalternes, soudoyés par la duchesse du Maine, se réunissaient chez une prétendue comtesse de Chavigny, sous la présidence de la demoiselle Delaunay. Un certain abbé Le Camus, car

tu sais que les abbés se fourrent partout, était le conseil de cet aréopage : une plume manquait pour rédiger ses arrêts; on jette les yeux sur Veyrac qui dans le tems avait travaillé pour la cour des sceaux : tu sais que je lui fais une petite pension ; mais, comme certains écrivains, il reçoit volontiers des deux mains. Le voilà donc chargé de rédiger tous ces pamphlets, tels que l'Almanach de la Régence, que l'on répand contre moi : il m'en donne avis, et m'annonce en même tems qu'un prince, ce prince que tu ne connais pas, doit venir lui apporter des papiers pour les faire imprimer en Hollande. Jaloux de m'assurer de la véracité de mon pensionnaire, et surtout de faire connaissance avec ce prince de Listh-

nay, toujours ce même prince que tu ne connais pas, il me prend la fantaisie de me rendre moi-même, sous le mince habit noir d'un copiste, chez l'abbé Veyrac. On annonce le prince Listhnay. Figure-toi un grand gaillard, bien découplé, l'air insolent, sentant sa grande maison d'une lieue à la ronde, et par-dessus tout cela écorchant le français à plaisir, (mais je te fais observer que c'est un seigneur étranger!) Il remet à Veyrac quelques notes échappées à la bienveillance des beaux-esprits de Sceaux, et lui laisse pour adieux une bourse pleine d'or.

DUBOIS.

Diable! ce prince a de belles manières.

LE RÉGENT.

Tu n'en seras pas étonné quand tu sauras

qu'il passe sa vie dans l'intimité de la duchesse du Maine: il ne la quitte pas, il la suit partout, il pousse même l'attention, à certains jours, jusqu'à porter la queue de sa robe, ou même, quand sa voiture est pleine, à monter derrière.

DUBOIS.

Ah! j'y suis! Monseigneur me faisait l'honneur de se moquer de moi: ce prince n'était qu'un laquais déguisé... d'Avranches, peut-être?

LE RÉGENT.

C'est toi qui l'as nommé!

DUBOIS.

Vraiment?

LE RÉGENT.

Te voilà averti : veille de tous tes yeux sur le prince de Listhnay (1) !

DUBOIS.

Je veillerai sur le prince de Cellamare. »

(1) Voir aux pièces justificatives du chapitre VII l'extrait des intrigues de l'abbé Le Camus et de la prétendue comtesse de Chavigny.

CHAPITRE VIII.

La Courtisane.

Dubois avait raison : le traité de la quadruple alliance ne fit qu'irriter la fureur d'Albéroni (1), l'espoir des conjurés et l'im-

(1) « J'ai protesté au ministre d'Angleterre que le

patience de l'ambassadeur d'Espagne. La cabale de la duchesse du Maine jeta les hauts cris; elle envoya des émissaires en Picardie, en Bretagne, en Normandie pour entretenir le zèle des gentilshommes qui avaient promis leur épée, elle excita l'animosité du parlement par l'entremise du premier président de Mesme, elle fit promettre sous main de l'avancement à un grand nombre d'officiers; enfin, portant

roi et la reine auront recours aux moyens les plus extrêmes pour se venger de ceux qui prétendent leur mettre (comme on a coutume de le dire) le poignard à la gorge. LL. MM. ordonnent à V. E. de réitérer la même protestation à M. le duc d'Orléans, à ceux qui composent le conseil de régence, et à toutes personnes de tous états et de toutes conditions. »

(Lettre autographe d'Albéroni, 1718.)

l'audace jusqu'au crime, elle tenta un soir d'enlever le régent dans le jardin des Tuileries (1), une autre fois de le faire assassiner au château de la Muette dans un souper que donnait la duchesse de Berry (2).

(1) Un soir à dix heures, le régent se promenait avec des dames aux Tuileries; des hommes masqués voulurent s'emparer de sa personne, mais il se dégagea de leurs mains. Depuis cette aventure, le jardin des Tuileries fut fermé à la nuit tombante.

(Manuscrits de la Bibliothèque du roi.)

(2) C'était un colonel La Jonquière, chassé du service pour son inconduite, qui avait fait marché pour s'emparer du prince mort ou vif. Il s'était porté avec une centaine de brigands autour de la Muette; mais Dubois, averti à tems, envoya contre eux une compagnie de mousquetaires qui mit ces misérables en déroute. La Jonquière se sauva dans les Pays-Bas, d'où il fut reconduit en France le pistolet sur la

Le prince de Cellamare, d'abord si réservé, prenant pour l'expression de l'opinion publique les clameurs de l'esprit de parti, crut que le moment était favorable pour faire trève à la circonspection : ce n'était plus ce correspondant mystérieux qui écrivait au cardinal Albéroni : « Je continue de cul-« tiver notre vigne, mais je ne veux point « étendre la main pour cueillir des fruits « qui ne sont pas mûrs (1). » Ce n'était plus

gorge. « Messieurs, dit-il aux alguazils qui l'avaient arrêté, je vois que je serai écartelé. — Mon ami, lui répondit un de ces messieurs, c'est la première vérité qui sort de ta bouche. »

(1) Cellamare à Albéroni :

Août 1718.

« Je continue de cultiver notre vigne, mais je ne veux point étendre la main pour cueillir des fruits qui ne sont pas mûrs. »

ce prudent architecte qui « craignait d'ex-
« poser ses ouvriers à l'ardeur du soleil » (1),
ni ce joaillier timide qui « gardait sous deux
« clefs les perles de la reine (2); » sa corres-

(1) Cellamare à Albéroni :

7 7bre 1718.

« Je fais en sorte de ne pas écarter nos ouvriers du travail qu'ils ont entre les mains, mais je prétends qu'ils ne s'exposent point à l'ardeur du soleil; qu'ils attendent la belle saison pour travailler avec vigueur. »

(2) Cellamare à Albéroni :

26 7bre 1718.

« J'ai fait voir les perles que la reine (*) m'a envoyées à dessein de les vendre avantageusement à une personne qui prétend les acheter; mais elles ne sont point sorties et ne sortiront point de mes mains qu'après que la vente en aura été faite avec les formalités convenables; je les garde sous deux clefs. »

(*) Il désignait ainsi les lettres de Philippe V.

pondance était pressante (1), son langage haut, ses visites à la duchesse du Maine plus fréquentes et moins cachées. Il laissait ainsi entrevoir à tous les ennemis du régent que l'Espagne était prête à les soutenir; il entretenait leur courage, il exaltait leurs espérances; et persuadé que s'il par-

(1) Cellamare à Albéroni :

« J'ai informé très-particulièrement le premier président du parlement, de l'indignation de S. M., et j'en ai donné connaissance aux députés des États de Bretagne, en les assurant qu'ils pouvaient entrer dans toutes sortes d'engagemens, parce que les armes du roi seraient prêtes.

J'ai préparé tous les matériaux nécessaires, mais nos ouvriers sont las de rester oisifs; je leur donne de bonnes paroles; c'est de l'ouvrage qu'il faudrait leur donner, et la reine serait bien servie. (Octobre 1718.) »

venait à faire déposer le régent, le traité de la quadruple alliance serait à l'instant même rompu, il appela auprès de lui l'abbé Brigaut, se hâta de recueillir les principales pièces du complot, les fit copier en sa présence pendant la nuit, et les adressa le 2 décembre 1718 au cardinal Albéroni avec cette lettre :

Paris, 2 10bre 1718.

Monseigneur,

« J'ai trouvé nécessaire d'user de précaution dans le choix du moyen de faire passer à Votre Éminence les papiers que j'ai renfermés ici ; ainsi j'ai mis ce paquet entre les mains de don Vincent Portocarrero, frère du comte de Montijo, qui va où vous êtes, en le chargeant, avec grand soin, de le rendre à Votre Éminence. Je l'ai cacheté doublement, et j'y ai mis deux enveloppes. Votre Éminence trouvera dans ce paquet deux différentes minutes de manifestes, co-

tées n° 1 et 2, que nos ouvriers ont composées, croyant que, quand il s'agira de mettre le feu à la mine, elles pourront servir de prélude à l'incendie. Une de ces minutes est relative aux instances de la nation française, dont j'envoyai un exemplaire à Votre Éminence. L'autre, sans avoir rapport à ces instances, expose les griefs que souffre ce royaume, en appuyant sur ce fondement les résolutions de S. M., et en demandant la convocation des États. En cas que nous soyons obligés de recourir aux remèdes extrêmes, et de commencer les entreprises, il sera bon que S. M. choisisse une de ces deux voies, et qu'elle examine l'écrit n° 3, dans lequel nos partisans prennent la liberté de lui proposer, avec respect, tous les moyens qu'ils jugent convenables, ou plutôt nécessaires pour l'accomplissement de nos désirs. L'écrit coté n° 4 est un abrégé de différentes choses arrivées dans le tems d'autres minorités : il peut servir d'instruction suffisante pour régler plusieurs des mesures que l'on doit prendre dans le cas présent. Enfin, j'envoie à Votre Émi-

nence, en feuilles séparées, sous le n° 45, un catalogue des noms et des qualités de tous les officiers français qui demandent de l'emploi dans le service de S. M. Si la guerre et la violence nous forcent à mettre la main à l'œuvre, il faudra le faire avant que les coups que l'on nous portera nous affaiblissent et que nos ouvriers perdent courage, sans épargner ni le temps, ni les offres, ni l'argent. Si nous sommes obligés d'accepter une paix simulée, il faudra, pour entretenir ici le feu sous la cendre, lui donner quelque aliment modéré; et, si la divine miséricorde apaisait les jalousies et les mécontentemens présens, il suffira de protéger et de favoriser les principaux chefs qui s'intéressent présentement avec tant de zèle pour le service de nos maîtres.

P. S. Outre les écrits ci-dessus, je remets à Votre Éminence celui qui est coté n° 5, dans lequel on démontre la force des deux différentes minutes des manifestes, ainsi que la note du nombre des parlemens de ce royaume.

Je travaille à faire en sorte qu'il ne passe point

d'officiers français en Espagne, sans mener une troupe avec eux.

J'attends avec impatience les derniers ordres de S. M. » (1)

Mais à quoi tient le succès d'une conspiration ou la destinée d'un empire?

Si l'on interroge les saintes Écritures, les annales de l'antiquité, l'histoire des tems modernes, on retrouvera, dans presque toutes les circonstances solennelles, l'influence des femmes. En vain les hommes voudraient méconnaître cette vérité; en vain ils ont arrangé le monde politique de manière à s'en réserver tous les honneurs: leur prétendue puissance tombe devant les armes d'un sexe que leur orgueil dédaigne

(1) Lettre autographe de Cellamare à Albéroni.

et dont leur faiblesse adore l'empire. Ces armes sont d'autant plus redoutables qu'elles sont plus variées, et qu'elles soulèvent tour à tour dans l'âme toutes les passions; c'est le fanatisme, la vertu, l'amour, la beauté, l'attrait des plaisirs! L'une, saintement homicide et chaste dans le déshonneur, sauve son pays au prix de sa vertu; l'autre ne peut survivre à sa honte, et son sang engendre la liberté de Rome. Ici, la fatale beauté d'une reine adultère arme la Grèce contre l'Asie; là, guidée par la vengeance et par l'amour, une jeune fille immole le monstre qui désolait la France; et sans parler des jours de la chevalerie où le désir de plaire *à sa dame* inspirait tant d'honneur et de courage, que de belles actions dont les femmes ont été

le mobile ou le but sur tous les chemins de la vie! Combien, auprès du trône, ont tempéré par leur douceur la sévérité du pouvoir suprême! Que de génies leur ont dû, comme le grand Corneille, leurs premières inspirations! Que de héros n'ont joui de leur victoire qu'en venant, comme Henri IV, déposer leurs lauriers aux pieds d'une Corysande (1)!

Cette influence, il est vrai, n'eut pas toujours une source aussi pure; ainsi, ce fut une courtisane (2) qui jadis dévoila la conjuration de Catilina; une courtisane aussi devait faire découvrir la conjuration de Cellamare (3).

(1) Après la bataille de Coutras.

(2) Fulvie.

(3) Les historiens ne sont pas tous d'accord sur la

Dans l'antiquité, les courtisanes jouissaient de la plus haute considération; c'est pour elles qu'Alcibiade disputait les prix des jeux olympiques; Aspasie séduisit Socrate, maîtrisa Périclès et donna des lois à Athènes; Laïs apprivoisa la philosophie d'Aristippe, effraya l'avarice de Démosthène, fit les délices de Corinthe, et la Grèce lui éleva des monumens. Phryné inspira le ciseau de Praxitèle, offrit de faire rebâtir la ville de Thèbes à ses frais, et sa statue, placée dans le temple de Delphes, parmi les images des

manière dont cette conspiration fut découverte; mais après avoir consulté tous les mémoires du temps et Duclos et Votaire, j'ai adopté cette version comme la plus authentique.

dieux et des rois, fut adorée comme la déesse de la beauté.

Nos premiers rois n'avaient pas hérité de la galanterie des Grecs; ils ne considérèrent, à bon droit, les courtisanes que comme la honte du célibat, ou comme un fléau nécessaire. Charlemagne essaya de les bannir; il les condamna au fouet; et, par une disposition bizarre, ordonna que ceux chez qui on les aurait surprises, les porteraient sur leurs épaules jusqu'au lieu de l'exécution (1). Saint Louis les parqua dans la Cité, et inscrivit leur honte sur leurs ceintures (2). L'amant d'Agnès Sorel eut

(1) Capitulaires de Charlemagne.

(2) La reine Marguerite, femme de saint Louis,

pour elles plus de compassion; il leur permit de se former en corporation sous le nom de *Filles folles de leur corps*; elles eurent leurs statuts, leurs priviléges; elles invoquaient sainte Madeleine dans leurs prières et dans leurs fêtes (1). Sous François Ier, de jeunes filles destinées aux plai-

assistait un jour au service divin, et, selon l'usage, elle avait donné le baiser de paix à toutes les femmes qui étaient dans la chapelle. De retour au palais, elle demanda quelle était la belle femme qu'elle avait embrassée la dernière : on lui répondit que c'était une courtisane. Elle s'en plaignit au roi, et une ordonnance fut rendue, qui obligeait toutes ces femmes à porter une ceinture dorée, afin d'être distinguées des autres. De là le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

(1) Sauval, Antiquités de Paris.

sirs des princes furent attachées à la cour, sous le nom de *Filles d'amour* (1); Catherine de Médicis les remplaça par des filles nobles, auxquelles elle donna un titre que la malignité publique accueillit comme une ironie, elle les appela *Filles d'honneur*, les plaça sous la garde d'une surintendante (2), et les fit servir à la table de ses fils, sans autres voiles qu'une couronne de fleurs (3). A l'avénement de Charles IX, les corporations des courtisanes furent abolies (4), et chacune eut la liberté de disposer de ses at-

(1) Brantôme.

(2) Ordonnance de 1558.

(3) Fête donnée par Catherine de Médicis à Chenonceaux.

(4) États d'Orleans, 1560.

traits. Sous Louis XIII, une de ces Laïs, vive, amusante et passionnée, se mêla aux intrigues politiques, conspira au sein des plaisirs, vit à ses genoux Cinq-Mars et Richelieu, passa tour à tour des bras de la victime dans les bras du bourreau, et, par un caprice dévot, fit servir sa beauté à la gloire de l'Église (1). Sous Louis XIV, une nouvelle Aspasie, sophiste ornée de toutes les grâces de l'esprit, et coquette parée de tous les dons de la nature, fit de la volupté

(1) Châtillon et Chavagnac, tous deux protestans, lui offrirent leurs vœux; elle leur promit de les accueillir s'ils se convertissaient à la religion catholique. Ils se dirent, en parodiant Henri IV : « Marion vaut bien une messe : » ils se firent catholiques, et Marion de Lorme leur *tint parole.*

un système et de l'infidélité un principe, eut assez d'amis pour connaître l'amitié (1) et trop d'amans pour connaître l'amour (2), sut allier la raison au plaisir, distribua le bonheur et la gloire (3), et vit le tems lui-même s'arrêter devant la toute-puissance de ses charmes. Les scrupules de madame de Maintenon forcèrent, pendant quelque tems, le vice à se cacher ; mais la dissolu

(1) De ce nombre étaient mesdames de La Sablière et de Lafayette.

(2) Depuis le grand Condé, jusqu'au malheureux La Châtre *au billet*, Ninon vit au nombre de ses adorateurs tout ce qu'il y avait de plus aimable ou de plus illustre à la cour.

(3) Scaron la consultait sur ses romans, Saint-Évremont sur ses vers, Fontenelle sur ses dialogues, Larochefoucault sur ses maximes, Molière sur ses comédies.

tion de la régence lui rendit toute son effronterie : ce fut l'âge d'or des courtisanes. Et quel temps plus favorable à leur triomphe que celui où le plaisir semblait être la religion de l'État ! La sainteté du mariage était mise au rang des ridicules ; on ne daignait se marier que pour ne pas laisser mourir un nom, et lorsque cet espoir était trompé, on empruntait des héritiers à la débauche (1) ; grâce aux merveilles du Midas

(1) « Le marquis de N** vint un jour prier sa femme de vouloir bien reconnaître un fils qu'il avait eu de la danseuse Lambert. — « Avec plaisir, lui répondit la marquise, si vous voulez me promettre de reconnaître celui que j'ai eu du comédien Baron. » Après quelques discussions sur le droit d'aînesse, les deux enfans furent reconnus. »

(Journal de Marais.)

écossais (1), la pluie d'or tombait sur les Danaé de l'Opéra (2); les petits soup rs rappelaient toute la licence des mœurs mytho-

(1) Law.

(2) Les plus grands seigneurs ne dédaignaient pas de perdre quelques heures dans leur boudoir, s'il était permis de croire une anecdote racontée dans les mémoires du tems.

Il était minuit; un prince y soupait incognito, son page faisait sentinelle : tout à coup surviennent deux officiers; ils étaient ivres; ils jurent, ils menacent, ils veulent pénétrer dans la chambre. Le prince leur répond d'abord à travers la cloison : «Messieurs, vous connaissez le proverbe « *primo occupanti.* » Ils n'entendent pas le latin, ils enfoncent la porte. Le prince saute alors sur son épée, et secondé par son page, il blesse son adversaire, met hors de combat les deux importuns, les recommande aux soins de la maîtresse du logis, et se retire. Le lendemain, par son ordre, le page va prendre des informations sur l'of-

logiques (1), et plus d'une Érigone y versait la double ivresse du vin et du plaisir.

ficier blessé : il apprend que c'est un capitaine des carabiniers royaux qui a fort bien servi et qui, depuis long-temps, réclame un avancement mérité. Une place de major vient à vaquer dans le régiment, on la donne au capitaine. Cette faveur hâte sa guérison, et il s'empresse d'aller au Palais-Royal, offrir l'hommage de sa reconnaissance. Jugez de sa surprise et de son embarras! il retrouve dans le régent celui dont il avait troublé le tête-à-tête. Le prince sourit, et d'une voix rassurante : « On vous avait oublié, lui « dit-il, et je suis bien aise d'avoir réparé une injus- « tice. Je sais d'ailleurs que vous vous êtes trouvé « dernièrement à une attaque de nuit où vous avez « été blessé; j'espère que vous ne vous souviendrez « plus de cette aventure, si ce n'est pour vous rap- « peler qu'il y a des momens dans la vie où il ne faut « jamais déranger un galant homme. »

(1) Mémoires de Ravanne; description de plusieurs

Une femme, célèbre dans l'art de séduire l'innocence, de corrompre la jeunesse, la Filhon, était la grande maîtresse des voluptés de la cour et de la ville, et sa maison était le rendez-vous de tous les hommes à la mode.

Au nombre des odalisques renfermées dans son harem, la jeune Marianne se faisait distinguer par l'éclat de sa beauté, mais plus encore par un caractère entièrement étranger au séjour qu'elle habitait; les circonstances qui l'y avaient attirée servaient à expliquer cette bizarrerie.

Marianne était la fille unique d'un vieux

petits soupers où l'Olympe était représenté dans toute la simplicité des tems antiques.

sergent qui avait fait la guerre d'Espagne sous le duc d'Orléans. Ce n'était pas un titre aux yeux des ministres de madame de Maintenon; aussi n'avait-il pas même obtenu pour prix de ses blessures une pension de retraite. Mais le jour où le duc d'Orléans fut proclamé régent du royaume : « Marianne, « dit-il à sa fille, prends dans l'armoire mon « uniforme blanc à retroussis bleus, ma lon- « gue épée et mon petit chapeau; je veux « aller au Palais-Royal..... oui, au Palais- « Royal. Tu ne sais donc pas? mon général « est devenu aussi puissant que le roi de « France; il n'oubliera pas son ancien com- « pagnon d'armes, celui qui, devant Lérida, « a paré avec son épaule une balle qui allait « droit à sa poitrine; et toi, ma chère

« enfant, mets ta robe neuve, je veux que « tu sois jolie, tu viendras avec moi. »

Un peu de toilette ne gâte rien, même à quinze ans, et le désir de plaire à son père est une si heureuse excuse pour la coquetterie! Marianne se met donc devant son miroir, elle poudre ses longs cheveux noirs et les relève sous une cornette blanche attachée par des nœuds de rubans roses; une croix d'or, le seul bien que sa mère lui ait laissé en mourant, tombe sur sa poitrine qu'entrevoile un fichu de linon; un corset de taffetas gris, à manches courtes, dessinait comme à plaisir l'élégance de sa taille et laissait voir la blancheur de ses bras; sa jupe n'était pas assez longue pour ne point trahir la finesse de sa jambe, et de

petites mules à talons rouges emprisonnaient sans peine ses jolis pieds.

Le régent les reçut avec cette politesse de souvenirs qui plaît tant aux vieux soldats; il rappela au sergent le jour où il était monté à l'assaut, donna ordre d'expédier sur-le-champ le brevet de sa pension et promit de doter Marianne sur sa cassette.

Leur joie fut vive, mais de courte durée; le brevet n'arrivait pas. C'est que parmi les courtisans qui assistaient à l'audience du Palais-Royal, un duc, vieilli dans la débauche, n'avait pu remarquer dans la jeune fille, sans une coupable émotion, et ce teint de roses, et ces longs yeux noirs, et ce front virginal; il avait à l'instant même tendu le piége où devait tomber

tant de grâce et d'innocence. Après s'être rendu maître du brevet, en gagnant le commis chargé de l'expédier, il donna ses instructions à la Filhon, qui ne se montra que trop fidèle à les remplir.

Cette femme, douée du génie de l'intrigue et de la corruption, avait établi à côté de son sérail un magasin de modes, et telle était sa réputation parmi les couturières, que les élégantes n'auraient point osé paraître à la cour sans une robe qui sortît de ses ateliers. Mais ce n'était là pour elle qu'un intérêt secondaire : si elle allait glanant dans les familles pauvres pour ramasser les jeunes filles les plus jolies, si elle les attirait par l'appât du travail et du gain, c'était pour les vendre ensuite au poids de l'or.

Tel fut le moyen dont elle se servit auprès de Marianne. Un jour, elle se présente chez elle, et la trouve dans une petite chambre sans meubles et sans feu, au chevet du lit de son père que la misère et le désespoir avaient rendu malade. « J'ai appris, lui dit-elle, que vous n'étiez pas heureuse; le régent, il est vrai, a promis une pension à votre père; mais il y a toujours auprès des princes des gens qui interceptent ou qui retardent leurs bienfaits. Tout s'achète, dans le siècle où nous sommes, et vous n'avez pas d'argent. Je viens vous offrir un moyen honorable d'en gagner. C'est moi qui tiens le grand magasin de modes de la rue Saint-Honoré: venez chez moi, vos journées vous seront

bien payées, et du moins, grâce à votre travail, le respectable vieillard que vous aimez si tendrement pourra recevoir tous les secours que réclament son âge et ses blessures. J'ai d'ailleurs quelques protections, et je serai charmée de les employer à vous faire obtenir le brevet que vous attendez. » Trop pure encore pour soupçonner une mauvaise pensée sous des paroles si bienveillantes, Marianne, dans l'espoir de rendre la santé à son père, accepta cette proposition avec une naïve reconnaissance.

Chaque matin elle se rendait au magasin de la rue Saint-Honoré, et chaque soir elle rapportait pieusement au vieux soldat le prix de son travail. Un jour, elle ne revint pas. La pauvre enfant avait payé cher sa

crédulité ! le duc qui l'avait remarquée chez le régent, lui avait été présenté comme le plus puissant des protecteurs, et Marianne, touchée de ses manières affectueuses et polies, avait placé en lui toute sa confiance. Aussi n'hésita-t-elle pas à se rendre seule à son hôtel pour recevoir de ses mains le brevet tant désiré. Le misérable ! son bienfait cachait un crime : il fut sans pitié pour l'innocence, il méprisa ses pleurs et l'abreuva d'outrages.

Lorsqu'elle revint de la longue léthargie où elle était tombée, elle se retrouva chez la Filhon ; le duc l'avait fait reconduire évanouie dans une voiture ; et là, cette femme, assise à ses côtés, affectant une douleur hypocrite, semblait attendre son réveil pour

solliciter l'aveu des chagrins dont elle était complice. « Oh! madame, lui dit Marianne, « c'est vous, et vous pleurez! vous ne me « méprisez donc pas, vous plaignez mon « malheur? De grâce, ne m'abandonnez « pas, je suis innocente; gardez-moi, gar- « dez-moi chez vous; je ne puis plus retour- « ner chez mon père, mes larmes lui ap- « prendraient ma honte, et il en mourrait. » La Filhon, dont cette prière ingénue servait la perfidie, ressentit une joie infernale à l'idée que cette belle proie ne lui échapperait plus; mais son visage, loin de trahir la laideur de son âme, n'exprimait que la compassion, et sa voix pleine de douceur consola la pauvre fille, lui promit d'avoir soin de son père et lui offrit un asile.

Depuis cette aventure, Marianne était triste et pensive, et comme si son déshonneur était écrit sur son front, elle restait seule dans sa chambre et ne voulait voir personne. La Filhon essaya, par degrés, sous divers prétextes, de rompre cette solitude et de distraire cette mélancolie; mais enfin, voyant que Marianne repoussait avec horreur tous les hommages, elle imagina de spéculer sur sa vertu comme elle spéculait sur les vices des autres. La sagesse, qui est chose rare en tous tems, était un phénomène sous la régence; c'est à ce titre qu'on allait voir Marianne. Souper avec elle était un privilége; et ses refus enrichissaient la Filhon plus que les faiblesses de toutes ses odalisques.

L'abbé Porto-Carrero, homme d'esprit et de plaisirs, s'était mis au rang de ses admirateurs; chargé de faire les honneurs de Paris à un jeune secrétaire d'ambassade récemment arrivé d'Espagne, il lui dit un jour : « Vous avez vu de bien belles choses dans cette capitale; mais vous ne connaissez pas sa plus rare merveille : c'est une femme vertueuse! — Où la montre-t-on? — Dans un lieu où d'ordinaire la vertu n'abonde pas : c'est une courtisane, jolie comme Laïs et sage comme Lucrèce. Vous riez? et déja parce que monsieur est charmant, parce qu'il a été gâté par les plus jolies femmes des deux Castilles, il s'imagine qu'il va faire tourner la tête à Marianne! mon ami, les hommes les plus aimables y

ont échoué, et moi tout le premier. — Vous me faites trembler! — Essayez! nous irons ce soir souper avec elle chez la Filhon. — Avec plaisir; il entre dans mes instructions de visiter tout ce que Paris renferme de curieux. »

La soirée fut moins gaie que de coutume; ce n'est pas que Porto-Carrero se montrât plus avare de son amabilité; mais Marianne, comme anéantie sous une émotion soudaine et inconnue, ne prêtait aux folies de l'abbé qu'une oreille distraite. Ses yeux restaient attachés sur le jeune Espagnol; et lorsqu'il lui demanda la permission de venir la revoir, son front se couvrit de rougeur.

De ce moment tout l'importune; elle n'a plus qu'une pensée, c'est de voir, c'est d'en-

tendre celui qui a éveillé son cœur, celui qui lui a appris ce que c'était qu'attendre et regretter; et lui, heureux de l'impression qu'il avait produite sur cette âme dédaigneuse, se plaisait à lui consacrer tous les instans que ne réclamaient pas les affaires de l'ambassade.

Cependant son assiduité n'avait pu triompher des scrupules ou plutôt des terreurs de Marianne; s'il implorait une faveur plus intime : « Que me demandez-vous? répon-« dait Marianne avec effroi; vous voulez « donc que je ne vous aime plus? et pour-« tant je ne puis vivre sans vous aimer. » C'est qu'à ses yeux, encore épouvantés d'un affreux souvenir, cette grâce apparaissait comme le déshonneur; et, dans son

ignorance, elle craignait d'éprouver pour celui qu'elle chérissait la même aversion que pour celui qui l'avait outragée. Mais un jour qu'il était à ses genoux, que sa voix était plus tendre, et que des larmes roulaient dans ses yeux supplians, son courage l'abandonna. Elle avait cru faire un sacrifice, elle apprit le bonheur; et, persuadée que lui seul en avait le secret, elle l'aima de toute la reconnaissance d'une âme jeune et passionnée; et c'est encore une des bizarreries de ce tems que l'amour, proscrit des palais et des boudoirs, fût venu se réfugier dans un lieu de débauche!

Un soir, c'était le 1er décembre, Marianne attendait son amant à souper. La nuit s'avance, et il ne vient pas! L'inquiétude, la

jalousie, la colère, s'emparent tour à tour de son âme; immobile, l'œil fixé sur la porte, elle croit toujours le voir paraître; et les heures s'écoulent, et le feu meurt dans la cheminée, et les flambeaux fument et s'éteignent, et le jour la retrouve, pâle et tremblante d'effroi, sur le sopha où elle s'était assise belle d'amour et d'espérance. Enfin dix heures sonnent, et le jeune diplomate arrive. La fatigue dont il paraît accablé ranime les soupçons de Marianne, et des larmes s'échappent de ses yeux. Vainement il cherche à la consoler, elle repousse ses caresses. « Vous ne savez donc pas, lui dit-elle, ce que c'est qu'une nuit passée dans l'impatience! vous ne savez donc pas ce que je souffrais loin de vous,

ingrat! Regardez : comme moi tout vous attendait ici; cette parure, c'est de vous que je la tiens; ces fleurs, c'est vous qui me les avez données. Qui donc a pu vous retenir? » Pressé de répondre, il rougit et s'embarrasse dans ses excuses. — « Vous me trompez, reprend Marianne, et une fois qu'on s'est menti en amour, on ne s'aime plus. Sans doute vous étiez aux genoux d'une autre? — Ah! Marianne! — Est-elle donc plus belle et plus aimante que moi? Parlez, quelle est cette rivale? — Tu n'en as pas, je ne chéris que toi. — Pourquoi n'êtes-vous pas venu? — C'est que Porto-Carrero devait partir ce matin pour Madrid avec Monteleone, et j'étais bien aise de lui dire adieu. — Un mot, un in-

stant suffisaient. — Mais j'ai été obligé d'écrire quelques lettres pour l'Espagne. — Aviez-vous besoin pour cela d'une nuit tout entière? Vous voulez m'abuser; mais votre pâleur, votre trouble, vos yeux mourans de sommeil, tout vous trahit. — Apprends donc... Mais non, c'est un secret. — Jugez-vous un cœur tel que le mien indigne de le recevoir? — Eh bien! écoute; il s'agit d'une conspiration contre le régent : le prince de Cellamare, voulant profiter du départ de l'abbé Porto-Carrero pour envoyer sûrement au cardinal Albéroni des papiers de la plus haute importance qu'il n'osait confier à un courrier ordinaire, nous a mandés hier dans son cabinet pour nous les faire copier sous ses

yeux. Ce travail n'a fini qu'avec la nuit, et ce matin je l'ai remis moi-même à Porto-Carrero, qui l'emporte dans sa voiture. »

Et Marianne, rassurée par cette confidence, mit toute sa tendresse à se faire pardonner sa jalousie.

Cependant un argus veillait à leur porte ; c'était la Filhon. Instruite que Marianne ne s'était pas couchée, elle venait savoir des nouvelles d'une santé si précieuse à sa maison, lorsqu'elle entendit parler avec feu dans sa chambre; elle s'arrêta, et, reconnaissant la voix du secrétaire d'ambassade, elle prêta une oreille attentive, et ne perdit pas un mot de la conversation. L'avis lui parut assez important pour envoyer un émissaire à l'abbé Dubois. Le galant

prélat, s'imaginant qu'il s'agissait d'une bonne fortune, s'enveloppa dans son manteau, prit une voiture de ville, et se rendit mystérieusement chez la Filhon. « Mon fils, lui dit-elle, soyez le bien venu! Quel métier faites-vous donc qu'on ne vous voit plus ni de jour ni de nuit. — Tu es comme Calypso au milieu de ses nymphes, tu ne peux te consoler du départ d'Ulysse. Que veux-tu? un secrétaire d'État appartient au gouvernement des pieds jusqu'à la tête. — Bon Dieu! que deviendrais-je s'il en était ainsi de tous les gens du roi? C'est la Tencin qui nous fait tort auprès de vous. — Tu vois bien que non, puisque je suis tout prêt à lui faire une infidélité. — Monseigneur croit peut-être que je l'ai fait appe-

ler pour une affaire de cœur? — Et pourquoi donc, s'il te plaît? Crois-tu que sans cela je me serais dérangé de si bonne heure? — Je vous en demande bien pardon, mais cette fois il s'agit d'une affaire d'État. — Va-t'en au diable avec tes affaires d'État; j'en ai par-dessus la tête! — D'une conspiration! — De quoi te mêles-tu? Vous verrez qu'il faudra te donner la place de d'Argenson et le mettre à la tête de ta maison! — Ce ne serait pas le plus mauvais moyen de faire la police. — Allons, parle, conte-moi ce que tu sais. » Et la Filhon lui révéla tout ce qu'elle avait entendu. — « A la bonne heure! lui dit Dubois en se retirant; il ne fallait rien moins qu'une chose de cette importance pour mériter ton pardon. »

De retour chez lui, il fit partir sur-le-champ Maroy, son valet de chambre, accompagné de deux officiers de police, avec ordre d'arrêter un banquier espagnol (1) qui, pour se dérober à ses créanciers, passait en Espagne avec l'abbé Porto-Carrero; on devait en même temps saisir tous les papiers qui se trouveraient dans leur voiture. Les voyageurs furent rejoints à Poitiers; on fouilla la chaise de poste; on trouva dans un double fond des papiers et des lettres dont on s'empara; on arrêta

(1) Banquier espagnol établi en Angleterre, où il fit banqueroute. Les Anglais avaient obtenu du régent de pouvoir le faire arrêter en France.

(Saint-Simon, tom. XVII.)

le banquier; on permit à Porto-Carrero et à Monteleone de continuer leur route, et Maroy rapporta à son maître les trophées de sa victoire.

CHAPITRE IX.

L'Opéra.

Le cardinal de Richelieu avait fait construire dans l'aile droite de son palais une vaste salle « réservée, dit Sauval (1), pour

(1) Antiquités de Paris.

les comédies de pompe et de parade, où la magnificence et la variété des décorations attiraient Leurs Majestés et la cour. » C'est là que, devant un parterre de flatteurs, le ministre-poète faisait représenter sa Mirame (1), que dans son orgueil il plaçait bien au-dessus du Cid; c'est là que plus tard, l'auteur du Misantrope joua ses chefs-d'œuvre (2). Après sa mort, on y représenta les tragédies en musique, nommées

(1) Desmarets, un des premiers membres de l'Académie française, prit sous son nom cette tragi-comédie et en signa la dédicace au roi Louis XIII. Mais le cardinal de Richelieu aimait à s'en laisser croire l'auteur, et en récitait les vers avec une complaisance toute paternelle.

(2) 1660.

depuis *opéra* (1), et nos aïeux allaient y applaudir les pastorales de Quinault, la musique de Lulli, la danse de la Camargot et les dieux de l'Olympe en perruque à la Louis XIV.

Ce n'était pas là les seules distractions que leur offrît le théâtre du Palais-Royal. Il était réservé à la régence de créer tout ce qui pouvait favoriser les plaisirs et la galanterie; et vous, jeunes femmes, qui dans les nuits d'hiver, déguisant vos traits et votre voix, allez sous le masque et le domino tourmenter un jaloux ou vous venger d'un infidèle, vous ne savez peut-être pas à qui vous devez les bals masqués de

(1) 1673.

l'Opéra? C'est au prince d'Auvergne; c'est lui qui inventa la machine qui couvre l'orchestre et met le théâtre et le parterre au même niveau; et vous apprendrez sans doute avec plaisir que le régent, pour le récompenser, lui accorda une pension de six mille livres.

Le régent aimait beaucoup l'Opéra, et rien ne lui était plus agréable que de pouvoir y aller de plain-pied de ses appartemens, comme on va aujourd'hui des salons du Palais-Royal au Théâtre-Français. Il venait de passer au bal, lorsque Dubois, muni des pièces saisies sur Porto-Carrero, se présenta à la porte de son cabinet. Dans son impatience, l'abbé prend lui-même un domino et se rend à l'Opéra.

La foule s'écartait avec respect d'un masque qui était assailli par trois autres; il reconnaît le régent, il l'aborde, demande à lui parler seul et murmure à son oreille les noms de Porto-Carrero, de Cellamaré et d'Albéroni; mais le prince lui répond en riant, comme le tyran de Thèbes (1) : « A demain les affaires ! » Dubois insistait. « Tiens, l'abbé, reprend le régent, dis-moi plutôt quels sont les trois masques qui me font la guerre? — Votre Altesse serait bien ingrate si elle ne reconnaissait pas son *petit corbeau* noir (2) et son tyran (3). Quant au domino

(1) Archias (Plutarque : Vie de Pélopidas).

(2) Surnom de la comtesse de Parabère, qui avait la peau très-brune.

(3) Sobriquet donné à la duchesse de Falaris, à

blanc, j'ai beau chercher.... — C'est la d'Averne! — La petite femme du lieutenant aux gardes? — Oui. — Eh bien! monseigneur, armez-vous du rameau d'or, et rappelez-vous le vers de Virgile : « Facilis descensus Averni! » Et Dubois se perdit dans la foule, et sortit du bal pour aller rêver aux intrigues de Cellamare, tandis que le régent invitait gaîment les trois dominos à venir souper au Palais-Royal.

La comtesse de Parabère, petite, mais svelte et gracieuse, avait le teint, les yeux,

cause de son nom qui rappelait le tyran de l'antiquité. C'est cette duchesse qui se trouvait dans le cabinet du régent, quand ce prince, auquel elle faisait une lecture, tomba mort d'apoplexie, le 2 décembre 1723.

la vivacité d'une Espagnole ; et ses longs cheveux noirs descendaient jusqu'à ses pieds. Légère, boudeuse, spirituelle, elle exerçait de l'empire sur le régent par ses caprices et par ses épigrammes; mais, sans ambition, elle n'aimait en lui que l'homme aimable, et bravait le pouvoir et la jalousie du prince (1).

La duchesse de Falaris était une grande femme, sérieuse, qui avait plus d'éclat que de charme, toujours couverte de rouge, de mouches et de plumes, fière de son crédit à la cour, mais, comme toutes les prudes, jalouse de sa réputation, et affectant

(1) Voir dans des Tableaux de genre et d'histoire, par M. Barrière, un dialogue charmant entre madame de Parabère et le régent.

tout haut des principes que démentaient tout bas ses faiblesses.

Madame d'Averne était toute faite de grâces; ses cheveux blonds, fins et légers, étaient les plus jolis cheveux du monde; sa taille échappait aux dix doigts qui essayaient de la saisir; sa peau était d'une blancheur éblouissante, son pied imperceptible, sa voix douce et tendre, et un léger défaut de prononciation prêtait un charme de plus à sa manière de parler. Sa physionomie, jeune et mobile, devenait surtout charmante quand elle s'animait: alors ses joues rosées se coloraient de fraîcheur; ses longs yeux bleus se voilaient d'une vapeur humide, et ses lèvres en se relevant des deux côtés de sa bouche en-

tr'ouverte formaient le plus céleste sourire : c'était l'ange de la volupté!

Elle venait pour la première fois souper au Palais-Royal; aussi ne se trouva-t-elle pas sans un plaisir mêlé d'effroi, dans ce lieu de délices, parmi les convives que le régent appelait ses *roués*.

A leur tête était Nocé : c'était un homme grand, noir, qui cachait une âme ardente sous l'air d'un philosophe; ses grandes manières, sa haute impertinence, les saillies amères de son esprit, auraient pu servir de modèle à Baron pour son Homme à bonnes fortunes, ou à Gresset pour son Méchant; élevé avec le régent dans la plus grande familiarité et dans le secret de tous ses plaisirs, il avait sur lui cette autorité

que l'indépendance du caractère donne sur les princes qui ne craignent pas la vérité; et le régent le comblait de richesses « qu'il ne dépensait pas, disait-on, à fonder des couvens. »

Le marquis de Canillac, capitaine d'une compagnie de mousquetaires du roi, avait la figure plus douce, le tour d'esprit plus agréable, une politesse plus affectueuse. Il contait avec une grâce toute particulière, saisissait avec art les ridicules, et les immolait sans pitié au désir d'amuser et de plaire. Ami des plaisirs et de la bonne chère, il ne se refusait aucune jouissance, et se parait aux yeux du monde de la plus rigide austérité.

Le chevalier de Ravanne, brave et ga-

lant, nous a laissé des mémoires qui attestent qu'il fut initié de bonne heure aux mystères du Palais-Royal (1).

Le comte de Broglie avait la physionomie d'une chouette et la malice d'un singe. Joueur, libertin, criblé de dettes, il passait sa vie dans les tripots, mais lorsqu'il avait le verre en main, il pétillait de gaîté; sa conversation n'était pas toujours chaste, mais quand on rit, on est indulgent, et il chantait les chansons les plus folles, et ses bons mots faisaient la fortune d'un souper.

Le chevalier de Brissac (2) avait conservé

(1) Voir ses Mémoires.

(2) Jean-Paul-Timoléon Cossé de Brissac, chevalier de Malte.

dans cette dangereuse intimité son caractère d'honneur, sa franchise et sa loyauté chevaleresques.

Le duc de Brancas était un homme brillant, mais frivole et voluptueux, qui effleurait la vie sans s'arrêter à rien de ce qui pouvait déranger son égoïsme ou sa paresse. Le régent voulait-il lui faire une confidence? « Gardez-vous-en bien, monseigneur, je ne sais pas conserver un secret. ». Lui parlait-il des affaires de l'État? « Les affaires m'ennuient, et la vie n'est faite que pour se divertir. » Et lorsque les gens de sa province le priaient d'intercéder pour eux auprès du prince : « J'ai beaucoup de faveur, répétait-il sans cesse, mais je n'ai nul crédit. »

Les *roués* en titre n'étaient pas toujours seuls admis aux soupers du régent, et ce jour-là, il avait invité le chevalier de Conflans, son premier gentilhomme, et le marquis de La Fare, son capitaine des gardes, poète aimable, à qui l'Amour et Bacchus inspiraient de jolis vers.

Après avoir ôté leurs masques, les trois femmes se regardèrent, étonnées de se trouver ensemble. La comtesse de Parabère, surtout, examinait madame d'Averne avec la jalouse inquiétude d'une rivale qui sent que son règne va finir. Le régent s'amusa quelque tems de leur embarras; mais enfin rompant le silence : « Avouez, dit-il, que les bals de l'Opéra sont une merveilleuse invention, et que d'Auvergne est un

homme de génie! Ce mystère, cette liberté, ce droit de tout se dire impunément, a un charme que rien ne remplace dans le monde.

NOCÉ.

Les princes devraient bien, pour leur instruction et pour notre bonheur, aller souvent au bal de l'Opéra.

LE RÉGENT.

On dirait que tu te gênes ailleurs pour me dire la vérité!

BRISSAC.

Mais on prétend que la vérité regarde la cour comme un bal masqué, et qu'elle n'y vient jamais sans domino.

BRANCAS.

Monseigneur aime mieux l'autre costume?

LA DUCHESSE DE FALARIS.

Ah! duc!..... Mais je ne vois pas quel attrait on peut trouver à ces bals. Ce mouvement de gens qui passent et repassent, qui se cherchent et se fuient; ce fausset monotone de voix confuses qui bourdonnent sans cesse, tout cela m'étourdit et me fatigue; et d'ailleurs, rien de plus indécent que les propos que le masque autorise; rien de plus immoral que les intrigues qu'il cache, c'est un véritable scandale.

MADAME D'AVERNE.

Je croyais madame la duchesse moins sévère pour les plaisirs; ceux d'un bal masqué sont aussi doux qu'innocens. Le domino enhardit la pudeur sans la faire oublier, et sous le masque on écoute avec moins

d'embarras un aveu qui nous ferait rougir à visage découvert.

LA COMTESSE DE PARABÈRE.

Il y a des femmes qui sont fort heureuses d'avoir un masque pour faire croire qu'elles peuvent rougir. J'en connais qui trompent leur mari, qui délaissent leur amant, qui échangent leur cœur contre un écrin, et qui pourtant ne rougissent pas.

CANILLAC.

C'est comme dans la parodie que nous avons vue l'autre jour.

LA COMTESSE DE PARABÈRE.

Contez-la donc à monseigneur : cela l'amusera.

CANILLAC.

La scène se passe en Turquie : une jeune

femme aime le mari d'une de ses amies : le pacha lui jette le mouchoir ; le titre de maîtresse effarouche d'abord sa fierté ; elle croit d'ailleurs aimer trop son amant pour lui devenir infidèle ; mais il est si peu de femmes chez qui la vanité ne soit pas plus forte que l'amour ! Une corbeille pleine de pierreries, un billet écrit de la main du pacha, triomphent de ses scrupules, et la jeune Française règne au sérail ; alors son époux lui dit avec joie :

« J'ai reçu des trésors et vous êtes livrée. »

Et le pauvre amant s'écrie au désespoir :

« Je retourne à ma femme et j'ai l'âme navrée. » (1)

(1) Cette parodie fut faite à l'occasion du triomphe de madame d'Averne sur madame de Parabère. Le

LA COMTESSE DE PARABÈRE.

N'est-ce pas, monseigneur, que c'est fort plaisant?

LA DUCHESSE DE FALARIS.

C'est surtout très-moral.

LE RÉGENT.

Certes, rien n'est plus moral que de raccommoder ainsi un ménage.

LA COMTESSE DE PARABÈRE.

Oui, pour en brouiller un autre. Il est

régent lui avait envoyé une corbeille remplie de fleurs et de pierreries, et malgré les prières du marquis de Dalincourt, qui était son amant, madame d'Averne avait écouté les vœux du prince. Dès ce moment, les plus grandes dames de la cour avaient donné des fêtes à la nouvelle favorite.

(Journal manuscrit du Marais, 1718.)

vrai que le premier pas était fait, et le second ne s'est point fait attendre.

BROGLIE.

Eh! tant mieux; les femmes qui attendent pour se donner, ont tort; comme elles finissent toujours par là, elles n'y gagnent rien pour la vertu, et elles y perdent pour le plaisir.

NOCÉ.

Mais Canillac n'a pas tout dit: c'est que le triomphe de la nouvelle favorite fait mourir de dépit la sultane.

LA COMTESSE DE PARABÈRE.

Il n'y a que les sottes et les laides qui en meurent; une jolie femme trouve toujours à se consoler.

LE RÉGENT, à madame de Parabère.

Mais savez-vous, comtesse, ce qu'en pareil cas Mahomet II disait à Irène, qui parlait ainsi : « Voilà une belle tête, et ce qui m'en plaît le plus, c'est que je puis la faire couper quand je voudrai. »

LA COMTESSE DE PARABÈRE, riant.

Grâce au ciel, monseigneur n'est pas un Turc.

BROGLIE.

C'est pourtant un bel état! fumer des parfums, manger des sorbets et commander à cinq cents femmes!

LE RÉGENT.

Oui, surtout si elles sont aussi douces que madame la comtesse.

BRANCAS.

Il est vrai que ce soir le *petit corbeau* a bec et ongles.

MADAME D'AVERNE.

C'est que depuis que madame s'est fait peindre en Minerve (1), madame se croit obligée de faire de la sagesse.

LA COMTESSE DE PARABÈRE.

Depuis que madame a eu l'honneur d'offrir un ceinturon au dieu Mars (2), madame apparemment se croit Vénus!

LE RÉGENT.

A merveille! pour peu que la duchesse

(1) Ce charmant tableau, peint par Santerre, se trouve dans la galerie du Palais-Royal.

(2) Dans une fête donnée par la maréchale d'Estrées, madame d'Averne, sous les traits de Vénus,

veuille faire Junon, nous allons recommencer le jugement de Pâris (1).

offrit un ceinturon au régent en lui récitant ces vers :

Pour la mère des amours
Les Grâces autrefois firent une ceinture;
Avec ce talisman la déesse était sûre
De se faire aimer toujours.
De la même manufacture
Sortit une ceinture
Pour l'amant de Vénus.
Mars en sentit d'abord mille effets inconnus.
Vénus qui fit le don, ne se vit pas trompée;
Aussi depuis ce temps le sexe est pour l'épée.
Les Grâces, qui pour vous travaillent de leur mieux,
Ont fait un ceinturon sur le même modèle.
Que ne puis-je obtenir des dieux
La ceinture qui rend si belle,
Pour l'être toujours à vos yeux!

(Manuscrit du tems.)

(1) Souper célèbre de la régence : mémoires de Ravanne.

CONFLANS.

Monseigneur serait plus embarrassé que le berger troyen.

RAVANNE.

Comme nous avons ri à ce souper mythologique!

LE RÉGENT.

C'est toi qui servais le nectar et l'ambroisie.

RAVANNE.

Comme l'abbé Dubois était plaisant dans son costume de satyre!

NOCÉ.

Dis plutôt qu'il était ressemblant.

LA COMTESSE DE PARABÈRE.

Pourquoi n'est-il donc pas des nôtres, ce soir? Il était, je crois, à l'Opéra.

LE RÉGENT.

Il m'y a poursuivi pour me parler d'affaires : « A demain, » lui ai-je dit. Il a pris de l'humeur, et l'imbécille est allé se coucher.

LA COMTESSE DE PARABÈRE.

Croyez plutôt, monseigneur, qu'il veille à vos intérêts. Je suis sûre qu'il voulait vous entretenir d'une chose de la plus haute importance, car depuis deux jours il a l'air fort soucieux; si Votre Altesse Royale daignait nous dire....

LE RÉGENT (la prenant par la main).

Lève-toi, regarde-toi dans cette glace, et dis-moi si c'est à un pareil minois qu'on doit parler affaires?

NOCÉ.

Je ne sais pas quels augustes soins pré-

occupent M. l'abbé, mais je l'ai reconnu, il y a deux jours, dans une voiture grise qui sortait de chez la Filhon; c'était sans doute aussi pour affaire d'État.

LA DUCHESSE DE FALARIS.

Peut-on prononcer ici le nom de cette vilaine femme?

LE RÉGENT.

Rassurez-vous, belle duchesse : elle s'amende : croiriez-vous qu'elle est venue ce matin à mon audience?

LA DUCHESSE DE FALARIS.

L'impudente!

CONFLANS.

J'y étais et j'ai ri comme un fou : c'était du fruit nouveau : la Filhon en habit de pénitence!

MADAME D'AVERNE.

Que venait-elle donc demander à monseigneur?

LA COMTESSE DE PARABÈRE.

Ou lui offrir?

LE RÉGENT à madame d'Averne.

Vous savez que j'ai signé la liste des bénéfices, et comme je n'ai point oublié vos amis, vous êtes cause qu'on a dit : « que j'avais accordé plus à la grâce qu'au mérite. » La Filhon voulait avoir sa part. « Monseigneur, me dit-elle, d'un air modeste et contrit, je renonce aux vanités du monde. — Qui? toi? — Oui; ce monde est rempli de piéges, je les connais, j'en ai même inventé pour surprendre l'innocence, et aujourd'hui je les redoute pour moi-même;

je viens donc vous supplier humblement de m'aider à les fuir, en m'ouvrant un refuge. — Que veux-tu donc? — Une abbaye : Votre Altesse Royale n'ignore pas que personne ne sait mieux que moi diriger la jeunesse. »

LA DUCHESSE DE FALARIS.

Et votre capitaine des gardes n'a point fait jeter cette effrontée à la porte?

LE RÉGENT.

La Fare riait comme moi de tout son cœur.

LA FARE.

Le moyen de s'en défendre!

LA COMTESSE DE PARABÈRE.

Et quelle est l'abbaye que Son Altesse Royale destine à cette digne supérieure?

NOCÉ.

Est-ce que madame la comtesse connaît quelque nouvelle La Vallière qui voudrait se retirer au couvent?

LE RÉGENT.

« Retourne à tes brebis, lui ai-je dit en la congédiant; es-tu folle d'aspirer à une abbaye? — Pourquoi non? répondit-elle; je suis fâchée de n'être pas *du bois*.... dont on fait les abbés, je vous demanderais un archevêché! »

LA COMTESSE DE PARABÈRE, à part.

C'est un tour de Nocé (1)!

BROGLIE.

Oh! la bonne saillie! Conçoit-on aussi

(1) Cette *farce* fut en effet jouée par les *roués* pour empêcher le régent de faire Dubois archevêque.

que le petit abbé de Brive-la-Gaillarde prétende à devenir archevêque ? Qu'il prenne la crosse, et le noël est tout prêt.

MADAME D'AVERNE.

Et si jamais cette cérémonie avait lieu, vous donneriez votre noël comme un impromptu : chantez-nous le-d'avance.

BROGLIE.

Le nouvel élu est représenté couché dans une étable :

Plein d'audace et de zèle,
Prélat malgré les lois,
Parut l'abbé Dubois
En vrai polichinelle.
Le bœuf s'épouvanta,
L'âne effrayé recule ;
Dès qu'on eut dit son nom
Don, don,

Un chacun s'écria :
C'est *Dubois !* qu'on le brûle ! »

NOCÉ.

Monseigneur peut en faire un archevêque, un cardinal, tout ce qu'il voudra; mais je lui défie bien d'en faire jamais un honnête homme.

LE RÉGENT.

Prends garde à toi, Nocé, il ne pardonne pas les épigrammes (1); et ce n'est pas généreux d'attaquer les absens. Laissons en paix nos amis, et parlons des nouvelles du jour. Quelle est donc cette aventure du comte de Charolois?

(1) Ce mot fit prononcer l'exil de Nocé, que Dubois arracha au régent.

BRANCAS.

Après l'opéra, il attendait la Delille (1) dans sa voiture; elle ne paraît pas; il descend, on lui apprend qu'elle vient d'aller avec un mousquetaire au café de la rue de Richelieu. Il fait assiéger le café par le guet, on n'ouvre pas; il montre son cordon bleu, et il entre par le jardin du Palais-Royal: la danseuse avait disparu. Il court chez elle, rue Traversine, la trouve seule, et, dans sa fureur, l'accable de soufflets et d'injures; elle se dit mourante et tombe évanouie; il sort et se donne, en passant dans l'antichambre, le plaisir de rompre

(1) Danseuse de l'Opéra, maîtresse du comte de Charolois.

les os à deux grands laquais qu'il croyait complices de son infidélité.

CANILLAC.

Et la pauvre Delille, qu'est-elle devenue?

BRANCAS.

Elle était si malade, si morte, que le lendemain elle a paru dans le ballet d'Eurydice, plus légère et plus vive que jamais.

LE RÉGENT.

Quelle figure faisait Charolois?

BRANCAS.

Indigné d'avoir été sa dupe, il me disait: « Je lui ai pourtant donné un carrosse magnifique, des meubles de Boule (1), des

(1) Célèbre tapissier qui meubla les palais de Louis XIV. Ses meubles, d'un travail admirable, sont redevenus à la mode.

vases de la Chine; j'espérais avec tout cela en faire une honnête femme, et la coquine mourra à l'hôpital. »

BROGLIE.

Ce sont les Invalides du théâtre.

LE RÉGENT.

Non pas, du moins tant que je vivrai. Il faut soutenir dans leurs vieux ans ceux qui nous ont amusés dans leur jeunesse; il faut protéger les arts et tous ceux qui les cultivent.

LA FARE.

C'est ainsi que monseigneur, instruit de l'innocence du jeune Arouet (1), l'a fait

(1) On l'accusait d'être l'auteur d'une satire, les : *J'ai vu.*

sortir de la Bastille, l'a pris sous sa protection, et lui a permis de dédier sa première tragédie à madame la régente (1).

LE RÉGENT.

Ce jeune homme ira loin.

BRISSAC.

Oui, s'il n'est pas arrêté au Parnasse comme il l'a été l'autre jour au pont de Sèvres.

LE RÉGENT.

Qu'est-ce à dire?

BRISSAC.

Arouet dînait chez M. Le Blanc avec plu-

(1) Œdipe. Cette pièce fut jouée en 1718. Le régent assista avec toute sa famille à la première représentation, et l'auteur dédia son ouvrage à la duchesse d'Orléans.

sieurs officiers; fatigué des questions insidieuses que lui adressait sans cesse un homme suspect: « Je savais bien, dit-il tout haut, qu'on payait les espions; mais je ne savais pas encore que leur récompense fût de manger à la table des ministres. » L'officier s'en est vengé lâchement; il a attendu Arouet près du pont de Sèvres, lui a donné de sa canne à travers la figure, et s'est enfui (1).

BRANCAS.

Ce pauvre Voltaire! je suis allé le voir, et je l'ai trouvé presque aussi aveugle que son Œdipe.

(1) Cette anecdote est consignée dans le journal de Marais, conseiller au parlement.

LE RÉGENT.

Je lui ferai rendre justice.

LA COMTESSE DE PARABÈRE.

Elle est faite.

LE RÉGENT.

Ah! vous êtes bien dure pour lui.

LA COMTESSE DE PARABÈRE.

Il est trop railleur et il aime trop la satire.

LE RÉGENT.

A ce titre, il devrait trouver grâce à vos yeux.

MADAME D'AVERNE.

Ce n'est pas comme le marquis de La Fare : sa muse n'a que des choses aimables à dire; témoin ce joli madrigal qu'il a adressé à madame de Caylus. Récitez-le

donc à monseigneur; le poète ne doit pas avoir de secrets pour le musicien (1).

LA FARE.

M'abandonnant à la tristesse,
Sans espérance, sans désirs,
Je regrettais les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchanta ma jeunesse.
« Sont-ils perdus, disais-je, sans retour?
« Et n'es-tu pas cruel, Amour,
« Toi que je fis dès mon enfance
« Le maître de mes plus beaux jours,
« D'en laisser terminer le cours
« Par l'ennuyeuse indifférence? »
Alors j'aperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univers
Qui, plein d'une joie inhumaine,
Me dit en souriant : « Tyrsis, ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine,
Je te promets un regard de Caylus! »

(1) Allusion à l'opéra de Panthée, dont La Fare fit les paroles, et le régent la musique.

BROGLIE.

Ces vers sont charmans, mais ils sont furieusement honnêtes!

NOCÉ.

S'il te faut du scandale, dis à Ravanne de nous conter le duel dont il a été témoin.

LE RÉGENT.

Ce drôle se trouve dans toutes les bonnes fêtes.

RAVANNE.

Je me promenais avec ma sœur au bois de Boulogne : nous apercevons deux dames qui s'arrêtent à dix pas l'une de l'autre, ayant chacune un pistolet à la main. Je regarde avec ma lorgnette, et je reconnais, qui? la marquise de Nesle et madame de Polignac.

BRISSAC.

Vraiment !

RAVANNE.

Nous entendons deux coups de feu, la marquise de Nesle tombe, et nous accourons. Madame de Polignac, fière de sa victoire, disait à son adversaire en rejoignant son carrosse : « Va, je t'apprendrai à vouloir « aller sur les brisées d'une femme telle que « moi. Ah! si je tenais le perfide, je lui « mangerais le cœur après lui avoir brûlé « la cervelle. »

NOCÉ.

Ce sexe est plein de douceur et d'humanité !

RAVANNE.

Je me hâtai de secourir la blessée; sa

poitrine était couverte de sang, et je crus qu'elle y avait reçu le coup...

BROGLIE.

Ou tu feignis de le croire?

RAVANNE.

Je m'aperçus bientôt que ce sang venait de l'épaule, qui avait été légèrement effleurée. « Courage, lui dis-je, madame; ce n'est qu'une égratignure. » « J'en rends grâces au ciel, s'écria-t-elle, je pourrai donc encore me battre avec ma rivale! » Ces paroles nous firent comprendre qu'il s'agissait d'un cavalier; et ma sœur lui demanda si son amant du moins en valait la peine. — Oui, oui, madame; il est même digne qu'on répande pour lui un plus beau sang que le mien. — Et quel est le nom de cet heu-

reux mortel ? — Je vous ai trop d'obligation pour vous le cacher : c'est le duc de Richelieu, le fils aîné de Mars et de Vénus !

LE RÉGENT.

Oh ! pour le coup, tu veux briller, mouton de Champagne !

RAVANNE.

Non, monseigneur, je n'ajoute pas une syllabe.

BRISSAC.

Si elle se fait le champion de la fidélité de Richelieu, elle court risque d'aller tous les jours au bois de Boulogne.

LE RÉGENT, que le nom de Richelieu importunait.

Messieurs, la nuit s'avance, il est tems de se retirer : Buvons une dernière fois aux trois déesses ! »

Brissac but à Junon, Canillac à Minerve, Nocé à Vénus, et un regard du régent apprit à madame d'Averne que c'était à elle que Pâris réservait la pomme.

Le lendemain, à peine le régent était-il éveillé, que Dubois entra dans sa chambre: « C'est toi, l'abbé! déja? quelle mouche te pique? Sais-tu que tu as été fort maussade de ne pas venir souper avec nous? Au surplus, pends-toi, nous avons ri et tu n'y étais pas! Ce qui m'a surtout amusé, c'est la jalousie de la Parabère; elle déteste la d'Averne, et la d'Averne ne peut la souffrir: c'est délicieux!

DUBOIS.

Il s'agit bien de rire et de s'amuser.

LE RÉGENT.

Je crois que tu détestes le plaisir, parce que tu ne peux plus lui faire honneur.

DUBOIS.

Il y a tems pour tout, monseigneur; et je vous le demande, lorsque l'on conspire contre vous, lorsque vos jours et le repos de la France sont en danger, est-ce le moment de vous occuper de ces soins frivoles?

LE RÉGENT.

Le repos de la France, dis-tu?

DUBOIS.

Oui, monseigneur; vous avez dédaigné mes avis, vous m'avez traité de rêveur; vous en croirez peut-être mieux les documens officiels que le prince de Cellamare adressait au cardinal Albéroni.

LE RÉGENT.

Donne ; qui les portait ?

DUBOIS.

L'abbé Porto-Carrero.

LE RÉGENT.

Et tu les as fait saisir ?

DUBOIS.

Le salut de l'État m'en faisait un devoir.

LE RÉGENT.

Que vois-je ? un manifeste contre mon gouvernement (1) !

DUBOIS.

Qui ne tend rien moins qu'à exciter la guerre civile dans le royaume.

(1) Ce manifeste se trouve aux pièces justificatives du chapitre de l'Arsenal au Ier volume.

LE RÉGENT.

Un extrait de Dupuis sur la majorité des rois!

DUBOIS.

Pour prouver que la tutelle du jeune roi appartient ainsi que la régence à Philippe V.

LE RÉGENT.

Une lettre du roi d'Espagne au parlement de France (1)!

DUBOIS.

Pour faire déposer Votre Altesse Royale; et comme si cet appel ne suffisait pas, une requête du tiers-état de France au roi d'Espagne (2), où l'on veut tromper la na-

(1) Voyez les pièces justificatives du chapitre IX.

(2) Voyez les pièces justificatives *idem*.

tion en cherchant à la rendre complice de cet attentat.

LE RÉGENT.

Mais que vois-je ? un plan pour livrer nos ports et nos places fortes à l'étranger ! les misérables (1) !

DUBOIS.

Ce n'est pas tout : on doit acheter vos régimens et les enlever à leurs drapeaux.

LE RÉGENT.

C'est une calomnie.

DUBOIS.

Cependant voyez la liste de tous les officiers qui demandent du service contre vous au roi d'Espagne (2).

(1) Extrait du plan des conjurés. Pièces justificatives du chapitre IX.

(2) Liste nominative des principaux officiers qui

LE RÉGENT.

Un La Vauguyon, un La Rochefoucault, un Chabanne, un Sabran! et Laval aussi? L'ingrat!... Ah! Dubois, qu'est-ce donc que le pouvoir, s'il ne fait que des ennemis et s'il ne donne que le droit de punir?

DUBOIS.

C'est ce droit dont vous êtes trop avare; on abuse de votre bonté, et si vous n'écrasez vos ennemis, vous tomberez sous leurs coups.

LE RÉGENT.

Mais cette conspiration n'est peut-être que dans la tête de Cellamare?

demandaient du service à S. M. C. Pièces justificatives du chapitre IX.

DUBOIS.

Ces pièces vous prouvent le contraire, et j'ai lieu de soupçonner qu'on a dérobé d'autres papiers : Maroy m'a parlé d'une cassette qui serait tombée dans une mare auprès de laquelle la voiture de Porto-Carrero aurait versé; le drôle aime l'argent, on aura acheté sa discrétion. Mais il est un moyen de tout éclaircir, c'est de faire arrêter le prince de Cellamare.

LE RÉGENT.

Lui! Et son caractère d'ambassadeur?

DUBOIS.

Il l'a perdu en conspirant; le traître n'a-t-il pas écrit lui-même de ne point laisser sortir d'Espagne le duc de Saint-Aignan? Lisez : « La personne de l'ambassadeur ré-

« pondra de la sûreté de ceux qui se décla-
« reront pour Sa Majesté Catholique » (1).

LE REGENT.

Il est vrai; agis donc, mais agis de concert avec Le Blanc et d'Argenson, et n'oublie pas que tu dois te montrer à la fois indulgent pour tout ce qui concerne personnellement le duc d'Orléans, et inexorable pour tout ce qui intéresse l'honneur et la sûreté du pays. »

(1) Plan de la conspiration.

CHAPITRE X.

La Bastille.

Le tems, si précieux en affaires, double de prix dans les jours de conspiration, et le prince de Cellamare avait gagné tout

celui que le régent avait perdu. Averti de l'enlèvement de ses dépêches par un courrier que Porto-Carrero lui avait expédié de Poitiers, et qui était arrivé à Paris plusieurs heures avant le retour de Maroy, il avait fait un choix parmi ses papiers, et s'était empressé de livrer aux flammes ceux qui pouvaient le plus le compromettre. Les cheminées de son hôtel fumaient encore, lorsque Dubois, accompagné de Le Blanc, s'y présenta, après l'avoir fait cerner par un cordon de mousquetaires.

Dans la confiance que lui inspiraient les précautions qu'il avait prises, Cellamare les reçut d'abord avec une politesse railleuse qui semblait leur dire : « Il est trop tard ! » Mais sitôt qu'ils annoncèrent « qu'on allait,

au nom du roi, fouiller l'hôtel, de la cave au grenier, » il ne fut plus maître de sa colère, et brisa de sa main une statue dont les morceaux allèrent tomber aux pieds de Dubois. « J'aime mieux que ce soit elle que moi, dit froidement l'abbé. » « Chacun aura son tour, reprit l'ambassadeur, le ciel est juste! » Et comme Le Blanc saisissait dans son secrétaire un paquet, soigneusement cacheté; « Monsieur, lui dit-il, remettez ces lettres à M. l'abbé; cela regarde *l'ami du prince* : ce sont des lettres de femmes! » Dubois qui, sans se déconcerter, allait furetant partout, ne tarda pas à être vengé des railleries de Cellamare. Il le vit pâlir au moment où il ramassait sous la cendre encore chaude, un papier

que la flamme avait épargné : c'était la liste des conspirateurs! « Je savais bien, dit l'ambassadeur avec dépit, que le régent avait des espions adroits, mais je ne les croyais pas assez braves pour aller au feu. » L'abbé, sans lui répondre, fit mettre les scellés sur tous ses papiers, et après l'avoir laissé sous la garde de M. de Libois, gentilhomme ordinaire de la manche, il se rendit au Palais-Royal.

« Monseigneur, dit-il au régent, je vous apporte la liste des conspirateurs, écrite de la main de Cellamare.—Garde-la, lui répondit le duc d'Orléans; je ne veux pas connaître ceux qui me trahissaient : ma conduite les engagera peut-être à me rester fidèles.—C'est avec cette générosité qu'on perd les États.—

Eh bien! l'abbé, partageons-nous les rôles; à toi la justice, à moi la clémence! »

Resté maître de la direction de l'affaire, Dubois comprit qu'il fallait châtier avec vigueur et réduire à l'impuissance des coupables qui, enhardis par la bonté du régent, aspiraient à changer la face du royaume. Il commença par écrire à tous les ministres des puissances étrangères qui résidaient à la cour de France, une lettre en réponse à celle que le prince de Cellamare leur avait envoyée pour se plaindre de l'acte de violence exercé sur sa personne (1); il adressa en même tems une

(1) Voir aux pièces justificatives du chapitre X la lettre de Cellamare et la réponse de Dubois.

circulaire aux archevêques, premiers présidens et gouverneurs de provinces, pour les engager à maintenir le bon ordre et la tranquillité publique; il fit imprimer et publier la dernière lettre du prince de Cellamare au cardinal Albéroni (1); enfin, dédaignant ses protestations et ses menaces, il le fit reconduire sous bonne escorte, d'abord au château de Blois, de là sur les frontières d'Espagne (2).

Tandis qu'il faisait sortir de France le

(1) Voir cette lettre ci-dessus, au chapitre de *la Courtisane*.

(2) Telle était l'indignation qu'avaient suscitée les intrigues de Cellamare, qu'à son passage à Poitiers il fut insulté par le peuple et obligé de se mettre sous la protection de l'autorité.

principal agent d'Alberoni, son œil suivait la trace de tous les hommes qui avaient eu des relations particulières avec le prince de Cellamare. L'abbé Brigaut était de ce nombre. Depuis la conférence de l'Arsenal, il était devenu le secrétaire de la conspiration : à ce titre, il avait copié de sa main le manifeste du roi d'Espagne et plusieurs autres pièces d'une haute importance, et il passait la plus grande partie de ses journées chez l'ambassadeur. Informé de l'arrestation de Porto-Carrero, Cellamare s'était empressé de prévenir Brigaut, et lui avait envoyé pour assurer sa fuite cent louis et un cheval de ses écuries. Il était déja entre Nemours et Montargis, lorsqu'il tomba dans les mains des émissaires de

Dubois qui avaient reçu l'ordre de le poursuivre. La beauté de son cheval, qui contrastait avec la simplicité de son costume, avait éveillé leurs soupçons. Ils le reconnurent sous l'habit et la perruque d'un marchand forain, et l'amenèrent immédiatement à la Bastille.

Dubois, qui connaissait les liaisons du chevalier de Mesnil avec l'abbé Brigaut, l'envoya chercher pour lui demander s'il ne savait rien de particulier sur les intrigues de l'ambassadeur d'Espagne. « L'abbé Bri-« gaut, répondit le chevalier, m'a remis « avant son départ une cassette, mais elle « ne renferme, m'a-t-il dit, que des papiers « relatifs à ses propres affaires. » On fit apporter la cassette; on n'y trouva en effet

qu'un testament et quelques titres de famille. L'abbé avait bien confié à Mesnil un autre paquet cacheté; mais aussitôt que le chevalier avait appris l'arrestation du prince de Cellamare, il s'était rappelé les relations de son ami avec l'ambassadeur, avait ouvert adroitement la cassette, et l'avait refermée après s'être assuré qu'elle ne contenait rien de suspect; décachetant ensuite le rouleau de papiers, il n'y avait pas vu sans surprise le plan et les preuves d'une conspiration; et dans l'intérêt de l'abbé Brigaut et de plusieurs personnes de distinction, il avait jeté au feu le témoignage qui pouvait les perdre. Les aveux de Brigaut rendirent ce dévouement inutile. Interrogé par Le Blanc et d'Argenson : « Puisque vous avez, leur

« dit-il, les papiers que j'ai remis à Mesnil, « vous savez tout, car il n'y a rien qui n'y « soit. » Mandé par Le Blanc, le chevalier de Mesnil lui répondit : « Je vais, monsieur, vous parler, non comme à un ministre d'État et à mon juge, mais comme à un galant homme qui fait cas des sentimens d'honneur. » Et il lui raconta naïvement ce qu'il avait fait. Le régent applaudit à sa conduite (1), mais Dubois, furieux d'avoir été trompé, fit mettre le chevalier de Mesnil à la Bastille.

(1) Un marquis de Mesnil, d'une autre famille, alla trouver le duc d'Orléans pour l'assurer qu'il n'était ni parent ni ami du chevalier. — « Tant pis pour vous, monsieur, répondit le régent; le chevalier de Mesnil est un très-galant homme. »

Les premiers aveux de Brigaut, dont on connaissait le caractère pusillanime, jetèrent la terreur à la cour de Sceaux. « Cet imbécile d'abbé qui s'est laissé prendre! dit un jour Pompadour à Laval. — Qui sait, répondit Laval, s'il ne nous a point compromis? » Et ces paroles avaient été rapportées à Dubois. Il savait aussi les inquiétudes de la duchesse du Maine et de ses partisans; mais il jugea à propos de tenir pendant quelque tems, suspendue sur leurs têtes, la main qui devait les saisir; et cette politique eut pour fruit de dévoiler tous ceux qui avaient trempé dans la conspiration ou qui avaient fait des vœux pour son succès. C'est ainsi que se démasquèrent les comtes de Daidy et de Magny par leur fuite

en Espagne (1); le maréchal de Villars par ses frayeurs (2); Villeroy, d'Huxelles et de Mesmes par leur courtoisie et leur obséquiosité (3). Ces quasi-conspirateurs en furent quittes pour quelques jours d'alarmes. D'autres furent moins heureux : la Bastille s'ouvrit pour le comte de Laval et pour le marquis de Pompadour.

Deux personnages embarrassaient le duc

(1) Mémoires de madame de Staal, tome II, page 61.

(2) Villars, dans ses Mémoires, tome III, page 28, avoue lui-même ses craintes, en racontant sa visite à d'Argenson, « dont la réponse, dit-il, fut loin de le rassurer. »

(3) « Leur morgue était déposée, dit Saint-Simon; « ils étaient devenus polis, caressans; ils mangeaient « dans la main. »

d'Orléans et ses ministres : c'étaient le duc et la duchesse du Maine. Enfin le dimanche, 25 décembre, jour de Noël, le régent invita le duc de Bourbon et le duc de Saint-Simon à venir le trouver au Palais-Royal; il s'enferma avec eux dans son cabinet, et leur dit :

« Eh bien ! messieurs, que pensez-vous de l'escapade de Cellamare ?

SAINT-SIMON.

C'est une folie.

LE DUC DE BOURBON.

Dites plutôt un affreux attentat.

SAINT-SIMON.

Voilà de beaux Catilina ! des poètes et des femmes de chambre !

LE DUC DE BOURBON.

Ces poètes et ces femmes de chambre ne sont que les agens subalternes de plus grands personnages. Croyez-vous, de bonne foi, que les Malézieux, les Pompadour, les Delaunay se seraient mis en campagne, s'ils n'avaient pas été lancés par madame la duchesse du Maine?

LE RÉGENT.

Vous pensez?

LE DUC DE BOURBON.

Je n'en doute pas.

LE RÉGENT.

Et vous avez raison : c'est pour cela que je vous ai appelés; j'en ai les preuves par écrit; et il ne s'agissait rien moins que de me faire déposer par le parlement, d'inves-

tir le duc du Maine de la régence, et de livrer la France à l'Espagnol.

LE DUC DE BOURBON.

Quelle horreur!

LE RÉGENT.

D'Argenson, Dubois et Le Blanc sont dans la confidence, mais je leur ai bien défendu d'en dire un mot. Je vous demande aussi le secret, et je serais bien aise, avant d'agir, d'avoir votre avis.

LE DUC DE BOURBON.

Le mien est expéditif : je les ferais arrêter immédiatement et mettre en lieu de sûreté.

SAINT-SIMON.

Telle est aussi mon opinion : ôter au complot ses chefs, c'est le frapper de mort.

LE RÉGENT.

Mais madame du Maine? une femme!

LE DUC DE BOURBON.

Elle n'a de son sexe que la malice et l'orgueil.

SAINT-SIMON.

Elle s'en corrigera sous les verroux.

LE RÉGENT.

Messieurs, vous n'êtes point galans, et j'avoue qu'il m'est pénible de sévir contre une femme et de faire enfermer une princesse du sang : cependant, si la raison d'État l'exige, il le faut bien. Mais quel gîte leur donnerons-nous?

SAINT-SIMON.

Quoique les deux époux ne vivent pas en grande tendresse l'un pour l'autre, il ne faut point les mettre ensemble; la petite

fée trouverait encore le moyen de rendre son mari blanc comme neige.

LE RÉGENT.

J'avais songé à envoyer M. le duc du Maine au château de Dourlens; qu'en pensez-vous?

SAINT-SIMON.

Très-bien : c'est Charrost qui en est gouverneur. Il est d'une race fidèle, d'une probité sûre et mon ami particulier. M. le duc du Maine sera bien gardé.

LE RÉGENT.

Va pour Dourlens; mais madame du Maine?

SAINT-SIMON.

C'est plus difficile : le duc est si peureux qu'il n'y a point de danger qu'il cherche à

s'échapper; il croirait que l'échafaud est à la porte de la prison; mais la duchesse, c'est différent : elle est femme à tout entreprendre pour se sauver.

LE RÉGENT au duc de Bourbon.

Eh bien! M. le duc, vous gardez le silence? Cependant cette affaire vous regarde tout aussi bien que moi : car si Philippe V revenait en France, plus de renonciation! adieu l'avenir des Condé comme celui de la maison d'Orléans. Aidez-nous donc un peu.

LE DUC DE BOURBON.

Je cherche, j'envisage.

LE RÉGENT.

N'avez-vous pas à votre disposition quelque château, quelque maison de sûreté?

LE DUC DE BOURBON.

Moi?

LE RÉGENT.

Dijon, par exemple!

LE DUC DE BOURBON.

Ah! monsieur; rien de mieux que de mettre madame du Maine en lieu sûr; mais vouloir me constituer le geôlier de ma tante!

LE RÉGENT.

Cependant, encore une fois, l'affaire nous intéresse tous les deux; il ne serait pas juste de m'en laisser toute la responsabilité; et j'ai beau chercher, je ne vois rien de mieux que Dijon. Tenez, prenons Saint-Simon pour juge.

SAINT-SIMON, souriant.

Le cas est très embarrassant; M. le duc n'a pas tort et M. le régent a raison. Ce n'est peut-être pas fort agréable en général d'être le geôlier de sa tante; mais ce léger inconvénient disparaît, ici, devant l'intérêt de l'État; rien n'est plus important que de prouver aux factieux que la plus parfaite harmonie règne entre les deux premiers princes du sang. J'avouerai aussi, quoique d'humeur peu vindicative, qu'à la place de M. le duc, j'aurais quelque peine à me refuser le plaisir de faire enrager entre quatre de mes murailles une femme qui aurait plaidé contre moi. Tout prince que l'on soit, on est homme d'abord, et cette

rocambole (1) me paraît trop plaisante pour en faire le sacrifice.

LE RÉGENT, au duc de Bourbon.

Allons, mon cher duc, vous souriez; vous êtes persuadé.

LE DUC DE BOURBON.

Eh bien, soit! je ne suis pas fâché de donner à madame la duchesse un appartement dans mon château de Dijon, en échange de celui que je lui ai pris aux Tuileries. »

Le lendemain on fit cerner Sceaux, et à l'instant où le duc du Maine sortait de la chapelle, La Billarderie, lieutenant des gardes du corps, l'arrêta et le fit monter

(1) Expression textuelle de Saint-Simon.

dans une voiture avec Fayancourt, brigadier des mousquetaires, destiné à le garder dans sa prison. Depuis Sceaux jusqu'à Dourlens il ne lui échappa ni plainte, ni discours, mais force soupirs. A chaque église devant laquelle il passait, il joignait les mains, s'inclinait, faisait le signe de la croix et marmottait des prières. Pâle et tremblant, il croyait marcher à la mort, et dans son orgueilleuse frayeur, le pauvre homme redoutait le trépas du duc de Guise.

La duchesse avait reçu plusieurs avis de sa prochaine arrestation, mais elle répondait toujours en parodiant le mot du Balafré : « Ils n'oseraient ! ». Un soir, mademoiselle Delaunay lui annonça, de la part de la marquise de Lambert, que l'ordre

était donné : la princesse retint dans sa chambre ses amis et les gens de sa maison initiés à ses mystères, et plaisanta sur la catastrophe qui la menaçait. Mademoiselle Delaunay lui ayant offert les Décades de Machiavel, qui se trouvaient par hasard marquées au chapitre des Conjurations, — « Otez vite cet indice, lui dit-elle en riant, ce serait un des plus forts contre nous. »

Mais si cette nuit d'alarmes se passa gaîment, la scène changea trois ou quatre jours après. Le marquis d'Ancenis reçut ordre d'arrêter la duchesse du Maine à six heures du matin; la mission était piquante pour lui; il avait soupé tête à tête avec la duchesse dans sa petite maison de la rue

Saint-Honoré ! Il n'obéit qu'à regret. Elle affecta d'abord un courage théâtral, elle déclara qu'elle ne partirait pas. Dubois survint : « Monsieur, lui dit tout bas Ancenis avec une compassion mêlée de fatuité, attendez un peu, je vous prie ; la pauvre dame a besoin de repos, je puis vous l'assurer. » — « Elle en aura de reste, répliqua tout haut l'abbé, dans le château de Dijon. »

Ce nom, l'idée de devenir prisonnière de l'homme qu'elle détestait le plus, excitèrent dans la princesse une fureur qui n'eut plus de bornes, lorsque Dubois lui défendit d'emporter ses diamans. « Avec ces pierreries, rehaussées par tant de charmes, dit-il, il y aurait de quoi ouvrir trente prisons des

mieux fermées! — Eh bien, satan d'abbé, s'écria-t-elle en les lui jetant à la figure, tiens, voilà de quoi payer tes orgies pendant ma captivité. » Un carrosse l'attendait; La Billarderie le jeune, frère de celui qui conduisait le duc du Maine à Dourlens, y monta avec elle; on la fit passer derrière les remparts pour éviter la foule et le bruit, et on lui permit de se reposer à Essonne. Là, elle fit la malade, changea de voiture, s'arrêta le lendemain à Auxerre, se flattant toujours de recevoir de Paris, par le crédit de la princesse de Condé, la révocation de son exil : cet espoir fut déçu; elle entra captive au château de Dijon.

Son arrestation fut immédiatement suivie de celle de ses amis et de plusieurs

personnes de sa maison. Malézieux était à Sceaux; on trouva sous son écritoire l'original de la lettre du roi d'Espagne au roi de France. Il fut mené à la Bastille avec son fils, lieutenant-général d'artillerie. On y renferma également Davizard, l'avocat général de Toulouse; Barjeton qui, comme lui, avait travaillé aux mémoires sur les princes légitimés; mademoiselle de Montauban, fille d'honneur de la duchesse du Maine, dont la correspondance se composait de billets doux du maréchal de Villars; le marquis de Boisdavy, ce gentilhomme du Poitou, qui avait écrit au duc du Maine pour l'assurer de son dévouement (1); l'abbé

(1) Lorsque Le Blanc, qui l'interrogea, lui dit :

Le Camus, la comtesse de Chavigny, et jusqu'à d'Avranches, qui tous trois avaient joué un rôle dans la comédie du prince de Listhnay.

Le prince de Dombes et le comte d'Eu, son frère, fils du duc du Maine, furent exilés au château d'Eu; le cardinal de Polignac fut envoyé, sous la garde d'un officier, à son abbaye d'Anchin en Flandre.

Ce n'est pas sans dessein que je n'ai point parlé de mademoiselle Delaunay; j'ai voulu lui laisser raconter à elle-même son arrestation :

« Comment vous êtes-vous dévoué aux intérêts du duc du Maine, au préjudice du régent? — Comme on s'affectionne, répondit-il, sans savoir pourquoi, à un joueur plutôt qu'à un autre. »

« Je commençais à m'assoupir, dit-elle, « quand j'entendis ouvrir ma porte, où je « laissais la clef. Je crus que madame la « duchesse du Maine me renvoyait cher- « cher. Je dis à moitié éveillée : Qui est-ce? « une voix inconnue me répondit : C'est de « la part du roi! On me dit de me lever; « j'obéis sans réplique. C'était le 29 décem- « bre, le jour ne paraissait pas encore. Les « gens qui étaient entrés dans ma chambre, « y étaient venus sans lumière; ils en allè- « rent chercher, et je vis un officier des « gardes et deux mousquetaires. L'officier « me lut un ordre qu'il avait de me garder « à vue. Ainsi renfermée, j'étais dans une « horrible inquiétude de ce qui se passait « chez madame la duchesse du Maine, et

« je ne savais pas ce qu'on voulait faire de « moi. L'après-dîner, deux maîtres des « requêtes vinrent prendre mes papiers; je « leur dis qu'ils y trouveraient quelques « lettres galantes, mais qu'il était bon de « les avertir qu'elles étaient d'un homme « de quatre-vingts ans, quoique écrites d'une « main écolière, parce qu'il était aveugle; « c'était l'abbé de Chaulieu, et le secrétaire, « son petit laquais qui ne savait mot d'or- « thographe.

« Une heure ou deux après, un officier « des mousquetaires vint me dire que je « me disposasse à partir, et me laissa seule « avec la pauvre Rondel, ma femme de « chambre. La cassette pleine de mes pa- « piers, qui m'était restée, m'inquiétait et

« j'eus l'imprudence de lui dire de la jeter
« au feu; je lui donnai la clef. Elle n'eut le
« loisir de me faire aucune objection, car
« on vint aussitôt me prendre et l'on me
« mit dans un carrosse avec trois mousque-
« taires. Il était sept heures du soir. Je me
« doutai alors que la route ne serait pas
« longue et qu'on me menait à la Bastille;
« j'y arrivai en effet; et après avoir traversé
« plusieurs portes où l'on entendait des
« bruits de chaînes, je me trouvai dans
« une grande chambre où il n'y avait que
« les quatre murailles, toutes charbonnées
« par le désœuvrement de mes prédéces-
« seurs. »

Oui, les murs étaient sombres, et plus d'un infortuné y avait inscrit, comme une

consolation, ou comme un adieu, la pensée qu'il aimait le plus, ou le nom le plus cher à son souvenir; les cachots étaient profonds, et plus d'une victime du pouvoir arbitraire y était descendue sans jamais revoir la lumière; mais le prisme de la régence colorait tout d'une teinte riante et légère; et ce monument de terreur et de larmes, la Bastille devînt elle-même, à cette époque, l'asile du plaisir et de la galanterie.

Qui ne se rappelle la passion du chevalier de Mesnil pour mademoiselle Delaunay, et la correspondance des deux prisonniers, et leurs madrigaux, et leurs soupers mystérieux, et les verroux tombant à la voix de l'amour? Qui n'a lu dans les Mémoires de l'héroïne tout ce qu'elle raconte, et tout ce

qu'elle ne raconte pas ? Les juges qui venaient l'interroger, Le Blanc, d'Argenson, Dubois, qu'elle appelait Minos, Éaque et Rhadamante, captivés par la grâce de son esprit, se délassaient en l'écoutant de la sévérité de leur ministère, et se surprenaient oubliant auprès d'elle la conspiration pour ne rire que de ses saillies et de ses bons mots (1). Enfin le lieutenant de roi, M. de Maison-Rouge, chargé de la garder, tomba lui-même sous le charme, et perdit sa liberté

(1) Dubois dit un jour à mademoiselle Delaunay, que la duchesse du Maine le renvoyait à ses aveux. Elle répondit : « Madame la duchesse du Maine a perdu l'esprit en prison en même tems que son amitié pour moi. Veut-elle que je dise qu'elle est coupable ? Je ne dirai pas même qu'elle est innocente. »

aux genoux de sa prisonnière. Un soir qu'il avait soupé avec elle, il la pria de chanter; la fenêtre était ouverte. Elle commença une scène de l'opéra d'Iphigénie. Elle venait d'achever le couplet, lorsque d'une fenêtre voisine, une autre voix fit entendre la réplique d'Oreste : c'était la voix du duc de Richelieu.

Ce brillant étourdi avait entretenu une correspondance coupable avec Albéroni (1). Il s'était engagé à livrer Bayonne aux Espagnols, par la promesse qu'on lui avait faite d'une principauté en Espagne. Cependant

(1) Voir aux pièces justificatives du chapitre X une note officielle sur la correspondance de Richelieu et ses lettres autographes au maréchal Berwick et à Albéroni.

on n'avait encore que des soupçons, lorsque, sur la fin du mois de mars, Albéroni chargea un lieutenant des gardes wallones de lui remettre ce billet, écrit de sa main : « Monsieur le duc de Richelieu aura la « bonté d'ajouter foi au porteur du présent, « et pourra s'y fier entièrement *sur ce qu'il* « *voudra le charger.* — *Signé*, cardinal « Albéroni. » L'officier, par un sentiment d'honneur, crut devoir communiquer ce billet au régent, qui, après en avoir pris connaissance, lui ordonna de le porter à Richelieu, en lui recommandant la plus grande discrétion. Le prince espérait encore que le duc, revenu à des sentimens plus français, lui épargnerait un acte de rigueur; mais loin d'avoir renoncé à ses ambitieuses

espérances, Richelieu protesta à l'officier des gardes wallones de son dévouement à Philippe V, et renouvela l'offre de son épée et de son régiment. Instruit de cette réponse, le régent le fit conduire à la Bastille.

Sa captivité fut mise au rang des calamités publiques par toutes les dames de la cour, et mademoiselle de Valois en pleurs demanda sa grâce. « Ma fille, répondit le régent, c'est impossible; si M. de Richelieu avait quatre têtes, j'ai dans ma poche de quoi les lui faire couper. (1) » Mais par égard pour de si hautes sollicitations, on lui accorda un

(1) Allusion aux lettres de Richelieu à Berwick et à Albéroni.

valet de chambre, des livres, un trictrac, une basse, en un mot tout ce qui pouvait adoucir les ennuis de la solitude. Quelquefois aussi sa prison se transformait en boudoir, et les Grâces et l'Amour quittaient mystérieusement les palais (1) pour s'y donner rendez-vous. Un triomphe plus solennel l'attendait encore. Dès que la nouvelle se répandit dans Paris qu'il avait obtenu la permission de prendre l'air sur l'esplanade de la Bastille, la rue Saint-Antoine devint la promenade à la mode; on s'y rendait par ton ou par esprit d'opposition. C'était une file perpétuelle de voitures, d'où sortaient

(1) Mademoiselle de Charolois fit, dit-on, plus d'une visite au jeune prisonnier.

de petites mains blanches agitant des mouchoirs; c'était un échange amoureux de signaux entre le prisonnier et cette foule d'élégantes qui, pour mieux l'apercevoir et surtout pour en être reconnues, montaient jusque sur le siége de leurs carrosses; et le soir, dans les salons, on se demandait avec une tendre curiosité : « Avez-vous vu Richelieu? » et on daignait à peine saluer la femme qui ne pouvait pas répondre : « J'ai vu Richelieu! »

Une scène d'un caractère plus grave se passait au Palais-Royal. Un de ces misérables qui, pour un peu d'or, trempent leurs écrits dans la boue et dans le poison, s'était mis aux gages de la duchesse du Maine. Il lui avait offert sa plume

comme Jacques Clément avait offert son poignard à la duchesse de Montpensier, et ramassant partout et à pleines mains les calomnies répandues sur le duc d'Orléans, l'ingrat, à qui ce prince faisait une pension, avait composé contre son bienfaiteur, sous le titre de *Philippiques*, le plus épouvantable des libelles. Le régent voulut connaître ce livre : Saint-Simon le lui apporta; « Mais, monsieur, lui dit-il, je prie Votre Altesse de m'excuser si je ne lis pas moi-même. — J'aurai ce courage, répondit le prince. » Les premières strophes ne lui firent pas grande impression; mais arrivé à celle où le poète (si l'on doit ce nom à un être qui l'a flétri) prête au duc d'Orléans le dessein de faire périr le jeune roi, il

changea de visage, et les larmes aux yeux: « Qui, moi? s'écria-t-il. Ah! c'en est trop; cette horreur est plus forte que moi! Ce livre est d'un monstre ou d'un fou. (1) » Et il sonna, et on amena devant lui un petit homme, gras et lourd, à cheveux plats, à

(1) « Jamais peut-être, dit le cardinal de Beausset, « Louis XIV n'a mieux montré la grandeur de son « caractère que dans les affreux momens où, seul, « il opposa la conviction de son âme vertueuse aux in- « justes clameurs de la calomnie; il ne changéa rien à « son accueil et à sa bonté pour son neveu en pré- « sence de la cour, ni dans l'intérieur de sa société. « Son exemple avertit la cour de se taire, et détrompa « la prévention populaire. La postérité équitable a « confirmé le jugement de Louis XIV. » On pourrait ajouter que c'est Louis XV qui a fait le jugement de la postérité, lorsqu'il a dit : « Ce qui prouve le mieux « l'innocence du duc d'Orléans, c'est que j'existe. »

figure hypocrite : c'était Lagrange-Chancel ! Il était calme jusqu'à l'impudence. Le regent lui demanda s'il pensait tout le mal qu'il avait dit de lui. « Oui, monseigneur, répondit Lagrange sans hésiter. — Tu as bien fait de me répondre ainsi ; car si tu m'avais dit que tu avais écrit contre ta conscience, je t'aurais fait pendre. » Il se contenta de l'envoyer aux îles Sainte-Marguerite.

Le duc de Saint-Simon, demeuré seul avec le régent :

« Eh bien ! lui dit-il, encore tout ému de cette scène, les voilà ces gens pour qui vous voulez vous montrer si généreux. Leur audace est plus infatigable que votre clémence. — Que voulez-vous ? mon cher

duc, je ne peux pas plus coudre la bouche aux méchans, que donner du venin aux moutons. — Ce scélérat est bien coupable; mais ceux qui le paient le sont mille fois plus encore; c'est aussi un des mignons de la cour de Sceaux. Ces du Maine n'ont jamais cessé de conspirer contre vous, et vous hésiteriez à vous venger des horreurs dont ils ont affublé votre mémoire! — Les du Maine ne sont pas seuls dans cette affaire; il y a bien des personnages engagés avec eux. Prenons garde à ne point faire un si grand coup de filet, que le filet puisse en rompre; il faut laisser les boucheries aux Christiern et aux Cromwell. »

En ce moment, on annonce l'abbé Dubois et le maréchal Berwick. « Venez,

mon cher maréchal, reprend Saint-Simon, venez m'aider à triompher dans le cœur de Son Altesse d'une vertu, admirable sans doute, mais dont l'excès est funeste. N'est-il pas vrai que trop de douceur enhardit au crime, et qu'il n'est point de supplices que n'aient mérités des hommes qui ont voulu bouleverser le royaume?

BERWICK.

Je pense entièrement comme vous, et deux choses me paraissent indispensables : la première, c'est de faire tomber la tête des traîtres; la seconde, c'est de punir l'audace d'Albéroni.

DUBOIS.

Oui, la France demande cette double satisfaction.

LE RÉGENT.

Mais parmi ces traîtres il y a des princes du sang, et une auguste infortune inspire toujours de l'intérêt en France.

DUBOIS.

Plus on est attaché à l'État par sa naissance, plus on devient criminel de s'en prévaloir pour troubler son repos; et les du Maine sont-ils plus du sang royal que le connétable de Bourbon et le premier prince de Condé, qui furent jugés et condamnés comme coupables de lèse-majesté?

SAINT-SIMON.

Et François II mourut fort à propos pour sauver la tête du prince rebelle.

LE RÉGENT.

Anne d'Autriche fut plus indulgente pour le vainqueur de Rocroy : elle l'envoya cultiver des fleurs au donjon de Vincennes.

BERWICK.

Et il en sortit pour combattre les armées du roi et se mettre à la tête des Espagnols. Ah ! monseigneur, s'il n'est pas de plus grand malheur que la guerre civile, il n'est pas de plus grand crime que d'appeler l'étranger dans son pays ; mais qu'il se montre ! mon épée n'est pas encore rouillée dans le fourreau.

SAINT-SIMON.

Ainsi donc, maréchal, vous feriez la guerre au roi d'Espagne, vous le vainqueur d'Almanza, vous qu'il a créé grand d'Es-

pagne, duc et chevalier de la toison d'or!

BERWICK.

La France m'a adopté, et tout mon sang appartient à la France : c'est en son nom que je combattais en Espagne pour mettre Philippe V sur le trône; mais si ce monarque tourne ses armes contre nous, si ses troupes menacent nos frontières, mon bras n'est qu'à mon pays.

LE RÉGENT.

Maréchal, de tels sentimens honorent autant que des victoires; mais il est encore possible que cette guerre n'ait pas lieu : j'attends la réponse du cabinet de Madrid, et j'espère que Philippe V réfléchira avant de se mesurer avec la France, l'Empire et l'Angleterre.

DUBOIS.

Ne l'espérez pas, monseigneur; Albéroni ne signera jamais le traité de la quadruple alliance.

LE RÉGENT.

Eh bien! je suis prêt; et un prince est toujours fort quand il a pour lui l'assentiment national...

DUBOIS.

Il n'est point douteux; et la voix du peuple a parlé si haut dans cette circonstance, que, malgré les grimaces du premier président, le parlement lui-même s'est associé à l'indignation générale.

LE RÉGENT.

L'arrêt est donc rendu?...

DUBOIS.

Oui, monseigneur; et je venais vous l'apprendre. Il supprime les quatre pièces du complot qui ont été déférées à la justice, et les met au rang des crimes de lèse-majesté (1).

(1) Tous les parlemens en France témoignèrent qu'ils étaient indignés au dernier point de la conspiration tramée par l'Espagne, et ils condamnèrent par des édits solennels les quatre pièces suivantes :

1° Lettre du roi Catholique au roi de France.

2° Lettre circulaire du roi d'Espagne aux parlemens de France.

3° Manifeste du roi Catholique.

4° Requête présentée au roi Catholique au nom des trois États de France.

Le comte d'Albaret, avocat général au conseil sou-

LE RÉGENT.

Le parlement a fait son devoir; je ferai le mien.

verain de Roussillon, se distingua surtout par un discours plein d'énergie.

(Mémoires de la régence, attribués au chevalier de Piossens. 1718.)

(Voir aux pièces justificatives du chapitre X l'arrêt du parlement).

CHAPITRE XI.

La Guerre.

Cependant loin de signer le traité de la qnadruple alliance, Albéroni, qui comptait sur l'appui de la Turquie, de la Russie et de la Suède, poursuivait ses audacieux pro-

jets : non content de s'être emparé de la Sardaigne, il avait envoyé trente mille hommes à Palerme pour faire la conquête de la Sicile, et reprendre en Italie les possessions que l'Espagne avait cédées à l'empereur par le traité d'Utrecht. Il armait une flotte à Cadix, il menaçait de faire une descente en Irlande pour rétablir le Prétendant, et comme si ces préparatifs ne lui paraissaient point assez hostiles, il faisait enlever de leur lit le duc et la duchesse de Saint-Aignan et les forçait de fuir l'Espagne sur des mules de louage (1), tandis qu'ignorant encore

(1) Pendant que le duc et la duchesse de Saint-Aignan se dirigeaient vers la frontière de France, Albéroni ayant appris l'arrestation de Cellamare, fit courir après eux avec ordre de se saisir de leurs per-

l'arrestation de Cellamare, il écrivait à cet ambassadeur l'ordre de rester à Paris et de mettre le feu aux mines (1); c'était peu

sonnes. Un valet et une femme de chambre prirent leurs habits, feignirent d'être malades, se laissèrent reconduire à Madrid, et, à la faveur de cette ruse, l'ambassadeur et sa femme, montés sur des mules, traversèrent le défilé et arrivèrent à Bayonne dans ce modeste équipage.

(1) Billet d'Albéroni a Cellamare:

14 Décembre 1718.

« Quelqu'avis que l'on recoive de ce qui s'est passé à l'égard du duc de Saint-Aignan, ce ne doit, en aucune manière, être un exemple pour en user de même avec V. E. Il a été nécessaire avec lui de prendre ce parti, parce qu'il avait pris congé, parce qu'il n'avait plus de caractère, et à cause de sa mauvaise conduite. V. E. continuera d'être ferme à demeurer à

d'avoir cherché à gagner la garnison de Bayonne et de Perpignan, il avait formé les cadres de deux régimens sous le nom de *Régimens des deux couronnes*, pour recevoir les officiers et les soldats français qui voudraient prendre du service en Espagne; il envoyait des vaisseaux pour observer les côtes de la Bretagne et offrir un appui aux

Paris, et elle n'en sortira que lorsqu'elle y sera contrainte par la force. En ce cas, il faudra céder, en faisant auparavant les protestations requises au Roi T. C., au parlement et à tous les autres qu'il conviendra, sur la violence que le gouvernement de France exerce contre la personne et le caractère de V. E.

Supposé qu'elle soit obligée de partir, elle mettra auparavant le feu à toutes les mines. »

(Ce billet fut saisi à Bayonne.)

mécontens : enfin, lorsque Cellamare repassa les Pyrénées, il lui fit l'accueil le plus flatteur, et comme pour insulter à la France, il le nomma vice-roi de Navarre.

Cette audace comblait la mesure; aussi, le régent, justement irrité, parla tout haut de faire la guerre à l'Espagne. « Eh quoi! lui dit alors Saint-Simon, si un prophète ne vous annonçait que places et batailles perdues, entreprendriez-vous la guerre? Eh bien! aujourd'hui votre résolution devrait être la même, si ce devin ne vous promettait que victoires et succès? Car enfin, où en seriez-vous, si Philippe V entrait en France, seul, désarmé, et venait se livrer à ces mêmes Français qui l'ont mis sur le trône, et réclamer les droits de sa nais-

sance! — Et vous aussi, duc? — Je ne sais ce que ferait le pays; mais pour moi, je vous le confesse à vous tout seul, moi qui n'ai jamais connu le roi d'Espagne que pour avoir joué aux barres avec lui; moi qui suis à vous dès l'enfance, qui vous aime, qui ai tout à attendre de vous; je vous confesse, dis-je, que si les choses venaient à ce point, je prendrais congé de vous avec larmes; j'irais trouver le roi d'Espagne, je le tiendrais pour le vrai régent; et si moi, monsieur, tel que je suis pour vous, je pense et suis de la sorte, qu'espéreriez-vous de tous les autres vrais Français? — Ce langage et m'étonne et m'afflige. Ainsi, c'est le duc de Saint-Simon, l'homme le plus exact, le plus scrupuleux, le plus fi-

dèle à tous ses devoirs qui regarde comme nulles et la bonne foi des traités et la sainteté des sermens! C'est lui qui me blâme d'avoir fait casser un testament injuste pour me saisir d'une régence qui m'appartenait, qui n'appartient qu'à moi! C'est lui, enfin, c'est mon ami qui trouve tout naturel que l'on conspire contre mon autorité, contre mes jours, contre la dignité de la France, et qui ne veut pas que je venge tant d'injures et tant d'affronts! Je rends justice, comme vous, aux vertus de Philippe V, mais écoute-t-il sa parole, sa justice, sa religion? C'est son ministre seul qu'il écoute, et dans son aveuglement, il autorise de son nom ses coupables manœuvres. Quoi! pour prix des trésors et du sang

que la France a prodigués pour l'Espagne, il a voulu soulever la France contre la France, souffler la guerre civile dans le sein de nos provinces, faire éclater enfin cette mine qui, selon les expressions de son ambassadeur, devait servir de prélude à l'incendie? Et moi, indigne dépositaire du pouvoir royal et de l'honneur du pays, je subirais tranquillement de pareils outrages? Non, non, monsieur; libre à vous de saluer Philippe V du nom de régent, mais ne croyez pas que beaucoup de Français vous imitent. Toute la France demande vengeance et accuse déja ma lenteur : la France hait avant tout la domination étrangère, et Philippe V parjure, Philippe V conspirateur n'est plus le petit-fils de Louis XIV;

pour la France et pour moi, il n'est qu'un étranger et qu'un ennemi. »

La guerre fut déclarée; des deux côtés on publia des manifestes (1), politesses armées où chaque souverain proteste, l'épée à la main, de son amour pour la paix et prend le ciel à témoin de la justice de sa cause. Notre armée des Pyrénées était forte de quarante mille hommes; on leva vingt-

(1) Dubois fit rédiger le manifeste français par Fontenelle, dont il employait souvent la plume élégante et facile, et dont la reconnaissance allait jusqu'à l'adulation. C'est ainsi qu'en parlant de la nomination de Dubois au cardinalat, Fontenelle disait : « Qu'il avait paru un prélat de tous les États catholiques et un ministre de toutes les cours. »

cinq mille hommes de milice, on équipa un grand nombre de vaisseaux, et le commandement de l'expédition fut donné au maréchal de Berwick.

Berwick était une de ces figures tracées sur les modèles antiques : grand capitaine, bon citoyen, ami de la gloire, de la justice et de l'humanité, il rappelait Aristide dans l'exercice des vertus, Épaminondas sur les champs de bataille. Illustré déja par quinze campagnes, il allait encore se montrer digne de sa haute réputation militaire. Il aurait voulu pouvoir commencer l'offensive par le siége de Pampelune; c'était ouvrir à l'armée française le chemin de Madrid et jeter la terreur dans toute l'Espagne : mais ce siége eût exigé des préparatifs immen-

ses; on n'avait pas eu le tems de donner les ordres nécessaires : on se détermina donc à faire le siége de Fontarabie et de Saint-Sébastien. Vers le 15 mai 1719, l'armée française s'assembla à Irun, d'où elle alla investir Fontarabie : cette place ne tarda pas à être prise, on rasa les travaux, on combla les tranchées, et la garnison conduite à Pampelune fut remplacée par deux bataillons français. Après ce premier succès, on fit le siége de Saint-Sébastien, qui capitula le 19 août. Urgel eut le même sort, et la saison des pluies étant survenue, l'armée française se retira dans ses quartiers d'hiver (1).

(1) Mémoires de Berwick.

Cette première campagne avait été désastreuse pour les Espagnols, et cependant Philippe V, bercé d'illusions par son ministre, s'était promis le triomphe le plus éclatant. Albéroni lui avait dit : « Sire, faites entendre votre voix, et les armes tomberont des mains de tous les Français, et les Pyrénées s'abaisseront devant vous; » et Philippe V avait publié une déclaration (1) où il invoquait les droits de sa naissance et promettait sa royale gratitude à tous ceux qui passeraient sous ses drapeaux. Mais l'armée de Berwick avait répondu par la victoire à cette insulte faite à sa fidélité. Albéroni

(1) Voir aux pièces justificatives du chapitre XI la *déclaration* de Philippe V.

avait dit à son maître : « Sire, montrez-vous, et dès que vous paraîtrez, tout ce qui porte un uniforme et un cœur français viendra embrasser les genoux du petit-fils de Louis XIV »; et Philippe V, plein d'une confiance romanesque, voulait d'abord se présenter seul et sans escorte devant les rangs de notre armée, et finit par se rendre au quartier-général entre Pampelune et Tudela, comme on marche à une fête, avec la reine, le prince des Asturies, le cardinal-ministre, le P. Daubenton et la plus brillante partie de sa cour : mais le nouveau Xerxès n'était arrivé que pour voir fuir ses soldats.

En vain Albéroni se débattait contre sa destinée; en vain il épuisait toutes les res-

sources de son esprit pour tromper encore ses royales dupes sur le danger de leur situation : on amuse la faiblesse, il faut guérir la peur ; et les rois pardonnent rarement à qui ne sait pas les rendre toujours heureux. L'étoile du cardinal-ministre avait pâli, le moment de sa chute était venu.

Dubois connaissait l'habitude des cours et le cœur des princes ; il avait lu dans la défaite de l'armée espagnole et dans les frayeurs de Philippe V les présages de la prochaine disgrâce d'Albéroni : il songea à frapper le dernier coup. Pour arriver à son but, il commença par prier le régent d'écrire à Philippe V une lettre où, isolant le ministre du monarque et du peuple espagnol, il

déclarait que ce n'était point au roi d'Espagne, mais seulement au cardinal Albéroni, au plus mortel ennemi des deux royaumes, que la France faisait la guerre (1); il eut ensuite recours à une influence de camarilla, qui, pour être mystérieuse, n'en était que plus sûre; il connaissait la cupidité de la nourrice Laura et son ascendant sur la reine; c'est elle qu'à prix d'or il choisit pour l'instrument de ses desseins (2).

On se rappelle que cette espèce de favorite assistait à la toilette du roi et de la reine. Un jour qu'Albéroni s'y trouvait, il

(1) Cette lettre fut répandue avec profusion dans les deux camps.

(2) Mémoires de Saint-Simon, tome XVIII; Duclos, tome II, et divers écrits du tems.

porta la main sur la chemise préparée pour le roi. La nourrice en fit apporter brusquement une autre. Cette vivacité avait frappé Philippe V. Dès qu'il fut seul avec la reine, il lui demanda si elle avait fait la même remarque. Élisabeth, qui était dans le secret, répondit avec un air d'indifférence: « Je ne sais pas ce que cela signifie; mais si vous voulez, nous allons faire venir Laura: vous savez combien elle nous aime. » Et Laura est introduite.

LE ROI.

« Dis-moi donc, nourrice, pourquoi ce matin tu as fait enlever la chemise qui m'était destinée?

LAURA.

On ne saurait prendre trop de précautions.

PHILIPPE.

Contre qui?

LAURA.

Contre tout le monde : il y a des hommes si méchans !

PHILIPPE.

Que veux-tu dire? Le cardinal seul était avec nous.

LAURA.

Oui, mais sa main avait touché la chemise du roi.

PHILIPPE.

Eh bien!

LAURA.

Il y a des poisons si subtils!

LA REINE.

Ah! Laura!

PHILIPPE.

D'où te vient cet affreux soupçon ?

LAURA.

Eh ! mon Dieu ! de lui-même ; ne vous a-t-il pas dit cent fois de faire purifier le linge et les étoffes qui vous arrivaient de France ? Qui sait si à son tour.....

PHILIPPE.

Lui !

LAURA.

Celui qui a trompé son maître est capable de tout. A l'entendre, vous n'aviez qu'à paraître, et l'armée française allait tomber à vos pieds ; et il avait invité toute la cour à venir au camp de Pampelune comme à une partie de plaisir. La jolie fête pour un roi que de voir battre ses troupes et pren-

dre ses villes! Croyez-moi, Sire, ce n'est qu'un charlatan; il est au bout de son sac, et s'il veut encore faire du bruit dans le monde, qu'il aille, comme autrefois, sonner les cloches de Plaisance!

LE ROI.

Allons, tu lui en veux, nourrice!

LAURA.

Ce n'est pas d'aujourd'hui. Si le roi savait tout!

LE ROI.

Comment!

LAURA.

S'il savait ce qu'il m'a dit!

PHILIPPE.

De moi?

LAURA.

De vous-même, Sire; mais je n'oserai jamais le répéter à Votre Majesté.

PHILIPPE.

Parle, je te l'ordonne.

LAURA.

Eh bien!..... c'était le jour de la naissance de monseigneur l'infant don Carlos : le cardinal est venu chez moi, m'a offert des présens, et m'a dit..... que vous étiez fou.

PHILIPPE.

L'insolent!

LAURA.

Que vous alliez mourir.

PHILIPPE.

L'infame!

LAURA.

Qu'il n'y avait plus qu'à vous enfermer à Saint-Ildephonse, ou à préparer votre cercueil.

PHILIPPE.

Malheureuse! il ne t'a pas dit cela.

LAURA, se jetant à ses genoux.

J'en atteste le ciel et la reine!

LA REINE.

Il n'est que trop vrai : Laura me l'a raconté le jour même, et je lui avais bien recommandé de ne pas en affliger le cœur du roi; mais aujourd'hui tout est à découvert. Il est évident que c'est pour assouvir son ambition que le cardinal a voulu la guerre; et voyez où ses perfides conseils nous ont conduits? Tout devait nous sou-

rire, et l'armée française est partout victorieuse, nos places fortes sont démantelées, nos garnisons prisonnières, l'empereur nous attaque en Italie, la flotte anglaise menace nos ports; voilà tous les fruits de ses fastueuses promesses, et vous tarderiez encore à sacrifier un traître qui a compromis votre couronne!

PHILIPPE.

Si nous pouvions du moins acheter la paix par ce sacrifice!

LA REINE.

N'en doutez pas : le régent vous l'a écrit : c'est à Albéroni, c'est à lui seul que la France fait la guerre, et il vous faut choisir entre votre trône et lui. Mais s'il faut tout vous dire, savez-vous que Laura n'est

pas la seule à qui il ait parlé d'avenir? Moi-même et sans pitié ne m'a-t-il pas laissé entrevoir le plus affreux des malheurs! N'a-t-il pas osé croire me flatter par la perspective d'une régence prématurée, moi, comme si je pouvais aimer un pouvoir que je ne tiendrais pas de vos mains, comme si le trône avait pour moi d'autres charmes que celui de le partager avec vous? Ah! mon ami, mon roi, n'hésitez donc plus à éloigner de nous celui qui a voulu nous désunir. L'Europe nous applaudira; la paix nous rendra le bonheur, et croyez-moi, il est assez beau de rester le maître des Espagnes et des Indes. »

Ce conseil, dicté tout à la fois par la peur et la raison, fit impression sur Philippe V;

il l'accueillit, en roi qui voulait obtenir la paix à tout prix; et en esclave heureux de voir briser ses fers. L'exil d'Albéroni fut prononcé, et un ordre signé du roi lui enjoignit de quitter l'Espagne. Étourdi de cette rigueur inattendue, il voulut voir Philippe V : il savait tout ce que l'habitude, la présence, le son d'une voix qui a longtems commandé, peuvent avoir d'empire sur une âme faible; mais les portes du palais qui s'ouvraient d'elles-mêmes devant sa toute-puissance, se fermèrent impitoyablement devant sa disgrâce. Il espéra qu'une femme dont il avait flatté les ambitieux caprices, serait plus sensible à sa prière; il écrivit à la reine, mais sa lettre resta oubliée sur la toilette d'Élisabeth, qui n'en

brisa pas même le cachet. Semblable à l'excommunié qui, dans les tems de superstition, était retranché du commerce des hommes comme un fléau vivant, il vit s'enfuir à son approche et ces flots de peuple qui se pressaient la veille sur son passage, et ce troupeau de courtisans qui ne bondissent qu'autour de la faveur. Quelques domestiques, et les plus pauvres, lui demeurèrent seuls fidèles, et c'est avec ce misérable cortége que tantôt poursuivi par des soldats qui lui enlevèrent ses papiers (1), tantôt obligé de forcer, les armes à la main,

(1) Parmi ces papiers se trouvait le testament de Philippe V, par lequel ce monarque, décidé à se retirer à Saint-Ildefonse, nommait la reine régente, et Albéroni chef du conseil.

une embuscade de miquelets, celui qui avait remué les trônes de l'Europe et les trésors du Nouveau-Monde, franchit la frontière d'Espagne, traversa la France (1), et alla disparaître dans un village d'Italie, comme ces fleuves orageux qui finissent par se perdre dans les sables.

Libre et tremblant, Philippe V accéda au traité de la quadruple alliance(2), l'Europe respira et la France bénit le régent.

(1) Sous la surveillance du chevalier de Marcieu, envoyé par le régent pour accompagner Albéroni depuis Bayonne jusqu'à Antibes, où il s'embarqua.

(2) 17 février 1720.

CHAPITRE XII.

Le Pardon.

Le peuple, l'œil fixé sur la Bastille, attendait avec impatience l'issue du procès intenté aux grands coupables, qui

avaient conspiré contre l'État; mais dans un noble cœur, la victoire dispose à la clémence, et la bonté naturelle du régent n'avait pas besoin d'être encouragée. Une pensée l'importunait au milieu de son triomphe; c'est que des Français languissaient sous les verroux pour un complot qu'il venait de laver dans le sang espagnol : « Il était impatient de faire grâce et de pro- « duire aux yeux de la France toute la « beauté de son caractère (1). » Aussi, malgré les rigoureuses sollicitations de Dubois, il se constitua lui-même le défenseur des accusés auprès du conseil de régence, et s'empressa de les rendre à la liberté.

(1) Lacretelle : Histoire du 18e siècle.

Malezieux alla redemander de douces inspirations aux muses de Châtenay; le cardinal de Polignac, rappelé de son abbaye, reprit les hostilités contre Lucrèce; Pompadour se promit bien de ne plus rédiger de manifeste; mademoiselle Delaunay écrivit ses mémoires, et l'inconstance du chevalier de Mesnil lui fit plus d'une fois regretter les murs de sa prison; Laval eut ordre de voyager et ne rougit pas à son retour de toucher encore sa pension; l'auteur des Philippiques, lui-même, eut la permission de revenir à Paris, et Richelieu, impatient de consoler tous les beaux yeux qui avaient pleuré son absence, courut de boudoir en boudoir pour acquitter les dettes qu'il avait contractées du haut des tours de la Bastille.

Le duc du Maine serait mort de peur au château de Dourlens s'il y fût resté plus long-tems. Persuadé qu'on en voulait à sa vie, il tremblait sans cesse devant son gardien; dans son incroyable humilité, il n'écrivait ni ne recevait jamais une lettre sans la montrer à Favancourt; ne lisait pas un livre qu'il ne lui en eût demandé la permission; n'osait pas lui faire une seule question sur la cour, pâlissait au moindre bruit, et croyait, dès que la porte s'ouvrait, qu'on venait le chercher pour le conduire au supplice. Aussi, sa joie fut extrême de revoir son château de Clagny, car il ne voulut pas d'abord retourner à Sceaux de peur d'y rencontrer la duchesse; il ne lui pardonnait pas de l'avoir fait, malgré lui,

conspirateur et surtout prisonnier d'État.

Pour elle, orgueilleuse et craintive, elle avait obtenu par ses cris et ses prières d'être transférée du château de Dijon qu'elle détestait dans la citadelle de Châlons qu'elle n'aimait pas davantage : sa colère et ses terreurs la suivirent dans sa nouvelle prison. C'était la même crainte de l'échafaud, la même abondance de lettres à tous les ministres pour protester de son innocence ; c'étaient les mêmes imprécations contre Dubois et le régent. Pour toute vengeance, ce prince n'exigea que l'aveu de sa faute : à cet effet, Le Blanc adressa, par son ordre, des instructions à La Billarderie.

Ce jeune officier, élevé dans un profond respect pour tout ce qui tenait à la cour,

traitait la duchesse du Maine plutôt en reine qu'en prisonnière d'État : il bénit la lettre du ministre qui lui offrait le moyen de mettre un terme aux ennuis d'une captivité qu'il partageait.

Après avoir médité le rôle qui lui était confié, il se présenta chez la princesse sous le prétexte de lui demander s'il lui serait agréable de continuer la partie d'échecs qu'ils avaient commencée la veille. « Avec plaisir, dit-elle, j'ai besoin plus que jamais de distraction. Est-il un sort plus triste que le mien? Arrêtée sur de vains soupçons, traînée de prison en prison, sans égards pour mon nom ni pour mon rang; séparée de tous mes amis, prisonniers comme moi, destinée à périr dans

les cachots; voilà comme on traite la petite-fille du grand Condé!.... Et vous ne partagez point mon indignation? Tout mon cœur est plein de colère et de vengeance, et le sourire est sur vos lèvres!

LA BILLARDERIE.

Que voulez-vous, madame? Comme il est des jours d'ennui, il en est aussi où notre âme, sans savoir pourquoi, se laisse aller à un sentiment d'espérance.

LA DUCHESSE.

Ces jours ne sont plus faits pour moi; mes nuits mêmes sont affreuses; je ne rêve qu'échafauds et supplices (1).

LA BILLARDERIE.

Je ne sais, mais quelque chose me dit que

(1) Voir sa correspondance.

bientôt libre, Votre Altesse retrouvera ses plaisirs et ses honneurs.

LA DUCHESSE.

Je ne l'espère plus : ils veulent ma tête !

LA BILLARDERIE.

Ah! madame! jamais M. le régent.....

LA DUCHESSE.

Si ce n'est lui, ce sont ses conseillers. A-t-il daigné seulement répondre à mes lettres (1)? et pourtant j'étais descendue jusqu'à lui demander grâce! Moi! suis-je assez humiliée?

LA BILLARDERIE.

Il est bon, il est généreux, et s'il n'a pas

(1) Lettres des 3 et 14 décembre, où elle demandait grâce pour elle et ses amis.

encore écouté le mouvement de son cœur, c'est qu'il n'est pas le maître d'interrompre le cours de la justice. Qui sait si les autres prisonniers n'ont point parlé?

LA DUCHESSE.

Que m'importe?

LA BILLARDERIE.

S'ils n'ont pas fait des révélations qui ont compromis Votre Altesse?

LA DUCHESSE.

Ce serait une imposture.

LA BILLARDERIE.

La peur est indiscrète, et la langue d'un abbé est rarement muette sous les verroux.

LA DUCHESSE.

Que voulez-vous dire?

LE BILLARDERIE.

L'abbé Brigault.....

LA DUCHESSE.

Eh bien!

LA BILLARDERIE.

Si j'en crois ce qu'on m'écrit de Paris, il a déclaré que Votre Altesse l'avait employé à entretenir une correspondance secrète avec le prince de Cellamare. Il a même ajouté que c'était à votre sollicitation qu'on avait demandé de l'argent à la cour d'Espagne (1).

LA DUCHESSE.

Le lâche! Vous savez, monsieur, toute ma confiance en vous, et vous la méritez

(1) Déclaration de l'abbé Brigault à la Bastille, le 24 avril 1719.

par vos égards et par vos attentions. Je vous dirai comment j'ai connu cet abbé Brigault. Ce fut M. de Pompadour qui me le présenta comme un homme dont la plume pouvait m'être de quelque utilité dans le procès des princes. Cette première visite se passa entre nous trois, et dura environ une demi-heure. Je lui parlai de deux ouvrages qu'il avait déja composés : la Réponse à Fitz-Moritz et la Requête des États-Généraux. Après cela, nous causâmes de l'affaire d'Espagne, et je lus à l'abbé la minute des lettres de Philippe V au roi et aux parlemens de France. Voilà la seule et unique fois que j'aie vu l'abbé Brigault. S'il a dit autre chose, il a menti (1).

(1) Il y en a un des deux.

LA BILLARDERIE.

Il n'est point le seul qui ait fait des aveux.

LA DUCHESSE.

Qui donc encore ?

LA BILLARDERIE.

M. de Pompadour.

LA DUCHESSE.

Cela ne m'étonne pas, c'est un homme sans caractère. Et qu'a-t-il dit ?

LA BILLARDERIE.

Qu'il avait accompagné M. l'ambassadeur d'Espagne dans votre maison de l'Arsenal.

LA DUCHESSE.

Quel crime y a-t-il à donner à souper à M. l'ambassadeur d'Espagne ?

LA BILLARDERIE.

M. de Pompadour a présenté ce souper comme une conférence politique, où le le prince de Cellamare aurait montré une lettre de Philippe V au roi, tout entière écrite de sa main.

LL DUCHESSE.

Cela est vrai; mais lorsque l'on craint un grand danger pour son pays, est-il défendu d'invoquer les appuis qui peuvent le sauver? Je pensais que l'Espagne, pour son honneur, la France pour son repos, ne devaient point signer le traité de la quadruple alliance. Je composai à ce sujet un Mémoire; l'ambassadeur le trouva bien; il ajouta que le roi son maître, décidé à ne point déclarer la guerre à la France, allait

manifester ses intentions par divers écrits. Pompadour, qui était lié avec le prince de Cellamare, me lut quelques projets qu'il avait rédigés dans ce but; ils me parurent lourds, comme tout ce qu'il écrit, mais je me gardai bien de le dire à l'auteur. Je pris moi-même la plume, et, avec l'aide de M. de Polignac et de M. de Malézieux, je donnai au manifeste plus de ton et de couleur; Laval le copia et le remit à l'ambassadeur; mais quoi qu'ait pu dire Pompadour, ce manuscrit n'est nullement celui qui a été trouvé dans la malle de l'abbé Porto-Carrero.

LA BILLARDERIE.

M. de Pompadour.....

LA DUCHESSE.

Encore!

LA BILLARDERIE.

Il a également parlé d'un baron de Walef qui aurait été envoyé par vos ordres auprès de la cour d'Espagne (1).

LA DUCHESSE.

C'est une espèce de bel-esprit qui mourait de faim; je le chargeai, au moment de son départ pour Madrid, d'assurer Sa Majesté Catholique de mon attachement. Il voulut se mêler d'intrigues; je fis dire sur-le-champ au cardinal Albéroni de ne pas ajouter foi à ses chimères. Voilà tous mes rapports avec cet aventurier.

(1) Lettre du marquis de Pompadour à M. Le Blanc.

LA BILLARDERIE.

La lettre trouvée chez M. de Malézieux...

LA DUCHESSE.

Et lui aussi? De quelle lettre parlez-vous?

LA BILLARDERIE.

De celle que le roi d'Espagne a écrite au roi de France,

LA DUCHESSE.

Il ne l'avait pas brûlée? L'imprudent!

LA BILLARDERIE.

Ce n'est pas sa faute : lorsqu'on se présenta à Sceaux pour l'arrêter, le projet de cette lettre se trouva sous son écritoire. Dès qu'il l'aperçut, il le déchira; mais M. Trudaine s'empara des deux morceaux, qui ont été remis au conseil de régence (1).

(1) Ce projet de lettre se trouve ainsi mutilé aux archives des affaires étrangères.

LA DUCHESSE.

A-t-il donné quelques explications?

LA BILLARDERIE.

Aucune; il n'a rien dit.

LA DUCHESSE.

Il n'avait rien à dire. Je suis sûre que Laval n'a pas été moins fidèle et moins loyal que lui.

LA BILLARDERIE.

On l'accusait de s'être mis à vos ordres pour soulever le Poitou.

LA DUCHESSE.

Il y a fait un voyage pour faire signer à quelques gentilshommes la protestation de la noblesse en faveur de nos droits; rien de plus naturel et de plus légitime; c'est notre ami.

LA BILLARDERIE.

On prétendait aussi qu'il vous avait présenté à Bercy, dans le jardin de la duchesse de Rohan, un gentilhomme breton auquel vous aviez promis beaucoup d'argent et de pierreries pour entretenir la révolte de la Bretagne.

LA DUCHESSE.

C'est faux, l'affaire de Bretagne est entièrement indépendante des choses dont je me suis mêlée dans l'intérêt du royaume.

LA BILLARDERIE.

Ce n'est pas tout, et je supplie Votre Altesse de me permettre de lui faire une question.

LA DUCHESSE.

Parlez.

LA BILLARDERIE.

Vos ennemis n'ont pas craint de mêler votre nom aux intrigues d'un abbé Le Camus, d'un abbé Veyrac, d'une comtesse de Chavigny.

LA DUCHESSE.

Qui, moi? quelle indignité! L'abbé Le Camus a fait quelques recherches pour moi dans l'affaire des princes légitimés; mais c'est un honnête homme (1); Veyrac est un fripon toujours prêt à vendre les gens qui l'ont acheté; la comtesse de Chavigny n'est qu'une folle dont s'est

(1) La duchesse distribuait à son caprice les réputations : c'est l'abbé Le Camus qui avait rédigé l'almanach de la régence, libelle infame contre le duc d'Orléans.

amusé l'esprit romanesque de la Delaunay : misérable tripotage dont la pensée seule me fait rougir!

LA BILLARDERIE.

Ah! madame, plût au ciel que vos juges fussent ici pour vous entendre! les portes du château de Châlons s'ouvriraient à l'instant même pour nous rendre tous deux à la liberté! Mais il me vient une idée... Oh! non, Votre Altesse ne voudrait pas...

LA DUCHESSE.

Que prétendez-vous faire?

LA BILLARDERIE.

Écrire votre déclaration.

LA DUCHESSE.

A quoi bon?

LA BILLARDERIE.

Pour l'envoyer à Paris : M. le duc d'Orléans n'hésitera plus à briser vos fers.

LA DUCHESSE.

Dubois lui retiendrait la main.

LA BILLARDERIE.

M. Le Blanc plaidera pour vous.

LA DUCHESSE.

J'en doute.

LA BILLARDERIE.

Et moi, j'en suis sûr.

LA DUCHESSE.

Comment ?

LA BILLARDERIE.

Apprenez, madame, que j'ai ordre de vous dire que si Votre Altesse veut écrire ses aveux, sa grâce en sera le prix.

LA DUCHESSE.

Ainsi, sous les dehors de l'intérêt, c'était un interrogatoire que M. de La Billarderie faisait subir à la duchesse du Maine!

LA BILLARDERIE.

J'en demande mille fois pardon à Votre Altesse, mais j'avais plus d'un devoir à concilier; et je ne vous cache pas que si mon vœu le plus ardent était de rendre à la cour de Sceaux sa souveraine, je ne serais pas fâché moi-même de revoir Versailles et mes amis.

LA DUCHESSE.

Continuons notre partie!

LA BILLARDERIE.

Au nom du ciel, madame!... daignez

écrire : voici du papier, des plumes, de l'encre.

LA DUCHESSE.

Votre cavalier, je crois, était en échec?

LA BILLARDERIE.

Il y est depuis hier; il peut bien y rester encore jusqu'à demain.... Je suis à vos ordres.

LA DUCHESSE.

De grâce, finissez: car enfin quel fond voulez-vous que je fasse sur les promesses que vous avez reçues? ne voyez-vous pas que c'est un piége de Dubois?

LA BILLARDERIE.

M. le duc d'Orléans a donné sa parole.

LA DUCHESSE.

Écrivez donc, monsieur. »

Et la duchesse du Maine dicta à La Bil-

larderie sa déclaration, où, malgré le soin qu'elle prit de mettre au bas ces mots : « Je certifie que ce mémoire contient la « pure vérité », elle se souvint de l'habitude qu'elle avait de composer des romans (1).

Le duc d'Orléans fit lire cette déclaration au conseil de régence, dont elle excita plus d'une fois le sourire, et permit à la duchesse de revenir à Sceaux. Affligée de n'y point trouver le duc du Maine, elle prit le parti de s'adresser au régent : « Monsieur, lui dit-elle, j'ai encore une grâce à vous demander, c'est de me raccommoder avec mon mari. — Entre nous, lui répondit-il, tout

(1) Voir aux pièces justificatives du chapitre XII la déclaration de la duchesse du Maine que nous avons copiée aux archives des affaires étrangères.

est oublié, mais pour le reste, j'ai appris de Sganarelle « qu'entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt. » Cependant le duc du Maine finit par se laisser fléchir; le château de Sceaux reprit sa joyeuse splendeur, et la duchesse se consola de sa disgrâce en redevenant la *Reine des nuits*.

Le régent, trop heureux d'épargner les supplices, laissait éclater hautement sa joie; mais tous ses amis n'applaudissaient pas à sa clémence : Dubois murmurait, et Saint-Simon lui ayant reproché l'excès de sa bonté: « Que voulez-vous, mon cher duc ? répondit le prince en riant, vous l'avez dit vous-même dans une chanson (1) : « Philippe est

(1) Saint-Simon avait composé sur la bonté du régent un pont-neuf dont le refrain était :

débonnaire! » Oui je le suis, et je sens au bonheur que j'éprouve, que le pardon est encore la plus douce et la meilleure des vengeances. »

Je suis débonnaire moi,
Je suis débonnaire.

Et lorsqu'on voulait pousser le prince à quelque acte de rigueur, il se plaisait à répondre par le refrain de cette chanson.

CONCLUSION.

Telle fut cette conspiration de Cellamare, si célèbre à la fois et si méconnue; telle du moins deux années de recherches et de

travail l'ont présentée à nos yeux. Les historiens, privés des sources où ils pouvaient puiser la vérité, ou effrayés du nombre des pièces manuscrites en diverses langues qu'il fallait consulter, ont glissé sur cet événement sans l'approfondir, comme s'il était sans importance. Saint-Simon lui-même, qui vivait dans l'intimité du régent, piqué du mystère dont s'était entouré l'abbé Dubois, va jusqu'à jeter du doute sur l'existence des documens les plus authentiques, tels que la lettre de Philippe V au roi de France, lettre qui existe, *tout entière de la main de ce monarque*, aux archives des affaires étrangères. C'est d'ailleurs le sort des conspirations d'apparaître immenses quand elles sont couronnées du succès,

insensées et presque ridicules quand elles ne réussissent pas.

Si le régent eût été un prince vulgaire, il n'eût tenu qu'à lui de donner à la conjuration de Cellamare une sanglante célébrité (1). Sous des dehors légers qui appartenaient au caractère du tems, sous l'appareil des plaisirs et des fêtes, une nouvelle ligue s'était formée pour rétablir en France la domination espagnole; et c'était dans l'ombre et de longue main que la politique de l'Escurial avait tendu le réseau

(1) « Il traita comme une intrigue ce que des hommes d'État moins humains et moins habiles auraient puni comme une conspiration. »

(Lacretelle.)

d'intrigues qui devait envelopper toute la France.

D'abord assise au chevet du lit de Louis XIV dont elle épiait la mort, elle avait donné l'ordre à son ambassadeur de circonvenir les dernières volontés de ce monarque, de faire fléchir les lois du royaume et d'arracher pour Philippe V la régence et la tutelle du jeune roi; plus tard, déconcertée par le courage du duc d'Orléans, elle appela à son secours la guerre civile et la guerre étrangère. Tandis qu'elle cherchait à soulever l'Europe contre le cabinet du Palais-Royal, elle fomentait sourdement des troubles dans l'intérieur du pays, soudoyait les mécontens, excitait l'armée à la révolte, les princes du sang à la trahison,

les parlemens à l'oubli de leurs devoirs; enfin parjure à tous ses sermens, elle rêvait audacieusement la couronne de France.

Certes, jamais crime d'État ne fut mieux caractérisé : cependant qu'a fait le régent? Du haut de sa pensée, il a mesuré la portée de ces coupables projets et les a divisés en deux parts, celle qui ne concernait que sa personne, et celle qui intéressait l'État.

Comme duc d'Orléans, son âme, dédaigneuse du danger et avide de clémence, prit plaisir à couvrir de son pardon et les ingrats qui avaient insulté lâchement à sa gloire, et les insensés qui avaient menacé sa puissance et sa vie.

Comme régent du royaume, dépositaire de l'autorité royale et premier gardien des

lois de l'État, de l'honneur du pays et des droits du jeune roi, il avait d'autres devoirs à remplir : il s'en est noblement acquitté. Il a confié aux champs de bataille le soin de venger les injures faites à la France, et la victoire a consacré la justice de sa cause. C'est que, malgré l'or et les caresses de l'Espagne, il n'avait jamais pu croire que les soldats français seraient infidèles à leurs drapeaux, les parlemens à leur dignité, la nation à sa haine pour l'étranger; il s'est souvenu qu'au tems de la ligue, la France avait fui le joug espagnol pour se jeter dans les bras d'Henri IV; il n'a pas douté de l'honneur national, du dévouement de l'armée, de la probité des magistrats; et le peuple, touché de cette généreuse con-

fiance, l'en a récompensé par son amour et par son dévouement.

Si la conduite du duc d'Orléans, comme homme et comme prince, fut admirable dans ces graves circonstances, les résultats qu'elle entraîna furent d'un immense intérêt. Les prétentions de la maison d'Autriche au trône d'Espagne, celles du cabinet de Madrid aux possessions de l'empire en Italie, menaçaient l'Europe d'une guerre nouvelle; le czar, jaloux de l'Angleterre, était impatient d'élever par une victoire la Russie au rang des grandes puissances; l'inquiet Charles XII, dont Albéroni avait invoqué le courage, brûlait de promener ses armes aventureuses sur les bords du Danube et du Rhin, et Philippe V, couvrant de ses

flottes l'Océan et la Méditerranée, essayait de ressaisir par l'intrigue une couronne d'où l'avait exclu la foi des traités et des sermens. La politique habile et puissante du régent triompha de tous ces obstacles. Par son alliance avec l'Angleterre, il imposa aux puissances du Nord; libre alors de se mesurer avec l'Espagne, il lui apprit qu'on ne se jouait pas impunément des renonciations, et qu'il y avait quelque danger à toucher à la couronne de France; il renferma Philippe V dans les limites de ses droits et de ses États, le força à signer le traité de la quadruple alliance sur une base plus large, confirma ainsi les traités d'Utrecht et de Bade; et satisfait d'avoir rejeté dans l'impuissance d'un cloître le

prêtre turbulent qui voulait bouleverser le monde, il ne se réserva pour lui-même que la gloire de donner la paix à l'Europe, et de faire grâce à ses ennemis.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME DEUXIÈME.

CHAPITRE VIII.

HISTOIRE DU TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE, SIGNÉ A LONDRES LE 2 AOUT 1718.

Toute la négociation fut l'ouvrage de Stanhope, celui des secrétaires d'État en qui le roi George avait le plus de confiance, et de l'abbé Dubois, confident intime du régent, qui l'avait envoyé pour cet effet à la cour de Londres. Ils concertèrent le traité avec le ministre de l'empereur, qui fut le baron de Penterrieder. Ces trois ministres se regardant comme les arbitres des autres puissances, disposèrent, par ce traité, des États à leur fantaisie, et donnèrent la loi à l'Europe.

ARTICLES DU TRAITÉ.

On y voit les conditions de la paix à faire entre l'empereur et le roi d'Espagne, dont voici les principales :

1° Le roi d'Espagne rendra la Sardaigne à l'empereur (Art 1).

2° L'empereur renoncera dans les meilleures formes à tous les États de la monarchie d'Espagne, cédés à Philippe V par la paix d'Utrecht, et le reconnaîtra pour légitime roi d'Espagne (Art. 2 et 3).

3° Philippe V, à son tour, renoncera aux provinces d'Italie et des Pays-Bas, adjugées à l'empereur soit par la paix d'Utrecht, soit par la quadruple alliance (Art. 4).

4° Comme on prévoyait l'ouverture prochaine de la succession au grand-duché de Toscane et aux duchés de Parme et de Plaisance, par l'extinction des mâles de la maison de Médicis et de celle de Farnèse, qui en étaient alors pourvus, il est arrêté par l'art. 5 que ces duchés seront envisagés dorénavant comme fiefs mâles de l'empire, et que l'empereur en donnera l'expectative et l'investiture éventuelle à don Carlos, fils aîné du second lit de Philippe II avec Élisabeth Farnèse; que dans le cas où ce prince viendrait à

décéder sans héritier mâle, les mêmes duchés passeraient successivement à ses frères cadets, à condition néanmoins qu'ils ne pourraient jamais être possédés par un prince qui tiendrait en même tems la monarchie espagnole ; que le port de Livourne demeurerait à perpétuité un port franc, et que, pour mieux assurer la succession desdits duchés à l'infant don Carlos, on mettrait dès à présent six mille suisses en garnison dans les principales places, savoir : à Livourne, à Porto-Ferrajo, à Parme et Plaisance, lesquels seraient payés et entretenus par les trois puissances contractantes et médiatrices.

5° Philippe V renoncera à son droit de réversion sur la Sicile, établi par la paix d'Utrecht, et ce droit sera transféré sur la Sardaigne (Art. 6).

Telles étaient les conditions du traité à faire entre l'empereur et le roi d'Espagne. Celles du traité entre l'empereur et le duc de Savoie sont les suivantes :

1° Que le duc de Savoie cédera la Sicile à l'empereur et renoncera à ses droits sur ce royaume, la cession de la Sicile au duc de Savoie ayant été une des principales raisons qui avait empêché l'empereur d'accéder à la paix d'Utrecht (Art. 1).

2° L'empereur cédera au duc de Savoie la Sardaigne dans le même état qu'il l'aura reçue du roi d'Espagne, et avec tous les honneurs de la royauté, sauf cependant la réversion de cette île à la couronne d'Espagne, au défaut de descendans mâles de la maison de Savoie (Art. 2).

3° L'empereur confirmera au duc de Savoie toutes les cessions qui lui ont été faites par le traité de Turin de 1703. De même le droit de succession du duc de Savoie à la couronne d'Espagne, lors de l'extinction des descendans de Philippe V, est confirmé à condition que, le cas échéant, les États d'Italie du duc de Savoie passeront à un cadet de sa maison, sans pouvoir être réunis à la monarchie d'Espagne (Art. 3).

Ces articles sont suivis d'une alliance entre l'empereur, la France et l'Angleterre, par laquelle les traités d'Utrecht et de Bade, ainsi que celui de la triple alliance, sont renouvelés. Les puissances contractantes se garantissent mutuellement leurs États; elles garantissent de même la succession de France telle qu'elle a été réglée par le traité d'Utrecht, et celle de la Grande-Bretagne conformément aux lois du royaume. Elles conviennent entre elles des secours qu'elles se donneront réciproquement en cas d'attaque.

Par des articles séparés, on fixe au roi d'Espagne et au duc de Savoie le terme de trois mois pour déclarer s'ils veulent accepter les conditions proposées; sinon, les puissances contractantes joindront leurs forces pour les y obliger, et ne poseront les armes que l'empereur ne soit mis en possession de la Sicile.

Le duc de Savoie souscrivit bien malgré lui au traité de la quadruple alliance. La différence prodigieuse qu'il y avait entre la Sicile et la Sardaigne, ne pouvait que lui donner de l'éloignement pour cet échange; mais enfin il fallut plier sous la loi du plus fort. L'accession de ce prince au traité de la quadruple alliance est du 10 novembre 1718.

Le roi d'Espagne se montra moins docile: son ministre, le cardinal Albéroni, lui représentait le projet de la quadruple alliance comme attentatoire à sa dignité, en ce qu'on semblait vouloir lui donner la loi, en le forçant avec supériorité et avec hauteur de l'accepter. Le roi d'Espagne s'étant donc roidi contre la quadruple alliance, la France et l'Angleterre finirent par lui déclarer la guerre.

La flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Bing, attaqua le 11 août 1718 la flotte espagnole, et la défit entièrement sur les côtes de la Sicile.

Les Espagnols y perdirent 23 vaisseaux, 5,300 hommes d'équipage, et 728 pièces de canon. En 1719, les Français, sous les ordres du duc de Berwick, entrèrent dans la Navarre, et prirent Fontarabie le 18 juin, et St-Sébastien le 17 août : toute la province de Guipuscoa se soumit à eux. Ils attaquèrent ensuite la Catalogne. Les Anglais firent une invasion dans la Galice, et se rendirent maîtres du port de Vigo, le 21 octobre.

Des démarches aussi vigoureuses ébranlèrent la fermeté du roi Philippe V. Il prit enfin le parti de signer, le 26 janvier 1720, la quadruple alliance et d'éloigner de sa cour le cardinal Albéroni. Ce ministre disgracié se retira en Italie, où il mourut en 1752 dans un âge fort avancé.

La quadruple alliance fut alors confirmée de nouveau par une ratification générale de toutes les parties contractantes, et signée à La Haye, le 17 février 1720.

Les Espagnols évacuèrent la Sicile et la Sardaigne, l'empereur prit possession de la Sicile, et le duc de Savoie de la Sardaigne.

(Koch.)

EXTRAIT DES INTRIGUES DE L'ABBÉ LE CAMUS ET DE LA PRÉTENDUE COMTESSE CHAVIGNY.

L'abbé Le Camus est un capucin défroqué attaché à la duchesse du Maine, depuis qu'elle l'employa à travailler aux mémoires contre les princes du sang.

Madame Dupuy, veuve d'un aide-major d'Amiens, envoyée par Le Camus, sous le nom de la femme d'un riche libraire d'Anvers, à l'abbé de Vayrac pour l'engager à écrire contre le régent.

Mademoiselle Delaunay (bien connue). Elle a pris différens rendez-vous avec la Dupuy, une comtesse de Chavigny et Le Camus, pour concerter les moyens à prendre pour déterminer de Vayrac à servir leurs desseins.

D'Avranches, valet de chambre de la duchesse. C'est celui qui joua le rôle du prince de Listhnay.

Despavots, valet de pied de la duchesse. Elle se servit de lui pour donner des rendez-vous à la Dupuy.

Dunel, fils du maître du jeu de paume de l'*Égout* de la rue de Seine, chez lequel Le Camus demeurait, et qui l'envoya plusieurs fois chez de Vayrac sous le nom du valet de chambre du prétendu prince de Listhnay.

La comtesse de Chavigny, femme de condition, très-pauvre. Chez elle se réunissaient mademoiselle Delaunay, madame Dupuy et Le Camus, pour arrêter les mesures les plus propres à gagner de Vayrac.

Luxen, libraire, rue St-Étienne-des-Grés; il fut chargé par Le Camus d'introduire la Dupuy chez l'abbé de Vayrac. La Dupuy se présenta chez l'abbé comme chez un homme connu par divers écrits dans la république des lettres.

Diverses lettres furent écrites, divers rendez-vous furent assignés par ces différens agens pour nouer cette intrigue.

Enfin la Dupuy offre beaucoup d'argent à l'abbé pour écrire contre le régent.

De Vayrac voit d'où le coup part. Il instruit le régent. La Dupuy, voyant que l'abbé temporisait, lui découvre qu'elle vient de la part *de la duchesse*, qui promet de lui faire de grands biens s'il voulait seconder son ressentiment. De Vayrat feint un entier dévouement pour se rendre maître d'une lettre de Le Camus qui prouvait

le complot. Mais comme des conférences furent multipliées sans résultat, la duchesse, impatiente d'avoir un libelle écrit de la main de Vayrac, lui expédia le prince de Listhnay, Flamand de nation à ce qu'il disait. Ce prince postiche proposa assez grossièrement à l'abbé de travailler sur trois articles de la lettre de Le Camus, et lui promit une grosse récompense.

De Vayrac instruit encore le régent. Le prince lui donne l'ordre d'amuser M. de Listhnay, et de l'engager à conclure cette affaire. Pour cela, Listhnay fit proposer un souper dans une maison particulière : mais comme l'abbé avait encouru la disgrâce de la duchesse en écrivant contre les princes légitimes, on craignit pour lui le risque de se trouver de nuit avec des gens de cette princesse.

Le régent, étant dans l'intention de faire mettre la main sur le prince de Listhnay, fit dire à Vayrac de tâcher de l'attirer chez lui.

Une partie fut arrêtée entre de Vayrac, Listhnay et Le Camus. Le régent envoya *deux personnes de confiance* pour écouter ce qui serait dit et fait. Mais le souper manqua : Le Camus n'osa pas venir chez de Vayrac dans la crainte d'être reconnu. Listhnay vint seul ; il réitéra ses propositions : mais comme c'était Le Camus qui

« maux : c'est l'assemblée des états-généraux, « qui certainement ne furent jamais si nécessaires à la France qu'ils le sont aujourd'hui. « Nous nous adressons à vous pour procurer sa « conservation, préférant cette voix paisible et « tranquille à toutes les autres auxquelles nous « serions obligé de recourir, si l'autorité du régent nous faisoit refuser cette justice.

« Souvenez-vous donc en cette occasion que « vous êtes cet illustre parlement que les rois « ont pris plusieurs fois pour arbitre, qui n'a « jamais rien appréhendé, quand il a fallu travailler pour l'État, et qui donne tous les jours « des marques d'une fermeté si digne de sa réputation. Nous attendons tout de votre équité « naturelle et du zèle que vous avez pour votre « patrie. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, « très-chers et bien aimez, en sa sainte et digne « garde. Donné au monastère royal de Saint-« Laurent, le quatre septembre 1718.

« *Signé* PHILIPPE. »

. . . . . .

PRÉTENDUE REQUÊTE DES ÉTATS A S. M. C.

« SIRE,

« Tous les ordres du royaume de France vien-
« nent se jeter aux pieds de Vôtre Majesté pour
« implorer son secours dans l'état où les réduit
« le gouvernement présent : elle n'ignore pas
« leurs malheurs, mais elle ne les connoît pas
« encore dans toute leur étendue.

« Le respect qu'ils ont pour l'autorité royale
« dans quelque main qu'elle se trouve et de
« quelque manière qu'on en use, ne leur permet
« pas d'envisager d'autre moyen d'en sortir que
« par les secours qu'ils ont droit d'attendre des
« bontez de Vôtre Majesté.

« Cette couronne est le patrimoine de vos
« pères; celui qui la porte tient à vous, Sire,
« par les liens les plus forts; la nation regarde
« toûjours Vôtre Majesté comme l'héritier pré-
« somptif.

« Dans cette vue, elle se flatte de trouver dans
« vôtre cœur les mêmes sentimens qu'elle auroit
« trouvez dans le cœur de feu Monseigneur,

CHAPITRE IX.

LETTRE DU ROI D'ESPAGNE AUX PARLEMENS DE FRANCE.

« Très-chers et bien-aimez, etc. La nécessité « présente des affaires nous ayant obligé d'écrire « au roi très-chrétien, nôtre très-cher frère et « neveu, nous avons crû devoir en même tems « vous envoyer copie de la lettre que nous lui « avons adressée. Comme elle n'a pour objet que « le bien public, nous vous connoissons assez « pour être persuadé que le grand motif qui a « été toûjours l'âme de vos actions vous déter- « minera à concourir avec nous dans le dessein « que nous avons de remédier aux désordres « présens, et d'en prévenir, s'il se peut, encore « de plus funestes. Vous verrez dans nôtre let- « tre la juste douleur dont nous sommes saisi « dans la seule idée d'une division prochaine « entre deux rois si étroitement liez par le sang,

« entre deux peuples que la sagesse et les con-
« seils du roi nôtre ayeul sembloient avoir unis
« pour jamais.

« Vous êtes trop éclairez pour ne pas voir les
« suites malheureuses de nôtre division, et pour
« ne pas sentir que le traité de la quadruple al-
« liance est directement contraire aux intérêts
« du roi nôtre très-cher frère et neveu, et à ceux
« de tous nos sujets.

« On veut que la noblesse françoise prenne
« les armes pour attaquer un roi qu'elle a main-
« tenu sur le trône, après Dieu, souverain ar-
« bitre des couronnes. On veut épuiser les peu-
« ples, pour fournir aux frais d'une guerre, qui
« n'a d'autre but que de traverser nos justes
« entreprises, pour nous contraindre à sacrifier
« tous nos droits, pour augmenter la puissance
« de l'ancien ennemi de nôtre Maison, et de
« nous forcer à lui céder pour jamais la Sicile,
« d'où s'ensuivroit absolument la perte de votre
« considération dans la Méditerranée.

« Enfin, nos très-chers et bien aimez, vous
« voyez aussi bien que nous les autres consé-
« quences encore plus dangereuses de ce traité.
« C'est ce qui nous fait espérer, que vous
« employerez tous vos soins, pour obtenir du
« roi votre souverain le seul remède à tant de

devait prescrire les motifs et les raisons à alléguer dans le libelle, la partie fut remise.

La peur de Le Camus gagne le prince de Listhnay, et il ne se présente plus qu'une fois chez de Vayrac pour lui dire qu'il part pour la Flandre, et qu'un ami sûr, *le chevalier de Lorme*, viendra retirer le manuscrit et le payer. C'est à cette conférence que le régent, qui aimait beaucoup à se déguiser, se rendit lui-même sous l'habit d'un copiste.

Le chevalier de Lorme continua à solliciter l'abbé, à lui promettre monts et merveilles, à lui proposer des soupers, des rendez-vous hors de chez lui; mais comme celui-ci remerciait et temporisait toujours, un beau matin on n'entendit plus parler *du chevalier de Lorme*.

Alors on fait revenir la Dupuy de Flandre; elle propose à l'abbé un rendez-vous avec mademoiselle Delaunay aux Champs-Élysées.

D'après l'ordre de M. Le Blanc, de Vayrac accepte. On lui réitère les propositions. Il promet tout. Un nouveau rendez-vous fut donné à Versailles, mais les événemens le firent manquer.

Indépendamment des lettres de ces divers agens subalternes, qui déposent contre la duchesse, de Vayrac reçut des mains de la Dupuy

un manuscrit intitulé *Almanach de la Régence*. C'est un libelle infame contre le régent, contre la duchesse de Berry, et contre tous les princes du sang.

Le Camus avait été le mobile de cette intrigue subalterne.

(Extrait des archives des affaires étrangères.)

« qu'elle pleure encore tous les jours. Dans cette « vûe elle vient exposer à nos yeux tous ses « malheurs et implorer vôtre assistance. La reli- « gion a toûjours été le plus ferme appui des « monarchies. Vôtre Majesté n'ignore pas le zèle « de Loüis-le-Grand pour la conserver dans « toute sa pureté : il semble que le premier soin « du duc d'Orléans ait été de se faire hon- « neur de l'irréligion. Cette irréligion l'a plongé « dans des excez de licence, dont les siècles les « plus corrompus n'ont point eu d'exemple, et « qui, en lui attirant le mépris et l'indignation « des peuples, nous fait craindre à tout moment « pour le royaume les châtimens les plus terri- « bles de la vengeance divine. Ce premier pas « semble avoir jeté, comme une juste punition, « l'esprit d'aveuglement sur toute sa conduite : « on forme des traitez ; on achète des alliances « avec les ennemis de la religion, avec les en- « nemis de Votre Majesté.

« Les enfans qui commencent à ouvrir les « yeux, en pénètrent le motif ; il n'en est point « qui ne voie, que l'on sacrifie le véritable in- « térêt de la nation à une espérance que l'on ne « peut supposer sans crime, et qu'on ne peut « envisager sans horreur ! C'est cependant cette « cruelle supposition, qui est l'âme de tous les

« conseils, et le premier mobile de ces funestes « traitez. C'est là ce qui dicte ces arrêts qui ren- « versent toutes les fortunes ; c'est là l'idole à la- « quelle l'on sacrifie le repos de l'État. A la lettre, « Sire, on ne paie plus que le seul prest des « soldats ; et les rentes sur la ville, pour des « raisons qu'il est aisé de pénétrer. Mais pour les « appointemens des officiers, de quelque ordre « qu'ils soient, pour les pensions, acquises au « prix du sang, il n'en est plus question.

« Le public n'a ressenti aucun fruit, ni de « l'augmentation des monnoies, ni de la taxe « des gens d'affaires. On exige cependant les « mêmes tributs que le feu roi a exigez pendant « le fort des plus longues guerres. Mais dans le « tems que le roi tiroit d'une main, il répandoit « de l'autre, et cette circulation faisoit subsister « les grands et les peuples.

« Aujourd'hui les étrangers, qui savent flatter « la passion dominante, consument tout le pa- « trimoine de nos enfans.

« L'unique compagnie du royaume qui ait la « liberté de parler, a porté ses remontrances « respectueuses au pied du trône. Cette compa- « gnie, à laquelle on a reconnu le pouvoir de « décerner la régence, à qui l'on s'est adressé « pour la recevoir, avec laquelle on a stipulé en

« Si Votre Majesté, dont nous reconnoissons « les vûës très-supérieures, ne trouve pas à pro- « pos de répondre à nos vœux, au moins pour- « roit-elle se servir de nôtre requête pour rap- « peler à lui-même, et pour faire rentrer dans « les véritables intérêts de la France un prince « qui se laisse aveugler, quoique l'on soit forcé « de vous représenter que l'on ne peut s'en rien « promettre.

« Le ministre de Votre Majesté dans cette « cour, peut l'assurer que l'on n'avance rien ici « qu'il n'ait lû dans tous les cœurs. Ainsi, Votre « Majesté n'a rien à craindre d'une nation qui « lui est toute dévoüée, et doit tout se promet- « tre de la noblesse françoise. »

EXTRAIT D'UN PLAN DES CONJURÉS, ENVOYÉ PAR CELLAMARE A ALBÉRONI.

Rien n'est plus important que de s'assurer des places voisines des Pyrénées et des seigneurs qui font leur résidence dans ces cantons.

Gagner la garnison de Bayonne ou s'en rendre maître.

Le marquis de P..., est gouverneur de D... on connoît les intentions de ce seigneur. Quand il sera décidé, il doit tripler sa dépense pour attirer la noblesse ; il doit répandre des gratifications.

En Normandie, Carantan est un poste important. Se conduire avec le gouverneur de cette ville comme avec le marquis de P..., Aller plus loin, assurer à ces officiers les récompenses qui leur conviennent.

Agir de même dans toutes les provinces autant qu'il sera prudent et possible.

Pour fournir à cette dépense, on doit compter au moins sur 300,000 livres le premier mois,

« sulter ses droits, n'a envisagé que le repos de « l'État, dans la confiance d'une sage administration, et toute la France a reconnu dans « cette conduite le cœur d'un véritable père.

« Vôtre Majesté peut s'assurer de son côté, « que tous les cœurs voleroient au-devant d'elle, « quand elle paroîtroit avec sa seule maison. « Elle peut compter qu'il n'y a point de citoyen « qui ne lui servît de garde. Mais, quand on « supposera que, pour plus grande sûreté, elle « paroîtroit à la tête d'une armée de dix mille « hommes, quand on supposera que le duc « d'Orléans paroîtroit à la tête d'une armée de « 60 mille hommes, Vôtre Majesté peut s'assurer « que cette armée, sur laquelle il auroit compté, « et qui ne servira qu'à le séduire, sera la première à prendre vos ordres.

« S'il n'y a pas un officier qui ne gémisse, il « n'y a pas un soldat qui ne sente l'iniquité et la « perversité du gouvernement, il n'y en a pas un « qui ne vous regardât comme son libérateur. « Tous s'empresseroient d'aller reconnoître, d'aller admirer en vous le fils de ce prince si cher, « qui règne toûjours dans les cœurs. Que pouvez-vous jamais craindre, ou du peuple, ou de « la noblesse, quand vous viendrez mettre leur « fortune en sûreté. Vôtre armée est donc toute

« portée en France, et Vôtre Majesté peut s'as-
« surer d'y être aussi puissant que fut jamais
« Loüis XIV. Vous aurez la consolation de vous
« voir accepter d'une commune voix pour ad-
« ministrateur et régent, tel que vôtre sagesse
« jugera plus convenable, ou de voir rétablir
« avec honneur le testament du feu roi vôtre
« auguste aïeul.

« Par là, vous verrez, Sire, cette union, si
« nécessaire aux deux couronnes, se rétablir
« d'une manière qui les rendroit l'une et l'autre
« inébranlables à leurs ennemis. Par là, vous
« rétablirez le repos d'un peuple, qui vous re-
« garde comme son père, et qui ne peut vous
« être indifférent. Par là, vous préviendrez les
« malheurs qu'on n'ose seulement envisager, et
« que l'on nous force de prévoir. Quels repro-
« ches Vôtre Majesté ne se feroit-elle pas à elle-
« même, si ce que nous avons tant de sujet de
« craindre venoit à arriver?

« Quelles larmes ne verseroit-elle pas, pour
« n'avoir point répondu aux vœux de la nation,
« qui se jette à ses pieds, et qui implore son se-
« cours? Nous souhaitons nous tromper, mais
« l'on nous force à craindre. Du moins nos crain-
« tes prouvent nôtre zèle pour un roi qui nous
« est cher.

« la recevant de ses mains, à laquelle on a pro-
« mis publiquement et avec serment que l'on
« ne vouloit être maître que des seules grâces,
« et que pour la résolution des affaires, elle se-
« roit prise à la pluralité des voix dans les conseils
« de régence, non-seulement on ne l'écoute
« pas dans ses plus sages remontrances, mais
« on exclut des conseils les sujets les plus dignes
« d'abord qu'ils représentent la vérité; non-seu-
« lement on ne l'écoute pas, mais la pudeur
« empêche de répéter à Votre Majesté les termes
« également honteux et injurieux, dans lesquels
« on a répondu, lorsqu'on a parlé aux gens du
« roi en particulier. Les registres du parlement
« en feront foi jusqu'à la postérité la plus reculée.

« Les États de Bretagne, légitimement convo-
« quez, ont demandé qu'il leur fût permis de
« faire rendre compte à un trésorier très-sus-
« pect, afin de mettre ordre à l'administration
« de leurs finances. On leur en a fait un crime
« d'État, on a fait marcher des troupes comme
« on les fait marcher contre des rebelles.

« Enfin, Sire, on ne connoît plus de loix. Ces
« édits qui consacrent encore aujourd'hui la
« mémoire des rois vos aïeuls, ces édits rendus
« avec tant de sagesse pour conserver la sainteté
« des mariages, et l'état de toutes les familles,

« on s'en joue ; une lettre de cachet les ren-
« verse. Quelles suites une telle conduite ne
« fait-elle pas envisager? que ne fait-elle pas
« craindre? Nous ne nous flatterons pas vaine-
« ment, Sire, en nous persuadant que nous en-
« tendrons de vôtre bouche ces paroles de con-
« solation : Je sens vos maux, mais quel remède
« y puis-je apporter?

« Il est entre les mains de Votre Majesté. Quoi-
« que revêtu d'une couronne, elle n'en est pas
« moins Fils de France, et ses droits sont encore
« mieux établis par le respect et l'attachement
« des peuples, qu'ils ne le sont par la loi du sang.
« Comme oncle du roi pupille, qui peut dispu-
« ter à Vôtre Majesté le pouvoir de convoquer
« les États, pour aviser aux moyens de rétablir
« l'ordre, la tutelle et la régence? N'appartenoit-
« elle pas de droit à Votre Majesté? Il n'est pas
« sans exemple qu'un prince étranger ait été
« tuteur d'un roi pupille. Sans sortir hors de chez
« nous, Baudoüin, comte de Flandre, n'a-t-il
« pas eu l'administration du royaume de France,
« et la tutelle de Philippe premier, fils de Henri
« premier? Votre Majesté n'auroit pas manqué
« de raisons, si elle avoit voulu attaquer la pré-
« tention du duc d'Orléans; aussi toute la France
a-t-elle senti que Vôtre Majesté, loin de con-

et dans la suite sur 100,000 livres par mois, payées exactement.

Cette dépense, qui cessera à la paix, met le roi catholique à même d'agir sûrement en cas de guerre.

L'Espagne ne sera qu'un auxiliaire. L'armée de Philippe V est en France. Une tête d'environ dix mille Espagnols est plus que suffisante avec la présence du roi.

Mais il faut compter d'enlever au moins la moitié de l'armée du duc d'Orléans. C'est ici le point décisif. Cela ne peut s'exécuter sans argent : une gratification de 100,000 livres est nécessaire par bataillon et par escadron. Ensuite la solde ordinaire et des récompenses aux commandans.

Vingt bataillons, c'est deux millions; avec cette somme, on forme une armée sûre; on détruit celle de l'ennemi.

Si l'on n'envoie que des troupes étrangères, ne pas se commettre à l'événement d'un combat. Disputer le terrain pied à pied, pour attendre le mouvement des provinces, pour leur donner le tems de se déclarer.

Il est presque certain que les sujets les plus dévoués au roi d'Espagne ne seront pas employés dans l'armée qui marchera contre lui. Qu'ils se

dispersent dans les provinces. Là ils agiront utilement. Les revêtir d'un caractère, s'ils n'en ont pas. Dans ce but, il est nécessaire que Sa Majesté Catholique envoie des ordres en blanc que son ministre à Paris puisse remplir. Ainsi on établira des officiers, tant commandans que subalternes.

Attendu la multiplicité des ordres à donner, il convient que l'ambassadeur ait pouvoir de signer pour le roi d'Espagne.

Il convient encore que Sa Majesté Catholique signe ses ordres comme fils de France et neveu du roi de France : c'est là son titre.

Les officiers doivent être choisis par le ministre de Sa Majesté Catholique de concert avec les chefs.

Faire un fonds pour une armée de 30,000 hommes, que Sa Majesté Catholique trouvera formée, aguerrie et disciplinée.

Ce fonds arrivé en France au mois de mars, doit être distribué immédiatement dans les capitales des provinces telles que Nantes, Bayonne.

Ne pas laisser sortir d'Espagne l'ambassadeur de France. Sa personne répondra de la sûreté de ceux qui se déclareront.

(Archives des affaires étrangères.)

LISTE NOMINATIVE DES PRINCIPAUX OFFICIERS QUI DEMANDENT DU SERVICE AU ROI D'ESPAGNE.

Claude François de Férrète, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp et colonel de la cavalerie de France.

Boschet, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie.

Dalleri Despes, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel de cavalerie.

De Bonrepos, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie.

De Pinquoy, fils du comte de Pinquoy, maréchal de camp, mousquetaire, puis capitaine d'infanterie au régiment de Bassigny.

De Sabran, capitaine de dragons.

Le chevalier de Chabane, capitaine d'infanterie, réformé.

De La Rochefoucaud-Gondrat.

Isidore Domingue Minatty, mousquetaire.

Desmichel, seigneur de Duscois, officier du régiment de Lyonnais.

De la Beaume.
De Laval.
Le chevalier de Villeneuve.
De Fouches.
Dorie.
Dupin.
Même.
De Lescure.
Maubert.
Lecomte.
Despanel.
Rodes.
Estienne.

Planta, Dupuis, de Moreau, de Castaing, Darcé de Montciel, Louis de Grave, seigneur de Beaufort, etc., etc.

LETTRE DE M. LE PRINCE DE CELLAMARE AUX AMBASSADEURS APRÈS AVOIR ÉTÉ ARRESTÉ.

MONSIEUR,

Le commun interest qui regarde tous les ministres des princes dans le tems qu'on viole en ma personne le respectable et sacré caracthere d'ambassadeur d'un grand et puissant monarque, m'oblige de vous donner connoissance (quoyque cependant tout Paris en soit instruit) de la manière avec laquelle, après m'avoir intercepté et ouvert avec tant de violence et aussy peu d'égard un paquet que j'envoyois au Roy mon maistre adressé à M. le cardinal Alberony, je me trouve arresté dans ma maison, aussy bien que le secrétaire d'ambassade, et gardé par un détachement de mousquetaires de la maison du Roy T. C., et tous mes papiers tant publics que secrets saisis et scellés; n'ayant pas donné le moindre sujet à cette action, et ne pouvant m'empêcher de rendre compte à mon Souverain de tout ce qui peut contribuer dans cette déli-

cate conjoncture à son service et à la deffense naturelle de ses royaumes, il est évident que le droit des gens se trouve griévement blessé et violé par plusieurs motifs, et qu'une telle violence qui ne s'est jamais vuë, crie et demande à tous les princes une juste satisfaction et réparation d'infractions si grandes. C'est pourquoy je vous prie de rendre au plustost compte au Roy vôtre maistre afin qu'un exemple si estrange, si injuste et si scandaleux ne s'authorise pas dans le monde par un pernicieux silence.

Je suis, etc.

LETTRE DE M. L'ABBÉ DUBOIS AUX AMBASSADEURS, ÉCRITE A PARIS LE 10 DÉCEMBRE 1718.

Comme ce qui se passa hyer, Monsieur, à l'égard de M. le prince de Cellamare excite sans doutte l'attention du public et que le Roy veut faire connoître le motif de ses résolutions lorsqu'elles peuvent intéresser les puissances,

Sa Majesté m'a ordonné de vous marquer que ce n'est qu'après que par un evenement inattendu, l'on a trouvé dans un paquet que M. le prince de Cellamare avoit confié à une personne qui passoit en Espagne, des preuves de la propre main de cet ambassadeur de l'abus qu'il faisoit du caractère dont il estoit revestu, pour porter les sujets du Roy à la révolte, le plan de la conspiration qu'il avoit formée pour renverser l'ordre et la tranquilité de son royaume, qu'elle s'est portée à prendre la résolution de mettre un des genstils-hommes de sa maison auprès de luy, et de l'engager à cacheter de son cachet conjointement avec celui de S. A. les

papiers de son ambassade pour empescher qu'ils ne soient détournés. C'est ce que Sa Majesté m'a prescrit de vous faire sçavoir afin que vous veüilliés en informer votre cour, en attendant que ce qui a rapport à cette découverte importante soit mis dans son jour. Je puis vous assurer en mesme tems que la nécessité indispensable de pourvoir dans cette occasion à la tranquilité des peuples étoit le seul mottif qui puisse estre capable de porter Sa Majesté à s'assurer par les mesures qu'elle a prises, des trames dangereuses de M. le prince de Cellamare. Que ce n'est qu'aveo beaucoup de peine, qu'elle s'est portée à prendre cette résolution, quoyqu'accompagnée de tous les égards et de toutes les marques de considérations possibles à l'égard de l'ambassadeur d'un prince dont l'amitié sera toujours chère, et qui est incapable d'entrer dans desseins aussy pernicieux.

NOTE SUR LE DUC DE RICHELIEU.

Au mois de mars 1719, Son Altesse Royale fut informée que le cardinal Albéroni se flattait de pouvoir surprendre une place des plus considérables de la frontière.

Cet avis se confirmant, on sut que cette place était Bayonne, et que le cardinal Albéroni avait une intelligence avec le colonel d'un des régimens qui y étaient en garnison. Il n'y avait que les deux bataillons du régiment de Richelieu, et les deux de Saillans.

Il parut nécessaire d'observer les démarches de ces deux colonels. L'on vit dans M. de Richelieu beaucoup d'attention pour faire rester son régiment à Bayonne, et entre autres précautions il eut celle d'écrire à M. le maréchal de Berwick pour qu'en cas de mouvement, son régiment n'en fît point et ne sortît pas de la place, parce qu'il prétextait un habillement général. Voici sa lettre autographe au maréchal de Berwick :

« Monsieur le duc de Berwick, pair et maréchal de France.

« Comme mon régiment, monsieur, est des plus à portée de marcher et qu'il est *après à faire un abillement*, qu'il perdroit totalement *s'il* avant qu'il fût achevé, il étoit obligé de faire quelque mouvement, j'ai l'*honeur* de vous *suplier*, monsieur, de vouloir bien le laisser à Baionne *jusqau comencement* de mai *que l'abillement sera fait* et je vous *suplie* de me croire avec toute la considération possible, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé, le duc DE RICHELIEU. »

On apprit depuis que M. de Richelieu avait écrit au cardinal Albéroni et avait confié sa lettre au fils d'un ministre étranger. On sut qu'il en recevait des réponses qui étaient adressées sous un nom emprunté et dans le paquet d'un ministre étranger résidant à Paris.

Lettre autographe de Richelieu à Albéroni.

« J'ai reçu le petit diamant que vous m'avez envoyé par le présent porteur. Il vous rendra compte du troc que je suis à portée de faire

avec vous. Je crois que vous comptiez que j'avois reçu une lettre que je n'ai point reçue malheureusement, mais j'espère que cette infortune pourra se réparer de la façon que vous dira le présent porteur.

« Ce 28 mars 1719. »

CHAPITRE X.

ARRÊT DU PARLEMENT, DU 4 FÉVRIER 1719.

(Extrait des registres du parlement.)

Ce jour sont entrez en la Cour le procureur-général du Roy, et maistres Pierre Gilbert, avocat du dit seigneur et Roy, et le procureur général du Roy, portant la parole, ont dit à la Cour:

« Messieurs,

« La publication de l'écrit que nous apportons à la Cour, est un nouvel effort pour allumer, s'il estoit possible, la division dans le royaume, pour inspirer aux peuples des maximes contraires aux loix les plus certaines de l'Estat, et pour exciter les sujets du Roy à la révolte contre l'autorité légitime du gouvernement.

« Le mesme esprit qui a dicté l'imprimé qui portoit pour titre : *Déclaration du Roy Catholique*, se fait sentir dans chacune des quatre

pièces différentes dont ce dernier ouvrage est composé.

« Le premier n'estoit, pour ainsi dire, que le sommaire et l'abrégé de celuy-cy; il est remply des mesmes principes, mais ils y sont plus développez; on y trouve les mesmes traits injurieux, mais encore avec moins de ménagement, et nous ne doutons point que les mesmes vuës qui ont excité l'attention de la Cour dans le premier écrit, n'animent tout son zèle contre celuy-cy.

« Nous n'avons garde d'attribuer au Roy d'Espagne un pareil ouvrage. En vain a-t-on mis sous son nom la première pièce, qui porte pour titre : *Copie d'une lettre du Roy catholique, écrite de sa main, et que le prince de Cellamare, son ambassadeur, avoit ordre de présenter au Roy très chrétien.*

« Si nous y reconnoissons le Roy d'Espagne aux sentimens de tendresse qu'il marque et pour le Roy et pour le royaume, tout le reste dément cette première idée, et les maximes que cet écrit suppose en parlant des estats-généraux du royaume ne nous permettent pas d'y reconnoistre les véritables sentimens d'un prince élevé dans le sein de la France.

« En vain veut-on faire regarder comme son

ouvrage la deuxième pièce qui porte pour titre : *Copie d'une lettre circulaire du Roy d'Espagne, que le prince de Cellamare, son ambassadeur, avoit ordre d'envoyer à tous les parlemens de la France ;*

« Nous ne croirons jamais ce prince capable d'employer les éloges les plus flatteurs pour séduire les Parlemens, pour semer la division entre eux et M. le Régent, pour les porter à donner atteinte à l'autorité royale, eux dont la fermeté s'est tant de fois signalée pour la maintenir.

« La troisième pièce, qu'on intitule : *Manifeste du Roy catholique, adressé aux Trois Estats de la France*, pourroit-elle estre attribuée à un prince qui sçait que les trois ordres du royaume ne forment aucun corps dans l'Estat que lorsqu'ils sont assemblez; qui sçait qu'ils ne peuvent l'estre que par permission du Roy; qui sçait enfin que les Estats assemblez peuvent représenter, mais ne décident point, qu'ils peuvent faire des remontrances et non pas des loix? Pourroit-on soupçonner qu'un souverain, sous prétexte d'un manifeste, qui ne doit regarder que l'intérest de son Estat, voulust exciter les peuples contre l'autorité légitime qui les gouverne ?

« Croira-t-on enfin qu'un prince dont la sagesse

est connue de toute l'Europe, puisse avoir les expressions injurieuses, les traits envenimez contre la personne de M. le duc d'Orléans, et la censure la plus amère de sa conduite, qui sont prodiguez dans cet écrit?

« Oserions-nous mesme penser qu'aucun sujet du Roy ait pû souscrire à la pièce intitulée : *Requeste présentée au Roy catholique, au nom des Trois Estats de la France?* Le titre seul est un attentat contre l'autorité royale; tout l'écrit répond au titre; tout y respire la rébellion; on y attaque ouvertement le pouvoir de M. le Régent; on ne se contente pas d'attaquer une autorité si légitime, on attaque et sa conduite et sa personne; on se porte jusqu'aux dernières invectives; on invente des faits; on nous appèle nous-mesmes en témoignage; on atteste la foy de vos registres, qui démentiront à jamais, aussy bien que nous, de pareilles impostures.

« Nous ne vous rapportons que la moindre partie de ce qui est contenu dans ces quatre pièces, la lecture vous fera plus d'impression que tout ce que nous pourrions vous en dire.

« Pourrions-nous demeurer dans le silence quand nous voyons attaquer les loix de l'Estat, l'autorité du Roy et celle du Régent du royaume? C'est ce qui nous engage de requérir que cet

écrit soit et demeure supprimé, suivant et aux termes de l'arrest du 16 janvier dernier. Et c'est dans cette vuë que nous avons pris les conclusions par écrit que nous laissons à la Cour, avec un exemplaire de cet imprimé. »

Et ont mis sur le bureau un exemplaire du dit imprimé et les conclusions du procureur général du Roy.

Les gens du Roy retirez.

Veu ledit imprimé contenant quatre pièces: la première intitulée : *Copie d'une lettre du Roy catholique, écrite de sa main, et que le prince de Cellamare, son ambassadeur, avoit ordre de présenter au Roy très chrétien*, datée du 3 septembre 1718; la deuxième intitulée : *Copie d'une lettre circulaire du Roy d'Espagne, que le prince de Cellamare, son ambassadeur, avoit ordre d'envoyer à tous les parlemens de la France*, datée du 4 septembre 1718; la troisième, intitulée : *Manifeste du Roy catholique, adressé aux Trois Estats de la France*, datée du 6 septembre 1718; la quatrième intitulée : *Requeste présentée au Roy catholique, au nom des Trois Estats de la France*; l'arrest du 16 janvier 1719, ensemble les conclusions du procureur général du Roy : la matière mise en délibération.

LA COUR, faisant droit sur le requisitoire du procureur général du Roy, ordonne que le dit imprimé, contenant les dites quatre pièces, sera et demeurera supprimé, comme séditieux, tendant à la révolte, et contraire à l'autorité royale; à cet effet, enjoint à tous ceux qui en ont ou en auront des exemplaires de les apporter au greffe de la Cour, dans la huitaine au plus tard du jour de la publication du présent arrest, pour y être supprimez; fait défenses à tous imprimeurs, libraires, colporteurs et autres personnes, de l'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer en quelque manière que ce puisse estre, sous peine d'estre poursuivis comme perturbateurs du repos public, et criminels de lèze-majesté; ordonne, etc.

CHAPITRE XI.

DÉCLARATION DE PHILIPPE V.

« Comme ce royaume est ma patrie et que « son roi n'est uni par le sang avec qui que ce « soit, plus étroitement qu'avec moi; je suis « obligé plus qu'aucun autre de procurer à quel- « que prix que ce soit, le remède à de si grands « maux; si les François veulent concourir avec « un corps suffisant à une action si juste et si « généreuse, ils ne doivent pas douter, que le « jeune roi, parvenu à un âge plus avancé, ne « sache gré à ceux qui auront coopéré à la sû- « reté de sa vie et de sa couronne et qu'il ne « leur en marque sa royale gratitude.

« Par l'union des deux nations, si nécessaire, « nous remplirons nos devoirs, mais ceux du « sang et de la régence qui m'appartient de « droit, et les François ceux de fidèles, de no- « bles et d'intrépides sujets, qui se seront élevez

« au-dessus d'une vaine crainte déguisée sous le « masque d'une obéissance rendue par force au « prétendu régent.

« Que si cet avertissement, qu'on peut regar- « der comme une insinuation obligeante par « rapport à mon amitié, ou comme un comman- « dement juste par rapport aux prérogatives de « ma naissance, on ne trouve ni attention ni « correspondance en tout ou en partie pour arri- « ver à une fin si louable, ce que je ne puis « croire, je ne laisserai pas d'avoir des égards « particuliers pour tous ceux qui, entraînez par « de si fortes raisons, se rangeront sous mes « étendards.

« Je conserverai les corps entiers avec les « mêmes officiers et les mêmes soldats, je les « distinguerai tous par les honneurs et les ré- « compenses qu'ils peuvent attendre de leurs « services, et se promettre de ma parole royale.

« Donné à Aranjuez, le vingt-septième « d'avril 1719. »

Cette déclaration fut supprimée par arrêt du parlement, dont voici la teneur :

ARREST DE LA COUR DE PARLEMENT QUI ORDONNE LA SUPPRESSION D'UN IMPRIMÉ QUI PORTE POUR TITRE : DÉCLARATION FAITE PAR LE ROY CATHOLIQUE, LE 25 DÉCEMBRE 1718.

(Extrait des registres du parlement.)

Ce jour, les gens du Roy sont entrez, et maistre Guillaume de Lamoignon, avocat dudit seigneur Roy, portant la parole, ont dit à la Cour :

« Que le devoir de leur ministère et la fidélité qu'ils doivent au Roy, les obligent de déférer à la Cour un imprimé qu'on distribue dans le royaume sous ce titre : *Déclaration faite par le Roy catholique*, le 25 décembre 1718, et qu'ils ont eux-mesmes reçu par la voye de la poste ;

« Qu'à la vüe d'un écrit qui porte un nom si respectable, ils ont esté surpris de le trouver remply non-seulement des traits et des expressions les plus injurieuses, mais encore des maximes les plus opposées aux principes du gouvernement, et qu'ils sont bien éloignez de penser que ce soit l'ouvrage d'un prince instruit des droits des souverains et élevé dans le royaume.

« Qu'il semble que les autheurs de cet imprimé séditieux, qui n'ont pû avoir d'autre vue que de répandre la discorde, de semer la division et d'inspirer la révolte, se soient crû tout permis pour y parvenir, qu'ils ont porté leur témérité jusques sur les lois les plus sacrées de l'Estat, et l'excès de leur licence jusques à méconnoistre l'autorité légitime qui nous gouverne.

« Qu'après cela il n'est pas besoin d'entrer dans un plus grand détail de ce que contient un pareil écrit, que les réflexions qu'ils pourroient faire seroient toujours fort au-dessous de l'idée que la Cour en concevra par la simple lecture, et que cette simple lecture, seule luy fera connoistre les justes motifs des conclusions qu'ils ont prises par écrit, et qu'ils laissent à la cour avec les imprimez qu'ils ont reçus, et ont mis sur le bureau deux exemplaires dudit imprimé, avec deux enveloppes à leur adresse. »

Les gens du Roy retirez.

Vû ledit imprimé qui paroist sous le titre de *Déclaration faite par le Roy catholique, le* 25 *décembre* 1718.

La matière mise en délibération.

La Cour ordonne que ledit imprimé sera et demeurera supprimé comme séditieux, tendant à révolte et contraire à l'autorité royale ; à cet

effet enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les apporter au greffe de la Cour dans la huitaine au plus tard du jour de la publication du présent arrest, pour y estre supprimez. Fait défenses à tous imprimeurs, libraires, colporteurs, et à toutes autres personnes, de l'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer, en quelque manière que ce puisse estre, sous peine d'estre poursuivis comme perturbateurs du repos public et criminels de lèze-majesté. Ordonne que par devant Me Thomas Dreux, conseiller, que la Cour a commis à cet effet, pour les témoins qui seront entendus en cette ville, et pardevant les lieutenans-criminels des bailliages et sénéchaussées, pour ceux qui pourront y estre entendus, il sera informé à la requeste du procureur du Roy, poursuite et diligence de ses substituts, contre tous ceux qui ont vendu ou distribué ledit imprimé, ou qui pourroient le vendre, distribuer, imprimer ou garder à l'avenir; à cet effet, permet au procureur général du Roy d'obtenir et faire publier monitoires en forme de droit, pour le tout fait, rapporté et à luy communiqué, estre ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne en outre que le présent arrest sera envoyé aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y être lû, publié

et enregistré, et affiché partout où besoin sera; enjoint aux substituts du procureur général du Roy d'y tenir la main et d'en certifier la cour dans le mois. Fait en parlement le seize janvier mil sept cent dix neuf. *Signé* GILBERT.

CHAPITRE XII.

DÉCLARATION DE LA DUCHESSE DU MAINE.

Ce 13 janvier.

Me confiant absolument aux promesses que M. le duc d'Orléans m'a fait faire par M. de La Billarderie, de me rendre ses bonnes grâces, de pardonner à toutes les personnes qui sont entrées dans la malheureuse affaire dont il est question, et de me remettre à Sceaux comme j'y étois après le lit de justice; je vais lui faire l'aveu sincère de tout ce qui en est venu à ma connoissance : protestant devant Dieu que s'il se trouve quelque chose d'oublié, on ne le doit pas attribuer à aucun défaut de volonté, mais à celui de ma mémoire, que mes longues souffrances et mes afflictions ont autant dérangée que ma santé, et si par hazard il m'échappe quelque chose, ce que je tâcherai d'éviter, je supplie M. le duc d'Orléans de vouloir bien m'en

faire demander l'explication. Je lui jure sur tout ce qu'il y a de plus sacré que je lui donnerai tous les éclaircissemens qui seront de ma connoissance, et en cas qu'il y ait des choses que j'aie ignorées, je m'offre à fournir des preuves suffisantes pour justifier qu'elles ont été faites et pratiquées sans ma participation.

L'affliction que me causa le jugement du procès de M. le duc du Maine m'ayant absolument renversé l'esprit, d'autant plus que je croyois n'avoir plus aucun lieu de me flatter de la protection de M. le duc d'Orléans, je fus assez malheureuse pour me laisser séduire par les discours de plusieurs personnes mal intentionnées, qui me sollicitèrent de rechercher la protection du roi d'Espagne.

Depuis mon séjour à Paris, j'avois fait connoissance avec un étranger appelé le baron de Walef. Il me parut fort attaché à moi, et me voyant dans l'affliction, il me dit qu'il devoit faire un voyage en Espagne incessamment pour des prétentions qu'il avoit en ce pays-là, et que si je voulois lui donner des commissions, il les exécuteroit fidèlement. Je le chargeai simplement d'assurer le roi d'Espagne de mon attachement, et je lui recommandai en même tems de me faire savoir ce qui se passoit tant sur les

négociations qui se faisoient à l'occasion du traité de la quadruple alliance, que sur toutes les autres choses qu'il pourroit apprendre; me remettant à lui des voies qu'il prendroit pour exécuter ces commissions.

Le baron de Walef me dit aussi qu'il avoit quelques affaires en Italie qui l'engageoient de passer en ce pays, et qu'il tâcheroit de savoir en même tems ce qui se passoit à la cour du roi de Sicile, et les sentimens dans lesquels il étoit sur les affaires présentes. Il me dit que son idée étoit de voir le comte de Maffei, ministre de M. de Savoie, qu'il disoit être son ami intime. Comme je désirois de savoir ce que pensoit le roi de Sicile, j'approuvai ce voyage et lui donnai cent louis d'or, parce que je sus qu'il manquoit d'argent.

Il me proposa de lui donner des mémoires sur ce qu'il auroit à faire pour s'acquitter de ses commissions; je lui répondis qu'elles étoient trop simples pour qu'il eût besoin d'écrit. Je lui donnai seulement un petit billet, sans aucune adresse, dans lequel je marquois que je le reconnaissois pour honnête homme, que j'avois de la confiance en lui, et qu'on pouvoit compter sur ce qu'il diroit de ma part.

Je crois devoir dire, ici, pour rendre témoi-

gnage à la vérité, que je ne parlai d'abord à personne du voyage de cet homme, craignant extrêmement les reproches que m'auroient faits les personnes en qui j'avois le plus de confiance.

Je fus fort long-tems sans entendre parler du baron de Walef, et sans savoir ce qu'il étoit devenu. Enfin je reçus une de ses lettres, et je fus très-surprise de voir qu'elle étoit datée de Rome. Il y a apparence que cet homme alla à Rome pour voir le roi d'Angleterre, auquel il m'a toujours dit qu'il étoit fort attaché. C'est une conséquence que j'en tire, car il ne m'a jamais dit qu'il dût aller à Rome. Je fus encore plus étonnée lorsque je vis qu'il avoit parlé de sa commission au comte de Gallasch, envoyé de l'empereur, et qu'il avoit entamé avec lui plusieurs raisonnemens politiques. Il est aisé de comprendre que je ne l'avois pas chargé de parler au ministre de l'empereur, qui étoit en guerre avec le roi d'Espagne. Il me mandoit par la même lettre qu'il avoit pu pénétrer les sentimens du roi de Sicile, chose dont je ne fus pas surprise, que le roi de Sicile l'avoit chargé de l'informer directement de ce qu'il apprendroit et de ce qui se passeroit en Espagne. Je fis réponse au baron de Walef et le grondai très-fort d'avoir passé la commission. Je lui mandai de

poursuivre son voyage en Espagne, et de ne faire précisément que la chose expliquée ci-dessus, dont je l'avois chargé.

Quelque tems après, je reçus une lettre du baron de Walef, datée d'Espagne, par laquelle il me disoit qu'il s'étoit adressé au cardinal Albéroni, qui lui avoit dit de me faire savoir que le roi d'Espagne étoit dans des dispositions favorables pour moi, et qu'il me savoit gré des assurances qu'on lui avoit données de mon attachement; qu'au surplus il n'avoit pu rien découvrir de ce qui se passoit sur le traité de la quadruple alliance, mais qu'il avoit fait un mémoire au sujet des affaires présentes qu'il avoit communiqué au cardinal Albéroni et à l'envoyé du roi de Sicile en Espagne. Il tâchoit de m'expliquer en gros ce que contenoit son mémoire. Il m'est impossible de l'expliquer, non-seulement parce que cela m'a entièrement échappé de la mémoire, mais parce que c'étoit un galimatias auquel il me fut impossible de rien comprendre. Il me souvient seulement que c'étoit une espèce de partage des royaumes de France, d'Espagne, des États de Sicile et de Savoie, en cas que le roi vînt à mourir. Ce mémoire ne pouvoit être que très-ridicule.

Je lui mandai qu'il avoit très-mal fait de com-

poser cet écrit, que je ne l'avois point chargé de faire aucune proposition, mais seulement de m'informer de ce qu'il pourroit apprendre, et qu'il s'en tînt simplement aux choses dont je l'avois chargé. Quelque tems après, le baron de Walef m'écrivit une autre lettre, plus extraordinaire que la première, par laquelle il me proposoit de lui envoyer des pouvoirs pour faire un traité. Je le grondai par la réponse que je lui fis plus encore que je ne l'avois fait, et lui mandai que la proposition qu'il me faisoit étoit extravagante, et qu'enfin je le priois de demeurer en repos et de ne plus rien faire du tout. Mais, voyant que je ne pouvois le contenir, je crus devoir prendre d'autres précautions. Je fis dire à l'ambassadeur d'Espagne, avec lequel je commençais à entrer en commerce, comme je l'expliquerai par la suite, que je le priais de mander au cardinal Albéroni que l'on n'ajoutât point de foi à toutes les chimères du baron de Walef, qui n'avoit été chargé de ma part que des choses que j'ai dites ci-dessus; que cependant, comme il ne me convenoit point de le mécontenter à un certain point, je priois qu'on lui demandât quelque emploi en ce pays-là, ainsi qu'il m'avoit mandé qu'il le désiroit, ce qui, je crois, a été exécuté (1).

(1) Ces dernières circonstances sont entièrement conformes à

Voilà dans l'exacte vérité tout ce qui regarde le baron de Walef, qui n'a aucun rapport avec l'affaire d'aujourd'hui, mais dont j'ai cependant voulu rendre compte pour faire voir à M. le Régent mon exactitude et ma sincérité.

Avant que d'entrer en explication sur mes liaisons avec l'ambassadeur d'Espagne, je crois qu'il est à propos de parler de celles que j'avois avec M. de Laval, qui ont précédé toutes les autres. Je n'avois jamais reçu M. de Laval avant que nos affaires avec M. le duc fussent commencées.

Peu de tems après, il vint chez moi. Il m'assura qu'il étoit fort dans les intérêts des princes légitimés, et me parla des différends de la noblesse avec les ducs, qui s'étoient aussi déclarés nos parties. Il m'assura que plusieurs personnes de condition parloient comme lui sur l'affaire des princes légitimés. Cela me donna occasion de lui en parler fort en détail, et de lui expliquer plusieurs choses contenues dans nos mémoires.

Il étoit déjà question dès auparavant de la requête que la noblesse vouloit présenter contre les ducs. Je ne vois pas qu'il soit nécessaire

ce qui est écrit sur cet objet dans la correspondance de Cellamare et d'Albéroni.

d'entrer en détail sur cela, M. le Régent en étant pleinement instruit. J'ai seulement cru que je devois expliquer l'origine de mes liaisons avec M. de Laval. Peu de tems après que nous eûmes fait connoissance, il alla faire un voyage dans des terres qu'il avoit en Poitou et en Anjou. Il me dit en partant qu'il expliqueroit aux gens de condition de sa connoissance tout ce que je lui avois dit touchant notre affaire, ces détails étant ignorés d'une infinité de gens. Il me dit aussi qu'il expliqueroit l'affaire des ducs et l'intérêt que la noblesse avoit de s'opposer à leurs prétentions. Il ne fut question en aucune manière ni de l'Espagne, ni de former aucun parti qui pût tendre à la moindre révolte, mais uniquement de faire comprendre à la noblesse que les prétentions des princes légitimés ne blessoient aucunement ses droits.

Quelque tems après le départ de M. de Laval, quelques personnes de la noblesse firent la protestation que l'on sait à l'occasion de l'affaire des princes légitimés. Je l'envoyai dans le même moment à M. de Laval, et lui mandai ce qui venoit d'arriver. Il étoit alors en Poitou ou en Anjou. Il me manda que beaucoup de gens étoient dans la résolution de signer la protestation; mais comme aussitôt après il arriva de

grandes défenses sur le sujet, je crois qu'elle fut signée de très-peu de gens dont j'ignore même les noms. A l'égard de la requête contre les ducs, qui étoit déjà signée de beaucoup de gens, je crois que M. de Laval la fit encore signer de quelques autres personnes pendant le séjour qu'il fit dans ces provinces. On peut compter qu'il ne s'est très-certainement passé que cela dans ce premier voyage.

M. de Laval vint peu de tems après cet événement. On présenta à M. le duc d'Orléans la requête de la noblesse; comme il la refusa, il n'en fut plus question.

La noblesse voulait aussi envoyer des copies de la protestation dans toutes les provinces; mais comme on les arrêta à la poste, elles ne furent pas reçues, ou du moins il en passa peu, lorsqu'aussitôt après le retour de M. de Laval, notre affaire fut jugée, et ce fut alors que je fis usage du baron de Walef, ainsi que je l'ai expliqué.

Quoique M. de Laval m'eût parlé plusieurs fois de l'Espagne, j'ai envoyé cet homme sans lui dire, et ne lui en fis confidence que quelque tems après, parce qu'il continuoit de me presser de faire des démarches de ce côté-là : comme nous étions embarrassés l'un et l'autre des chi-

mères du baron de Walef, nous pensâmes à nous tourner du côté de l'ambassadeur d'Espagne, d'autant plus qu'il étoit nécessaire de faire savoir au cardinal Albéroni que je n'avois point de part aux folies qui passoient par la tête de cet homme.

M. de Chalais étant pour lors à Paris, et sur le point de partir pour retourner en Espagne, me vint voir en particulier; il m'assura de l'amitié du roi d'Espagne. Je le priai aussi de lui faire de ma part des protestations d'attachement. Il ne fut pas question d'autre chose entre nous, si ce n'est que je lui donnai quelque argent pour le baron de Walef, qui m'avoit mandé qu'il mouroit de faim.

Pour revenir à l'ambassadeur d'Espagne, nous étions assez embarrassés, M. de Laval et moi, de trouver moyen de lui parler. Je m'avisai de M. de Pompadour, que j'avois ouï dire qui avoit accès auprès de lui, à cause de M. de Chalais, son neveu. M. de Laval me dit que M. de Pompadour étoit son ancien ami, et qu'il renouvelleroit facilement connoissance avec lui; il le fit en effet, et trouva M. de Pompadour fort disposé à faire des démarches auprès de l'ambassadeur. Il alla le voir peu de jours après, et à la seconde visite ils s'ouvrirent entièrement

l'un à l'autre. M. de Pompadour parla de mon attachement pour le roi d'Espagne, et assura du sien particulier. L'ambassadeur témoigna le désir qu'il avoit depuis long-tems de me voir et de me parler, mais qu'il avoit été retenu par la crainte que cela ne me fût pas agréable. M. de Pompadour me rendit compte de ses conversations, et nous prîmes ensemble des mesures pour voir, pendant la nuit, l'ambassadeur à l'Arsenal; il me l'amena sept ou huit jours après. M. de Laval n'y étoit pas, parce que M. de Pompadour n'avoit pas encore parlé de lui à l'ambassadeur. La conversation se passa entre l'ambassadeur, M. de Pompadour et moi.

L'ambassadeur me parla fort de la répugnance que le roi d'Espagne avoit d'accepter le traité qu'on lui proposoit, et qu'il étoit même résolu de ne le pas signer. Nous fîmes plusieurs réflexions sur toutes ces affaires, et je lui fis voir un écrit que j'avois fait sur cette matière; il me pria de le lui donner, et je le lui envoyai deux jours après par M. de Pompadour. Cet écrit ne contenoit autre chose que les raisons qui devoient déterminer le roi d'Espagne à se lier plutôt avec la France et le roi de Sicile contre l'empereur et l'Angleterre, qu'à accepter les conditions contenues dans le projet de la qua-

druple alliance. Il est bon de remarquer ici que cela se passa long-tems auparavant que M. le duc d'Orléans eût signé lui-même ce traité, que l'on disoit alors qu'il ne le signeroit pas, et que l'on croyoit même qu'il étoit question d'un autre projet.

Il est aisé de voir la vérité de ce que je dis, puisque toutes ces réflexions n'étoient que pour engager le roi d'Espagne à se lier avec la France et la Sicile, ce qui auroit été entièrement hors de propos, si la France avoit pour lors signé la quadruple alliance, et si la Sicile eût été attaquée. On ne savoit pas alors de quel côté tourneroit la flotte d'Espagne; du moins l'ambassadeur me dit qu'il l'ignoroit. L'écrit dont je viens de parler n'étoit ni un libelle, ni un de ces écrits qui se font pour être répandus dans le monde. Je demandai même qu'on priât le roi d'Espagne de n'en faire aucun usage public; ce qui, je crois, a été observé.

Quelque tems après, l'ambassadeur témoigna à M. de Pompadour qu'il seroit bien aise de me revoir. Je lui donnai un deuxième rendez-vous à l'Arsenal, où il se rendit avec M. de Pompadour et M. de Laval.

Le traité de la quadruple alliance venoit d'être signé par la France; l'ambassadeur d'Espagne

me dit que le roi son maître étoit plus résolu que jamais de ne le point signer, qu'il avoit fort goûté mon mémoire, et qu'il avoit fait tout ce qui lui avoit été possible pour se lier avec la France, ainsi que je le proposois; mais que les arrangemens que M. le régent avoit pris avec l'empereur et l'Angleterre avoient été un obstacle invincible à ce point. Il me dit aussi que le roi d'Espagne étoit résolu de ne point faire la guerre à la France, et de mettre tout en usage pour l'éviter.

Toutes ces réflexions, qui furent faites dans cette conversation, tendirent à convenir que le roi d'Espagne devoit manifester ses intentions par quelques écrits qui se répandirent dans le royaume.

L'ambassadeur nous dit que c'étoit l'intention du roi d'Espagne, et qu'en attendant il lui avoit ordonné de dire à tous les François qu'il regardoit toujours l'honneur de la France comme le sien propre, et qu'il verseroit jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le soutenir, et qu'il croyoit que l'intérêt de sa patrie étoit aussi blessé que le sien propre dans le traité qu'on vouloit l'engager de signer. Voilà à peu près ce que contenoit un extrait d'une lettre qu'il me lut, qu'il venoit de recevoir d'Espagne.

Au bout de quelques jours, M. de Pompa-

dour m'apporta à l'Arsenal un mémoire qu'il avoit fait, qui, autant que je m'en puis souvenir, contenoit un récit de tout ce qui se passoit dans le gouvernement présent, et plusieurs réflexions sur l'intérêt que le roi d'Espagne avoit de faire promptement quelques démarches du côté de la France. Je trouvai ce mémoire très-mal écrit; mais je n'osai le dire à M. de Pompadour; je lui proposai seulement quelques changemens, ce qu'il fit tant bien que mal.

Je ne me remets pas si ce mémoire a été envoyé ou non; ce que je puis dire, c'est que, voyant M. de Pompadour en train de faire de mauvais écrits, je fus assez malheureuse de me laisser aller au conseil qui me fut donné par M. de Laval, d'employer tout le crédit que j'avois sur d'autres personnages pour les engager à m'aider à faire les autres écrits dont je vais parler.

Nous étions tombés d'accord en raisonnant, M. de Pompadour, M. de Laval et moi, que l'on enverroit au roi d'Espagne, qui étoit résolu de faire un manifeste, un projet pour cela, et aussi celui d'une lettre pour le roi, et une pour le parlement. J'avois caché pendant assez longtems au cardinal de Polignac et à Malézieux mes liaisons avec l'ambassadeur, et tout ce qui regardoit l'Espagne; je leur avois dit seulement

que tout mon commerce avec M. de Laval ne regardoit uniquement que les affaires des rangs des princes légitimés, et jamais ni l'un ni l'autre n'avoient été témoins de mes conversations avec M. de Laval sur ces matières; mais, me voyant en commerce avec M. de Pompadour, ils se doutèrent qu'il s'agissoit d'autres choses, et ils me questionnèrent là-dessus.

Je leur avouai que j'avois fait quelques démarches auprès de l'ambassadeur, pour m'assurer la protection du roi d'Espagne, sans leur dire entièrement le détail de ce que j'avois fait. Je dois dire ici, pour rendre témoignage à la vérité, et je le jure devant Dieu, qu'ils me firent toutes les représentations et même les reproches que la prudence et la probité peuvent suggérer, et que j'aurois évité tous les malheurs qui me sont arrivés si j'avois suivi leurs conseils. J'étois donc très-embarrassée de la proposition que j'avois à leur faire, de m'aider à travailler aux écrits qui avoient été projetés entre MM. de Pompadour, Laval et moi.

Enfin je me déterminai à leur en parler. Le cardinal de Polignac me refusa tout net, et Malézieux me refusa aussi. Mais l'autorité que j'avois sur lui me détermina à continuer mes instances. Cela dura pendant trois jours, sans que Malé-

zieux se voulût rendre. A la fin je lui ordonnai si fortement qu'il ne put se dispenser de m'obéir. Il fit deux malheureux brouillons des lettres pour le roi et pour le parlement dont je lui dis à peu près la substance. Après qu'ils furent faits, il me les laissa, me recommandant fort de n'en faire aucun usage. Je les fis voir le même jour au cardinal de Polignac, et je lui dis que je le priois de changer quelques termes dans une de ces deux lettres, ce qu'il m'accorda enfin par un excès de complaisance, après m'avoir fait les représentations les plus sages et les plus sensées.

A l'égard du projet de manifeste, ni le cardinal de Polignac ni Malézieux n'y voulurent travailler. Je pris moi-même la plume en leur présence, et l'écrivis de ma main. Je les forçai seulement à me donner avis sur quelques phrases que j'avois de la peine à tourner. J'envoyai ensuite chercher M. de Laval, qui copia de sa main ces trois écrits et les porta à M. de Pompadour, qui devoit les remettre à l'ambassadeur d'Espagne.

Au reste, le projet de manifeste dont je viens de parler n'est aucun de tous ceux qui ont été trouvés dans les paquets que portoit l'abbé Porto-Carero; et ce ne peut être non plus celui qui a paru dans le public, imprimé avec les lettres du roi et du parlement. Je n'ai point vu ce dernier,

mais par ce qui m'en est revenu, je juge qu'il est impossible que ce soit la même chose.

L'ambassadeur d'Espagne envoya ces premiers écrits par un courrier extraordinaire, et c'est le manifeste dont il parle dans une de ses lettres qui ont été surprises, où, parlant des nouveaux manifestes qu'il envoyoit, il dit : « J'avertis Vo-« tre Éminence qu'à cause des changemens qui « sont arrivés on a jugé à propos de s'éloigner de « celle que j'ai envoyée (c'est-à-dire la minute) « par un exprès, datée du 1er août. »

Il paroît clairement, par cette date, que l'on n'a pu faire usage de ce premier manifeste, qui non-seulement avoit précédé la déclaration de guerre de la France, mais même la descente de la flotte d'Espagne en Sicile, d'autant plus qu'il étoit supposé, dans ce premier manifeste, que le roi d'Espagne et le roi de Sicile étoient d'accord. Peu de tems après que ces écrits furent partis, l'affaire du lit de justice arriva, et ce fut alors que le cardinal de Polignac et Malézieux me représentèrent, plus fortement que jamais, que je devois cesser totalement de me mêler d'aucune affaire, et surtout que je devois renoncer au commerce de MM. de Pompadour et de Laval. Depuis ce tems, je leur ai caché avec grand soin la continuation de mon com-

merce avec ces messieurs. Ni l'un ni l'autre n'ont jamais reçu aucun écrit de MM. de Laval et Pompadour, sans aucune exception, et ne se sont trouvés à aucune de nos conversations, ni avant, ni après le lit de justice.

Je fus très long-tems sans revoir MM. de Laval et Pompadour depuis cet événement; cependant je sus que M. de Laval se plaignoit que ma maison lui étoit interdite. Je lui fis dire qu'il pouvoit y venir une après-dînée; mais il ne fit qu'une visite de demi-heure, qui est l'unique fois que je l'ai vu à Sceaux depuis le lit de justice.

J'allai à Paris après la Sainte-Martin, où M. de Pompadour demanda à me voir, ce que je lui refusai pendant long-tems. Enfin il me fit dire qu'il avoit quelque chose d'important à me communiquer. Je lui mandai de venir un matin sur les onze heures. Il y vint. Il me dit que l'affaire qu'il avoit à moi étoit de me montrer deux écrits qu'il avoit faits nouvellement. Il me les lut tête à tête. Ces deux mémoires étoient extrêmement longs. L'un contenoit un nouveau projet de manifeste pour le roi d'Espagne, absolument différent de celui que j'avois fait, et dont j'ai parlé ci-dessus. L'autre écrit contenoit une espèce de censure du gouvernement, et plusieurs propositions que l'on faisoit au roi d'Espagne pour

agir du côté de la France. Il me seroit impossible d'en dire d'autres détails, parce que je n'ai vu ces deux écrits que cette unique fois. Ils n'ont pas été un moment entre mes mains. M. de Pompadour me les lut lui-même et les remit tout de suite dans sa poche. Je ne fis pas la moindre correction et ne donnai aucun conseil à M. de Pompadour. Je lui dis uniquement que j'étois fâchée qu'il eût fait mention du lit de justice dans l'un de ces écrits, parce que cela feroit croire que j'y avois quelque part. Il me répondit qu'il avoit cité ce fait historiquement, à la suite de plusieurs autres. Je n'avois pas prié M. de Pompadour de faire ces écrits; j'ignorois qu'il y travaillât. Outre l'expérience que j'avois faite de son style, qui ne me donnoit pas envie d'en faire usage, on m'avoit si fort recommandé de ne plus me mêler de ces sortes d'affaires que j'étois très-éloignée d'exciter personne à faire des mémoires. M. de Pompadour me dit qu'il comptoit d'envoyer ces écrits par une personne qui partoit incessamment pour aller en Espagne, et me nomma l'abbé Porto-Carrero que je n'ai jamais vu, et dont je n'avois jamais ouï parler. Je lui représentai autant qu'il me fut possible le danger qu'il y avoit à risquer une pareille chose. Il me répondit qu'il étoit sûr de son

fait, et que c'étoit son affaire. Il me quitta ensuite, et je ne l'ai pas revu depuis.

Quelques jours après, M. de Laval, qui n'osoit venir chez moi, m'envoya un mémoire de sa façon, et me manda, en me l'envoyant, qu'il étoit porté par l'abbé Porto-Carrero. Voilà ce qui m'apprit son départ. Il me seroit très-impossible d'expliquer ce mémoire de M. de Laval, quoique je l'aie entre mes mains, parce que je n'ai de ma vie vu un plus parfait galimatias tant pour les choses que pour le style. Je crois que je n'aurois pu m'empêcher de le témoigner à M. de Laval, s'il me l'eût apporté lui-même. On voit bien que je n'ai pas eu plus de part à cet ouvrage qu'à ceux de M. de Pompadour, puisque la copie ne m'en fut envoyée que deux jours après que l'original fut parti. Tout ce que j'ai pu comprendre, c'est qu'il contenoit quelques détails de ce qui se passoit dans le gouvernement et quelque projet pour le roi d'Espagne. Je n'avois pas chargé M. de Laval de faire aucun écrit, et je n'avois pas meilleure opinion de sa plume que de celle de M. de Pompadour. Je lui renvoyai son mémoire sans lui dire la moindre chose. Voilà, dans l'exacte vérité, tout ce qui m'est connu de ce qui a été envoyé par l'abbé Porto-Carrero.

On ne m'a jamais parlé d'aucun autre écrit, et je n'en ai pas la moindre connoissance. L'ambassadeur d'Espagne fait mention, dans une de ses lettres, de deux minutes de manifeste, et je n'en ai vu qu'une, qui est celle du manifeste de M. de Pompadour. La lettre de l'ambassadeur fait encore mention d'un écrit qui contient un *abrégé de différentes choses arrivées dans le tems d'autres minorités*. Je ne l'ai ni vu, ni n'en ai entendu parler. Elle fait, outre cela, mention d'un autre écrit dans lequel il dit, « qu'on fait paroître la force et le prix des deux différentes minutes de manifeste. » Je n'en ai jamais entendu parler, et n'en ai nulle espèce de connoissance. J'ai relu bien exactement les deux lettres imprimées de l'ambassadeur, afin de me mettre au fait de toutes choses et d'en pouvoir parler positivement.

On voit par là qu'on a fait plusieurs manéges sans ma participation. Quant à la liste que l'ambassadeur mande qu'il envoie, je jure devant Dieu que non seulement je n'en ai jamais ouï parler que dans l'imprimé qui contient les lettres de l'ambassadeur, mais que ni M. de Laval ni M. de Pompadour ne m'avoient jamais dit que personne eût offert ses services au roi d'Espagne, et je fus très surprise lorsque je vis qu'il

envoyoit une liste de gens qui s'étoient offerts à lui pour entrer dans le service du roi d'Espagne.

A l'égard du comte Dédi, je n'ai appris qu'il étoit en commerce avec l'ambassadeur que par la suite. Je crois l'avoir vu deux fois en ma vie : l'une, au milieu de trente personnes qui étoient chez moi un soir dans les Tuileries. J'étois occupée au jeu, et ne lui adressai pas la parole. L'autre a été à Sceaux, après le lit de justice, où il vint avec plusieurs personnes. Il demeura environ un quart d'heure dans ma chambre. Je ne lui parlai pas, et l'on m'a même dit qu'il s'étoit plaint de ce que je ne lui avois fait aucune honnêteté.

Pour M. de Saint-Geniez, quoique j'eusse pu savoir son nom, je ne l'ai cependant ouï nommer que lorsqu'on me dit qu'il étoit en prison. Je dirai la même chose de M. de Mesnil. Je pense qu'on croira facilement que je n'ai pas admis M. de Magny dans ma confidence, et passé les visites des ambassadeurs, je ne l'ai jamais fréquenté, et j'ai été aussi surprise que le public, lorsque je l'ai ouï nommer à l'occasion de l'affaire dont il s'agit.

A l'égard de quelques autres personnes que l'on mit en prison pendant que j'étois encore à

Paris, leurs noms me sont aussi inconnus que leurs personnes; et si on en doute, il me sera facile de prouver que je ne les ai jamais vues ni connues; je ne sais si MM. de Laval et Pompadour en ont su plus que moi là-dessus; mais je jure qu'ils ne m'en ont donné aucune connoissance, et je les crois trop honnêtes gens pour dire le contraire.

Je crois que je dois présentement expliquer la manière dont j'ai connu l'abbé Brigault, et l'espèce de liaison que j'ai eue avec lui. Quelque tems après que le livre de Fitz-Moritz fut répandu dans le monde, M. de Pompadour, avec lequel je commençois à être en commerce, me vint voir une après-dînée, et me dit qu'il m'apportoit un ouvrage qui commençoit à se débiter dans le public, que c'étoit une réponse au livre de Fitz-Moritz, et qu'il m'en alloit faire la lecture; il me la fit en effet; je lui demandai quel en étoit l'auteur. Après avoir fait quelques difficultés de me le dire, il me nomma l'abbé Brigault, que je n'avois jamais ni vu ni ouï nommer auparavant. Je ne fis pas une grande attention à cet ouvrage, qui ne me paroît pas aussi bon à beaucoup près que M. de Pompadour me l'avoit annoncé. Je ne fus pas tentée d'y faire la moindre correction, loin d'y avoir travaillé ou fait

travailler, comme on l'a cru dans le monde pendant quelque tems.

J'étais tête à tête avec M. de Pompadour quand il m'en fit la lecture, et depuis je n'ai pas lu cet ouvrage avec aucune des personnes que l'on a accusées de l'avoir composé. J'appris dans le même tems que cet ouvrage couroit dans le public; il me fut même montré par plusieurs personnes qui l'avoient dans leurs poches.

Je fus très-affligée et très-surprise d'entendre dire, dans le monde, que l'on m'accusoit d'avoir fait composer cet ouvrage chez moi, et que le cardinal de Polignac et Malézieux en étoient les auteurs. Ni l'un ni l'autre n'avoient lu le livre de Fitz-Moritz, et jamais nous n'avions eu, ni les uns ni les autres, la moindre tentation de faire une réponse. Nous nous en justifiâmes le mieux qu'il nous fut possible; mais cependant je ne crus pas devoir nommer l'auteur, ni révéler le secret qui m'avoit été confié.

Au bout de quelque tems, M. de Pompadour vint me revoir, et me dit qu'il m'apportoit un second ouvrage du même auteur, qu'il me lut lui-même comme il avoit fait du premier. Je ne me souviens pas en termes précis du titre. Mais cet écrit étoit une requête de la nation

françoise au roi d'Espagne, dans laquelle la nation faisoit plusieurs plaintes du gouvernement présent, et sollicitoit le roi d'Espagne de la secourir. Cet ouvrage me fut lu tête à tête comme le premier. Je n'y fis ni remarque ni correction; et loin qu'il ait été fait par mon ordre, je dis à M. de Pompadour qu'il falloit bien se garder de faire courir cet écrit, qui ne pouvoit produire que de très méchans effets, et j'ai empêché qu'on ne le répandît dans le public. Non contente d'avoir fait cette représentation à M. de Pompadour, j'exigeai de lui qu'il tireroit parole de l'ambassadeur d'Espagne de ne le point répandre dans le monde.

Le cardinal de Polignac et Malézieux n'ont jamais vu cet écrit; ils n'en ont jamais entendu parler. Je ne l'ai jamais eu entre mes mains, et M. de Pompadour le remit dans sa poche après me l'avoir lu. Ce sont des faits dont il ne peut disconvenir; je n'ai su que cet écrit avoit été envoyé en Espagne que par la lettre imprimée de l'ambassadeur, qui fait mention d'un écrit qu'il a envoyé, qui contient *les instances de la nation françoise*, ce qui m'a persuadée qu'il falloit que ce fût cet ouvrage.

Toutes ces choses se sont passées avant que j'eusse jamais vu l'abbé Brigault. Quelque tems

après que M. de Pompadour m'eut fait voir les ouvrages dont je viens de parler, il me dit beaucoup de bien de cet homme, et me pria de lui permettre de l'amener chez moi ; j'y consentis. Cette visite se passa entre nous trois, et dura environ une demi-heure. Je lui parlai des deux ouvrages qu'il avoit composés, qui sont la réponse à Fitz-Moritz, et la requête des états-généraux ; après quoi on raisonna sur les affaires d'Espagne. M. de Pompadour me dit que je pouvois prendre une pleine confiance dans l'abbé Brigault, et m'engagea à lui lire les minutes des lettres au roi et au parlement, et du projet de manifeste dont j'ai déjà parlé. Voilà la seule et unique fois que j'aie vu l'abbé Brigault, qui depuis cette visite n'a pas mis le pied chez moi, et je ne l'ai vu en aucun autre lieu ; mais j'ai su par M. de Pompadour qu'il étoit très souvent chez l'ambassadeur d'Espagne.

J'oubliois de citer un écrit de trois ou quatre pages que j'ai fait, et qui contenoit le récit de plusieurs conversations que j'avois eues avec MM. de Pompadour et de Laval sur les démarches que le roi d'Espagne pourroit faire en cas que la guerre se déclarât ; comme de dire par un écrit les raisons qui l'empêchoient d'accepter le traité, de déclarer ses prétentions sur la

France, et de demander au roi l'assemblée des états généraux, selon les différens événemens. Je remis cet écrit à M. de Pompadour. Je ne crois pas qu'il ait été envoyé, car il a été fait depuis le grand mémoire dont j'ai parlé, qui contenoit plusieurs projets qui n'étoient pas dans le petit écrit que je viens de citer. Voilà la pure vérité de tout ce que je sais sur les différens écrits qui ont été composés. J'ai tâché de l'expliquer tout le plus nettement qu'il m'a été possible.

Il faut parler maintenant de ce qui regarde les provinces. J'ai déja dit tout ce que je sais du premier voyage de M. de Laval, qui n'avoit aucun rapport à l'Espagne. J'ai vu de tems en tems quelques écrits de sa façon, dont il m'est impossible de faire le détail. Il me souvient qu'ils ne contenoient rien qui regardât l'Espagne. C'étoient quelques espèces de critiques sur le gouvernement présent, qui pouvoient aliéner les esprits, et des réflexions sur le parti qu'on auroit à prendre en cas d'événement. Il a donné de ses écrits à quelques-uns de ses amis, pour les porter dans les provinces.

J'ai su que M. de Laval a fait un second voyage dans les provinces depuis le lit de justice. Je l'ai absolument ignoré, et il ne me l'a dit qu'à son retour; il me manda même, lorsqu'il

partit, qu'il alloit du côté d'Orléans voir une terre qu'il avoit dessein d'acheter. Je crois qu'il alla en Poitou et en Anjou. Je ne me souviens pas qu'il m'ait dit qu'il ait poussé jusqu'à la Bretagne; mais je sais parfaitement qu'il ne m'a jamais dit qu'il eût fait aucune mention du roi d'Espagne, ni qu'il eût révélé, à qui que ce soit, les liaisons que j'avois avec l'ambassadeur. S'il l'a fait, ça été de son propre mouvement, et il me l'a entièrement caché.

Je ne sais dire autre chose de ce dernier voyage, si ce n'est qu'il fut question de plusieurs réflexions critiques sur le gouvernement, qui, je crois, furent faites verbalement; car je crois me souvenir qu'il m'a dit qu'il n'y avoit porté aucun écrit. J'ignore donc qu'il y ait eu aucun parti formé dans les provinces; mais j'ai su seulement qu'il y avoit de l'indisposition dans les esprits.

A l'égard de la Bretagne, je n'y ai eu de ma vie aucun commerce, et n'ai jamais vu que deux gentilshommes de cette province une seule et unique fois, et voici comment cela est arrivé. MM. de Bonamour et de Noyan, qui étoient exilés à Paris, me firent proposer de venir chez moi; mais, craignant que cela ne tirât à conséquence, je les refusai. Ils me firent dire qu'ils

me prioient au moins de trouver bon qu'ils me fissent la révérence dans les Tuileries, où ils savoient que j'allois souvent me promener les soirs après souper. J'y consentis, et un soir, après que la compagnie, qui étoit à la promenade avec moi, se fut retirée, je restai dans le jardin, où j'attendis ces messieurs, qui me joignirent un moment après. Ils m'entretinrent fort des affaires de la Bretagne et de leur mécontentement du maréchal de Montesquiou; ils me firent une proposition fort étrange, dont je leur fis voir le ridicule; ils me demandèrent si je n'avois pas quelques liaisons avec l'Espagne; je leur dis que non, et leur cachai très-soigneusement mon commerce avec l'ambassadeur, ce que l'on ne doit pas avoir de peine à croire, puisqu'il eût été de la dernière imprudence de dire à des gens que l'on n'a jamais vus, et que l'on ne connoît pas, des choses de cette conséquence. Je leur fis seulement beaucoup de complimens, et leur dis que je souhaitois fort que la noblesse eût satisfaction dans les choses qu'elle désiroit. Ils me parurent même fort fâchés de ce que je ne leur proposois rien, et de ce que je ne leur ouvrois aucun avis. Voilà la pure vérité sur cette visite, qui a été la seule fois que j'aie vu ces messieurs.

Il m'est revenu que M. Duglesquier, le troisième des gentilshommes exilés à Paris avec MM. de Noyan et de Bonamour, avoit dit en Bretagne qu'il m'avoit vue en particulier à Bercy, dans le jardin de madame la duchesse de Rohan, et que je lui avois promis beaucoup d'argent et de pierreries pour entretenir la révolte de Bretagne. C'est la plus noire des calomnies, et je demande en grâce à M. le Régent d'approfondir le fait; et s'il se trouve vrai que j'aie eu aucune conversation particulière avec lui, en quelque endroit que ce puisse être, et que je lui aie fait les moindres offres, je consens qu'on me fasse les punitions les plus sévères. Voici la manière dont j'ai vu M. Duglesquier. J'allai souper à Bercy, chez madame la duchesse de Rohan, avec plusieurs personnes dont je donnerai la liste si l'on veut; comme je traversois la galerie avec toute la compagnie pour monter en carrosse, M. et madame de Rohan étant à mes côtés, je vis entrer un homme que je ne connoissois pas. Madame de Rohan me dit : « C'est M. Duglesquier, gentilhomme breton, qui m'a demandé en grâce de vous faire la révérence un moment. Je n'ai pas voulu qu'il assistât au souper que je viens de vous donner. Je lui ai seulement permis de se présenter à vous, lorsque

vous monteriez en carrosse, comptant que cela n'étoit d'aucune conséquence. » Je fis la révérence de loin à M. Duglesquier, qui n'approcha pas de moi. Je lui fis un très-léger compliment, et continuai ma marche avec la compagnie et montai dans mon carrosse. Voilà le seul instant que M. Duglesquier a paru devant moi, et si quelqu'une des personnes qui étoient avec moi à Bercy peut dire que j'aie parlé un seul instant en particulier à cet homme, que j'aie disparu un seul moment, je consens, comme je l'ai dit, que M. le duc d'Orléans ne me fasse jamais de grâce.

Je savois que cet homme avoit la tête très-légère, et c'étoit la raison pour laquelle il n'accompagna pas MM. de Noyan et de Bonamour dans la visite qu'ils me rendirent dans le jardin des Tuileries, parce que nous ne voulions pas, ni eux ni moi, qu'on sût qu'ils m'avoient vue, à cause qu'ils étoient fort suspects. Je n'ai jamais offert ni donné d'argent à qui que ce soit au monde, si ce n'est au baron de Walef, à qui j'envoyai, comme je l'ai dit, environ deux mille livres, que j'eus une peine infinie à ramasser. J'en fournirai la preuve facilement en faisant voir les mémoires de toutes mes dépenses. Et comment aurois-je pu donner de mes pierreries,

sans que M. Dubois s'en aperçût et plusieurs autres personnes qui en savent le compte! Quelques diamans n'auroient pas suffi pour la révolte d'une province. Il les auroit fallu tous donner, et ce n'auroit pas été même un secours suffisant pour une telle entreprise. Enfin, je le répète, je n'ai jamais ni donné ni offert d'argent ni pierreries à qui que ce soit sans exception.

Tout ce que j'ai su de la Bretagne sur l'affaire d'Espagne, le voici. M. de Laval me dit un jour qu'il lui étoit revenu que plusieurs gentilshommes bretons, dans le tems des mouvemens de la province, avoient envoyé en Espagne offrir leurs services au roi, et lui faire des plaintes de ce qui se passoit à leur égard. M. de Laval ne me dit pas comment il l'avoit su. Il m'en parla comme d'une chose qu'il avoit apprise par hasard. J'avoue que je n'en crus pas un mot. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que cela n'avoit pas le moindre rapport avec les démarches que j'avois faites, que je ne voulois pas absolument que l'on confiât à personne. On peut donc être sûr que l'affaire de Bretagne est absolument indépendante des choses dont je me suis mêlée, à moins que les personnes qui étoient dans ma confidence n'en aient abusé à mon insu, ce que

je ne crois pas. M. le duc d'Orléans peut être assuré que je lui avouerois cette affaire comme les autres, si j'y avois la moindre part(1).

Voilà, dans la pure vérité, tout ce que j'ai fait et tout ce que j'ai su de la malheureuse affaire d'Espagne. Si quelques circonstances étoient échappées à ma mémoire, je supplie M. le duc d'Orléans qu'on me remette sur les voies, afin que je puisse me les rappeler pour lui en donner l'éclaircissement, que je lui ferai avec la même sincérité que je viens de faire ce détail; à l'égard de tout ce que je viens de citer, ce sont des faits certains qui sont très-présens à ma mémoire. Si quelqu'un en contredit la moindre circonstance, je supplie M. le duc d'Orléans de vouloir bien m'admettre à lui donner des preuves certaines de tout ce que je viens de lui avancer. Il verra quelle est ma sincérité et le désir

(1) « On peut juger par ces détails avec quelle légèreté Duclos reproche à la duchesse du Maine d'avoir conduit à l'échafaud les quatre Bretons qui furent exécutés à Nantes. Non-seulement la déclaration de madame du Maine est insignifiante, non-seulement elle ne dénomme aucun des quatre gentilshommes qui furent punis de mort, mais encore elle est postérieure de trois mois à l'emprisonnement de ces chefs de révolte et à l'établissement de la chambre royale à Nantes. L'injustice de Duclos et de ses copistes sera encore plus avérée quand on consultera les troubles de Bretagne. » (Histoire de la Régence).

ardent que j'ai dé réparer tous mes torts et de rentrer dans ses bonnes grâces.

Je dois une justification authentique à M. le duc du Maine, et qui me tient infiniment plus à cœur que ma liberté et que ma propre vie; c'est qu'il n'a jamais su le moindre mot de toutes ces intrigues, que je me suis cachée de lui plus que de personne au monde, que je lui ai toujours dit que mon commerce avec M. de Laval n'avoit été fondé que sur les affaires qui regardoient son rang, et que nous nous contentions, lui et moi, de parler des affaires du tems sans qu'il fût question d'aucune cabale. Je lui ai dit la même chose sur M. de Pompadour, et lorsque M. du Maine entroit dans ma chambre dans le tems que je parlois avec ces messieurs de ces sortes d'affaires, nous changions de discours. J'avoue que j'ai dit témérairement à l'ambassadeur d'Espagne que le roi son maître pouvoit être assuré de M. du Maine; mais je déclare que je l'ai dit de moi-même, et sans qu'il m'en ait jamais parlé. Je dois même dire que M. du Maine m'a défendu plusieurs fois de voir MM. de Pompadour et de Laval, par la crainte qu'il avoit qu'il ne m'embarquassent dans quelques intrigues. Je supplie donc M. le duc d'Orléans, avec les plus fortes instances, de lui rendre sa liberté

sur le témoignage que je lui rends de son entière innocence.

Je n'aurois pas attendu si tard à rendre à M. du Maine la justice qui lui est due, si je n'avois eu à accuser que moi seule. J'ai donc été obligée d'attendre que je trouvasse un moyen de faire savoir à M. le Régent le désir que j'avois de me confesser entièrement à lui, pour lui marquer mon véritable repentir, sous la condition qu'il auroit la bonté de me donner parole qu'il pardonneroit à tous ceux qui avoient eu le malheur d'entrer dans cette affaire, ce qu'il m'a fait la grâce de m'accorder, en me faisant porter cette parole par M. de La Billarderie, me promettant en même tems de me remettre à Sceaux comme j'y étois après le lit de justice, et de me rendre ses bonnes grâces, que je désire mille fois plus que ma liberté.

Je n'ai pas cru devoir mêler dans des faits aussi graves que ceux dont je viens de parler, un article très-peu important qui regarde un de mes valets de chambre, nommé Davranches. Dans le tems de l'affaire des princes légitimés, je lus, dans un lardon de Hollande, un article qui disoit que l'on alloit incessamment juger cette affaire. J'écrivis deux lignes qui contenoient à peu près ce qui suit : « On ne doute pas que

« l'on ne renvoie l'affaire des princes légitimés « à la majorité du roi, et on est persuadé qu'on « ne la jugera pas à cause des conséquences. »

Je donnai à mon valet de chambre ces deux ou trois lignes d'écriture et lui ordonnai d'aller en Hollande, et de tâcher de les faire imprimer dans une des gazettes. Il les donna à madame Dunoyer, qui les inséra dans le lardon appelé *la Quintessence* (1). Il est aisé de le savoir d'elle. Je crois même qu'il ne seroit pas difficile de retrouver ce lardon à Paris. Je jure que le voyage de mon domestique n'a eu aucun autre motif. On peut le savoir de lui-même. Pour ne rien omettre, je ne puis m'empêcher de faire un récit très-long et très-ennuyeux sur l'abbé de Vérac. Outre que M. le Régent sait que c'est un fripon, j'ai conté plusieurs fois à madame la princesse, en détail, tous les efforts que cet homme a faits pour s'introduire chez moi, y envoyant une madame Dupuy pour m'en faire la proposition, et me faisant offrir par elle de travailler à tels ouvrages que je voudrois. Je n'ai jamais douté que ce ne

(1) Madame Petit-Dunoyer, calviniste réfugiée en Hollande, y tenait bureau de nouvelles et de calomnies. Elle renouvelait le rôle que Pierre Antin avait joué au seizième siècle. Le roi George ne venait jamais sur le continent sans la voir, et plusieurs souverains pensionnaient sa plume satirique.

fût un panneau que mes ennemis m'avoient tendu, et loin d'y donner, j'ai refusé net de voir l'abbé de Vérac, et lui ai fait dire que je n'avois pas besoin de sa plume, ne faisant composer aucun ouvrage. Cette même femme, après le lit de justice, trouvant un de mes gens dans la rue, lui dit que l'abbé de Vérac s'en alloit incessamment en Espagne, que si je voulois lui donner des commissions, il les exécuteroit fidèlement. Je fis fort gronder ce laquais de s'être chargé d'une pareille commission. J'en donnerai la preuve à M. le Régent quand il voudra. A l'égard du valet de chambre que j'envoyai chez lui, voici le fait : Un certain abbé, appelé Lecamus, qui m'avoit apporté quelques remarques qu'il avoit faites sur les affaires des princes légitimés, et qui par là s'étoit introduit chez moi, me vint avertir que l'abbé de Vérac étoit l'auteur d'un certain petit libelle, qui courut dans le tems de l'affaire des princes légitimés, par lequel on disoit qu'il n'appartenoit qu'aux États-Généraux de la décider. Je savois que l'on disoit que cet ouvrage avoit été fait chez moi; ce qui me donna envie de tâcher d'en avoir l'original de l'abbé de Vérac. Je chargeai ce même abbé Lecamus de faire ce qu'il pourroit pour me le faire donner; mon dessein étant de le porter à M. le Régent pour

ma justification. L'abbé de Vérac, ayant envie de s'introduire chez moi, me fit promettre pendant long-tems, par la dame Dupuy, qu'il me donneroit cet ouvrage. Enfin, voyant que je ne pouvois le tirer de lui, j'envoyai un valet de chambre, nommé Davranches, qui prit un nom emprunté, dont je ne me souviens pas, et qui fit semblant d'avoir une généalogie à lui faire composer, afin de tâcher par la suite de lui attraper ce libelle. Mais comme l'abbé de Vérac eut de la défiance de cette première visite, j'abandonnai ce projet, qui ne me parut pas fort important. Cependant j'ai su que ce fripon avoit dit que j'avois voulu l'employer à beaucoup de choses, et principalement que j'avois voulu l'employer à faire un ouvrage contre le gouvernement dans le dessein de l'imputer à M. le Duc. Je me flatte qu'on ne me croit pas capable d'une action aussi basse et aussi indigne. Pour peu que l'on eût de soupçons, je demanderois en grâce que l'on confrontât l'abbé de Vérac, la dame Dupuy, l'abbé Lecamus, mon valet de chambre et mademoiselle Delaunay, à qui madame Dupuy a souvent parlé, et je ne dédaignerai pas d'être moi-même confrontée plutôt que de laisser le moindre soupçon d'une chose aussi affreuse. Cette madame Dupuy, qui a voulu me parler deux ou trois

fois de la part de l'abbé de Vérac, en me pressant de lui donner entrée chez moi, me dit de sa part que M. le Duc faisoit faire plusieurs ouvrages, et qu'il alloit faire beaucoup de choses contre nous. Je lui dis que, pour me prouver ce qu'elle m'avançoit de la part de l'abbé de Vérac, il falloit que je visse les écrits qu'il prétendoit que M. le Duc faisoit faire contre nous; qu'à moins de cela, il n'auroit pas l'entrée chez moi; et jamais, en effet, je ne l'ai voulu voir. La veille que je fus arrêtée, madame Dupuy, à qui j'avois défendu plusieurs fois d'entrer dans ma maison, ne laissa pas que d'y venir, et ne voulut jamais s'en aller qu'elle ne m'eût parlé. Je la fis entrer un moment. Elle me dit que l'abbé de Vérac me mandoit que j'allois être arrêtée, et M. du Maine aussi; qu'il y avoit plusieurs gardes-du-corps et plusieurs mousquetaires de commandés, et que, si je voulois voir l'abbé de Vérac, il me diroit plusieurs autres particularités. Quoique je n'eusse pas de peine à croire cet avis, qui me venoit de plusieurs autres endroits, je pensai néanmoins qu'il ne m'étoit donné qu'à mauvaise intention de la part de l'abbé de Vérac, et je ne voulus pas le voir. Dès la première démarche qu'il a faite pour s'introduire chez moi, j'en ai rendu compte à madame la Princesse, comme je l'ai dit, et l'ai

ennuyée plusieurs fois de ces récits, que j'ai prié M. du Maine de faire de son côté à madame la duchesse d'Orléans, afin que l'abbé de Vérac, que je connois pour un fripon, ne me fît aucune affaire par des récits remplis de mensonges et de calomnies.

A l'égard de l'abbé Lecamus, je n'ai jamais reconnu qu'il fût un fripon. Il a feuilleté quantité de livres d'histoires, dont il m'a donné des extraits pour l'affaire des princes légitimés. Voilà tout le commerce qu'il y a eu entre nous.

«*Je certifie avoir dicté ce Mémoire à M. de La Billarderie, qui contient la pure vérité* (1). »

LOUISE-BÉNÉDICTE DE BOURBON.

(1) Ces derniers mots sont écrits de la main de la duchesse.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES MATIÈRES.

TOME PREMIER.

Page.

CHAPITRE Ier. Le Testament..... 1
CHAP. II. La Régence..... 35
CHAP. III. Les Princes légitimés..... 79
CHAP. IV. Sceaux..... 132
CHAP. V. l'Escurial..... 181
CHAP. VI. L'Arsenal..... 266

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Relation de ce qui s'est passé à Constantinople à l'occasion de la mort de Louis XIV.. 323
Lit de justice du 12 septembre 1715..... 340
Protestation de la noblesse..... 363
Lettre d'Albéroni..... 367

Page.
Renonciation de Philippe V. 369
Instruction de Philippe V à Cellamare ; protestation et lettre de Cellamare à Grimaldo 1715. 382
Manifeste des conjurés. 395

TOME SECOND.

Chapitre VII. Le Palais-Royal. 1
Chap. VIII. La Courtisane. 80
Chap. IX. l'Opéra. 123
Chap. X. La Bastille. 172
Chap. XI. La Guerre. 220
Chap. XII. Le Pardon. 246
Conclusion. 272

Pièces justificatives.

Traité de la quadruple alliance. 281
Intrigues des agens subalternes de la duchesse du Maine. 287
Lettre du roi d'Espagne aux parlemens de France. 292
Prétendue requête des États à S. M. C. 295
Plan des conjurés. 303
Liste nominative des officiers qui demandent du service au roi d'Espagne. 306

Lettre du prince de Cellamare après son arrestation 308
Lettre de l'abbé Dubois aux ambassadeurs. . . . 310
Note sur le duc de Richelieu. 312
Arrêt du parlement du 4 janvier 1716. 315
Déclaration de Philippe V. 321
Arrêt du parlement qui en ordonne la suppression 323
Déclaration de la duchesse du Maine. 327

FIN DE LA TABLE.